

L'AMBASSADE
DU PRINCE-COAJUTEUR
LOUIS DE ROHAN

A LA COUR DE VIENNE (1771—1774).

PAR

LE D^r L. EHRHARD

PROFESSEUR AU GYMNASÉ ÉPISCOPAL DE STRASBOURG.

I.

INTRODUCTION.

Wissenschaftliche Beilage

zum Jahresbericht des bischöflichen Gymnasiums zu Strassburg i. E.
1901.

Jahresbericht Nr. 566.

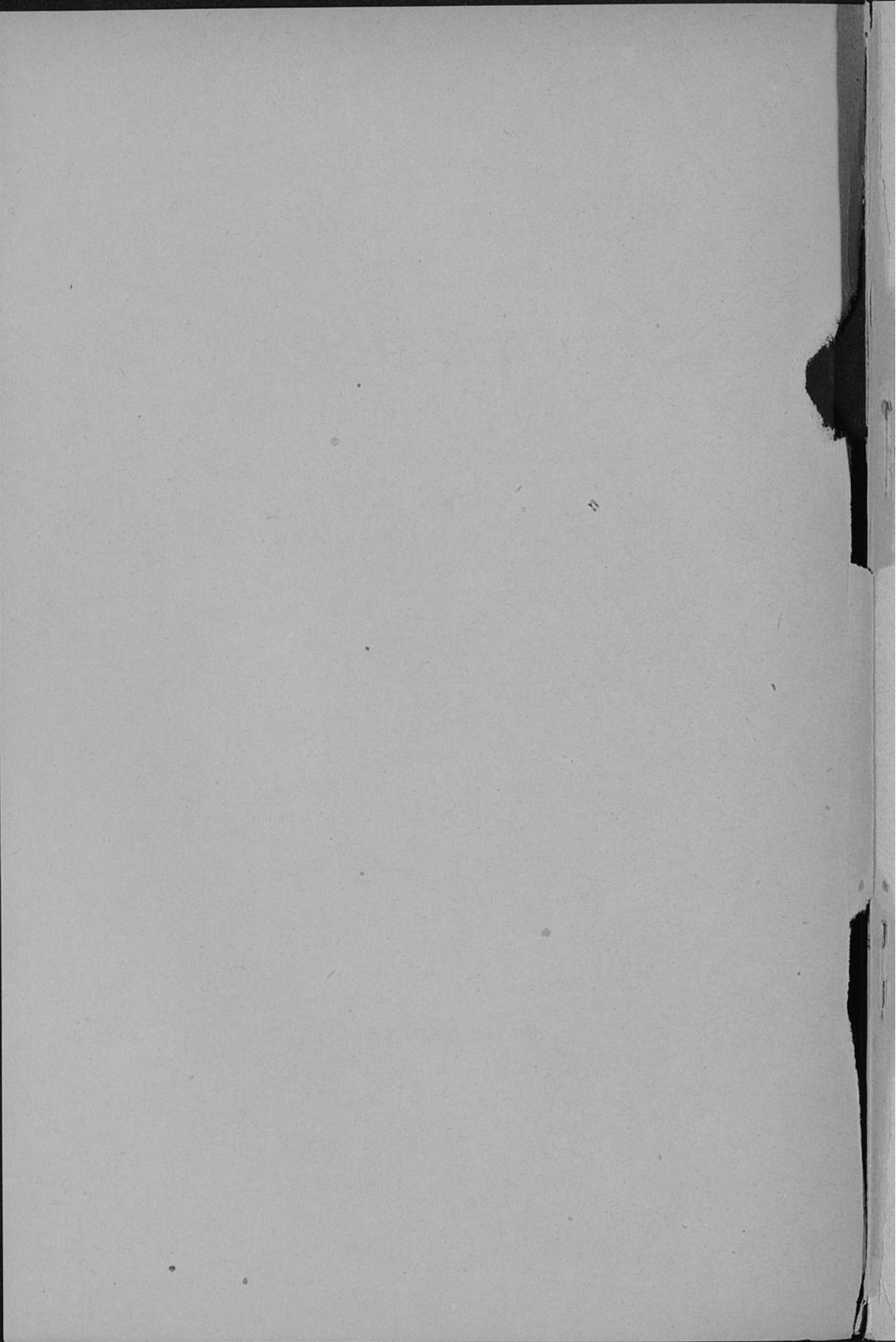
STRASBOURG

IMPRIMERIE DE L'ÉLÉSSER, RUE SAINT-LÉON,
1901.



956
33 (1901)

566b



L'AMBASSADE
DU PRINCE-COAJUTEUR
LOUIS DE ROHAN

A LA COUR DE VIENNE (1771—1774).

PAR

LE D^r L. EHRHARD

PROFESSEUR AU GYMNASE ÉPISCOPAL DE STRASBOURG.

I.

INTRODUCTION.

Wissenschaftliche Beilage

zum Jahresbericht des bischöflichen Gymnasiums zu Straßburg i. E.

1901.

Jahresbericht Nr. 566.

STRASBOURG

IMPRIMERIE DE L'ELSÉSSER, RUE SAINT-LÉON, 5

1901.



L'AMBASSADE DU PRINCE-COAJUTEUR

LOUIS DE ROHAN

A LA COUR DE VIENNE (1771—1774).

I.

INTRODUCTION.

Pour reprendre la Silésie que le roi de Prusse Frédéric le Grand venait de conquérir, l'Autriche crut devoir changer de politique et s'allier à la France, avec le concours de laquelle l'ennemi de la Maison de Habsbourg avait remporté ses brillants succès. Le comte de Kaunitz reconnut et fit comprendre à sa souveraine Marie-Thérèse que l'intérêt de l'Autriche réclamait une alliance avec les Bourbons,¹ qu'il fallait s'unir à la nation qu'on n'avait cessé de combattre depuis les temps de Charles-Quint et de François I^{er}. Kaunitz, qui représenta Marie-Thérèse en France de

Premier traité
de
Versailles,
1^{er} mai 1756.

¹ Voir FRÉDÉRIC LE GRAND, *Histoire de la Guerre de Sept-Ans*, dans les Œuvres historiques de Frédéric II, roi de Prusse, éd. Preuss, t. IV, p. 16 et 32; DROYSEN, *Geschichte der preussischen Politik*, V. Teil, *Friedrich der Grosse*, IV. Band, p. 12, 484; VON RANKE, *Zur Geschichte von Österreich und Preussen zwischen den Friedensschlüssen zu Aachen und Hubertusburg*, p. 144; ONCKEN, *Das Zeitalter Friedrichs des Grossen*, II, p. 37; HANS PRUTZ, *Preussische Geschichte*, III, p. 72; GERÖRER, *Geschichte des achtzehnten Jahrhunderts*, III, p. 585; ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, IV, p. 318; WOLF, *Österreich unter Maria Theresia*, p. 84; BOUTARIC, *Corres-*

1750 à 1752, fut lui-même chargé d'ouvrir avec la cour de Versailles les négociations que son successeur, le prince de Starhemberg, continua et mena à bonne fin. Ce n'était pas chose facile; car les Français ne pouvaient guère se décider à suivre une politique diamétralement opposée à celle que leur plus grand homme d'Etat, le cardinal de Richelieu,¹ avait jugée la meilleure; mais le ministère autrichien fut secondé par la marquise de Pompadour, qui exerça pendant dix-neuf ans un ascendant illimité sur l'esprit du roi Louis XV. Cette femme ambitieuse fit d'autant moins de difficultés à entrer dans les vues de l'impératrice-reine, qu'elle avait été vivement blessée par les satires que se permettait le roi Frédéric à son adresse. C'est dans un petit château appartenant à la marquise de Pompadour, à Babiole, près de Bellevue, que fut signée, le 1^{er} mai 1756, l'alliance entre les maisons de Bourbon et de Habsbourg, entre la France et l'Autriche, à laquelle on a généralement donné le nom de traité de Versailles.

Deuxième traité
de
Versailles,
30 décembre
1758.

Non seulement le protégé de la marquise de Pompadour, le duc de Choiseul, qui avait été nommé, en 1757, de l'ambassade française à Rome à celle de Vienne, resta, après son entrée au ministère, au mois de décembre 1758, fidèle au traité de 1756; mais

pondance secrète de Louis XV, I, p. 17; LE DUC DE BROGLIE, *Le secret du roi*, I, p. 142—148; JOBEZ, *La France sous Louis XV*, IV, p. 471; LACRETELLE, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, III, p. 238; EMILE BOURGEOIS, *Manuel historique de politique étrangère*, I, p. 359; VEHSE, *Geschichte des österreichischen Hofes und Adels und der österreichischen Diplomatie*, VII, p. 202; CRUSENSTOLPE, *Der Versailler Hof vom Anfange des achtzehnten bis zur Mitte des neunzehnten Jahrhunderts*, III, p. 188; FILON, *L'Ambassade de Choiseul à Vienne*, p. 7; WADDINGTON, *Louis XV et le renversement des alliances*, p. 286.

¹ Cf. FILON, *De la diplomatie française sous Louis XIV*, p. 6.

dès le 30 et le 31 décembre 1758 il conclut deux nouveaux traités d'alliance avec l'Autriche, destinés à resserrer de plus en plus les liens qui unissaient les deux pays.¹ Il espérait avec l'aide de cette puissance, à qui la France fournissait une armée et des subsides contre Frédéric II, réduire l'Angleterre, qui voulait enlever aux Français leurs belles colonies d'Amérique et des Indes; mais il fut trompé dans son attente, car l'issue de la guerre de Sept-Ans fut encore plus désastreuse pour la France que pour l'Autriche.

Pendant son ministère, le duc de Choiseul chercha à faire prospérer l'agriculture, il introduisit dans les armées des réformes très utiles et agrandit la France du Comtat-Venaissin et de la Corse. La suppression de l'ordre des Jésuites en France fut principalement son œuvre; mais dans la lutte des Parlements contre l'absolutisme de Louis XV il ne soutint pas assez vigoureusement les droits de la couronne.² Il assista aussi à l'agonie d'une nation qui avait été l'alliée de la France, et qui, dans les dernières années de son

Ministère
du
duc de Choiseul.

¹ Voir les clauses des deux traités dans DE CLERCQ, *Recueil des traités de la France*, t. XV, p. 26 et 50; FRÉDÉRIC LE GRAND dit dans ses *Mémoires depuis la paix de Hubertsbourg, 1763, jusqu'à la fin du partage de la Pologne, 1775*, Œuvres historiques de Frédéric II, roi de Prusse, éd. Preuss, VI, p. 10: „Le prince Kaunitz, d'un caractère haut, arrogant et impérieux, envisageait le traité de Versailles comme le chef-d'œuvre de sa politique; il s'applaudissait d'avoir désarmé les anciens ennemis de la maison d'Autriche et de les avoir engagés assez avant pour servir l'empereur contre le roi de Prusse. Le duc de Choiseul était né Lorrain; son père, le comte de Stainville, avait été ambassadeur de la cour de Vienne à Paris, de sorte que M. de Choiseul, se croyant encore vassal de l'empereur, était intérieurement plus attaché à l'Autriche qu'à la France.“ Cf. EMILE BOURGEOIS, *Manuel historique de politique étrangère*, I, p. 516.

² Voir VATEL, *Histoire de madame Du Barry*, I, p. 445.

existence, ne cessait d'implorer le secours de Louis XV pour être préservée du démembrement.

Causes
du partage
de la Pologne.

Depuis plusieurs siècles déjà on pouvait prévoir le sort de la Pologne : le manque de frontières naturelles ; le voisinage de jeunes et puissants Etats, à la tête desquels il y avait des souverains énergiques et entreprenants ; des alliances avec des pays fort éloignés, qui, au moment décisif, ne pouvaient être d'aucune utilité ; une constitution déplorable, qui maintenait l'anarchie à l'état permanent : telles sont les causes éloignées du partage de la Pologne.

Partage
de la Pologne
prédit.

A peu près un siècle avant que le démembrement fût consommé, en 1667, lorsque, par le traité de Wilna, la Pologne dut céder au czar Alexis la Russie Rouge, la Russie Blanche, ainsi qu'une partie de l'Ukraine, Louis XIV avait déjà fait avertir la cour de Varsovie „que le général suédois Slippenbach était chargé par son souverain de proposer le partage du territoire polonais à l'empereur d'Allemagne et au margrave de Brandebourg“.¹ Six ans auparavant, en 1661, le roi de Pologne lui-même, Jean-Casimir Wasa, avait, dans un discours adressé au Sénat, prononcé les paroles remarquables : „Fasse le Ciel que

¹ DE SAINT-PRIEST, *Le partage de la Pologne*, p. 18. Dans un *Mémoire du roi pour servir d'instruction au chevalier de Terlon s'en allant en Suède par ordre de Sa Majesté*, 1662, Louis XIV lui disait : „Lorsque Sa Majesté, au mois de septembre de l'année dernière, fit un traité secret avec la Suède,... Elle eut grand'raison et prit une résolution digne de sa grandeur et de sa prudence de ne regarder point à sacrifier une somme excessive d'argent pour avoir la gloire et l'avantage de faire tomber la couronne de Pologne sur la tête d'un prince de son sang et empêcher que la maison d'Autriche, venant à joindre ce royaume-là à ses autres Etats, comme elle y travaillait avec grand soin, ne pût, par un coup de cette importance, réparer avantageusement toutes ses pertes passées et se remettre au même état de puissance qui avait toujours été si formidable à

je sois un faux prophète et que vous n'ayez pas à appréhender que la République ne devienne le partage des nations. Les Moscovites et les Russes essayeront d'enlever le grand-duché de Lithuanie jusqu'au Boug et au Dniester et peut-être jusqu'à la Vistule. L'électeur de Brandebourg tournera ses vues sur la Grande Pologne et d'autres palatinats qui sont dans son voisinage, et demandera, à main armée, la propriété de l'une et de l'autre Prusse. La maison d'Autriche jettera son dévolu sur Cracovie et sur les palatinats limitrophes de ses Etats.¹ En 1664, le ministre des affaires étrangères en France, Hugues de Lionne, faisait, dans une instruction à Pierre de Bonsy, ambassadeur de France en Pologne, la remarque suivante: „Les bons Polonais qui aiment véritablement leur patrie ne sont pas sans appréhension, et avec beaucoup de fondement, qu'il n'y ait un concert secret et peut-être déjà un traité exprès entre l'empereur, l'électeur de Brandebourg et le czar pour partager entre eux la Pologne à la mort du roi et s'approprier chacun les pièces de ce royaume-là et du grand-duché qui se trouveront le plus à leur bienséance pour la proximité de leurs Etats.“² Le

la chrétienté... Il lui (à la Suède) est incomparablement plus important (qu'à la France) d'empêcher que l'empereur ou le Moscovite ou l'électeur de Brandebourg ne s'emparent par une élection de toute la Pologne ou ne la partagent entre eux par morceaux.“ Voir GEFFROY, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. Suède*, p. 33 et 39.

¹ DE SAINT-PRIEST, *Le partage de la Pologne*, p. 366. Voir aussi FARGES, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. Pologne*, I, p. LXXX.

² FARGES, *Recueil des instructions... Pologne*, I, p. 81: „Si Lubomirski“, écrivit le même ministre Hugues de Lionne à l'ambassadeur de France en Suède au mois de décembre 1665, „avec

beau-père de Louis XV, Stanislas Leczinski, se doutait également du sort réservé à sa patrie, lorsqu'en 1749 il écrivait: „Notre tour viendra sans doute, nous serons la proie de quelque fameux conquérant; peut-être même les puissances voisines s'accorderont-elles à se partager nos Etats. Il est vrai qu'elles sont les mêmes que nos pères ont connues et qu'ils n'ont jamais appréhendées; mais ne savons-nous pas que tout est changé dans les nations? Elles ont maintenant... une plus grande ambition..., augmentée avec les moyens de la satisfaire. Sommes-nous en état de leur résister?“¹ „Louis XV“, dit fort justement le duc de Broglie,² „n'a pas été surpris inopinément par les malheurs de la Pologne; il n'a jamais cessé de les prévoir et d'en faire l'objet d'une préoccupation constante, bien que inerte et stérile. Averti de bonne heure du péril par ses conseillers intimes, pendant que ses ministres en méconnaissaient soit la gravité, soit l'imminence, il n'a été dupe d'aucune illusion.... La Pologne fait, à vrai dire, le principal, presque l'unique objet de la diplomatie secrète. La première mission des agents secrets fut de préparer l'avènement au trône de Pologne d'un prince français, dans la pensée avouée d'étendre sur

la faveur et l'appui des troupes confédérées ou pour mieux dire révoltées, vient à bout de chasser le roi et la reine de Pologne du royaume, il sera facile à l'empereur, au Moscovite et à l'électeur de Brandebourg, sinon ennemis de la Suède, du moins dont la puissance leur doit être fort suspecte, de mettre à exécution le dessein qu'ils ont depuis longtemps formé de concert ensemble de démembrer ledit royaume et de s'en partager les pièces entre eux.“ GEFFROY, *Recueil des instructions.... Suède*, p. 76.

¹ *Œuvres du philosophe bienfaisant*, t. II, p. LXX, cité par SAINT-PRIEST, *Le partage de la Pologne*, p. 19; cf. VATEL, *Histoire de madame Du Barry*, II, p. 161.

² LE DUC DE BROGLIE, *Le secret du roi*, I, p. 5.

ce malheureux pays l'influence et la protection de la France; puis quand ce dessein dut être abandonné et que le cercle des relations une fois établies s'étendit à d'autres pays et à d'autres affaires, la Pologne demeura toujours le point central auquel étaient rapportés tous les fils de cette trame mystérieuse." Dans deux magnifiques volumes, le duc de Broglie „suit pas à pas ce que ce prince a médité de faire et ce qu'il n'a pas fait pour épargner à son règne une tache ineffaçable".

Le duc de Choiseul voulait plaire à la marquise de Pompadour ainsi qu'à la cour de Vienne et gagner les bonnes grâces de la czarine Catherine II; c'est pourquoi il n'osa pas secourir ouvertement les Polonais et il se contenta de prescrire d'abord à Durand, ministre de France en Pologne, „un rôle purement spéculateur et passif".¹ Les partisans du duc de Choiseul, qui reprochent à son successeur au ministère de ne pas avoir empêché le démembrement de la Pologne, prétendent que le duc aurait sauvé ce pays et prêtent à Louis XV la célèbre parole qu'il aurait prononcée, lorsque la nouvelle du partage fut connue en France: „Ah! si Choiseul eût été ici, le partage n'aurait pas eu lieu".² Louis XV n'a pas pu s'exprimer ainsi; car il savait fort bien que l'appui donné par le duc de Choiseul aux Polonais était trop faible

Le
duc de Choiseul
n'aurait
pas pu sauver
la Pologne.

¹ LE DUC DE BROGLIE, *Le secret du roi*, I, p. 325. Voir aussi les instructions données par Choiseul aux différents représentants de la France en Pologne dans FARGES, *Recueil des instructions . . . Pologne*, II, p. 215—296; BOUTARIC, *Correspondance secrète de Louis XV*, I, p. 454.

² LACRETELLE, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, IV, p. 329; ANQUETIL, *Histoire de France*, V, p. 374; MURY, *Précis de l'histoire politique et religieuse de la France*, II, p. 474; LAVISSE-RAMBAUD, *Histoire générale du quatrième siècle à nos jours*, t. VII, p. 513.

pour pouvoir résister efficacement à l'arrangement conclu par des souverains tels que Frédéric II, Catherine II et Marie-Thérèse.¹

Occasion
du partage
de la Pologne
selon
Frédéric II.

Le roi de Prusse Frédéric le Grand expose dans les termes suivants l'occasion qui amena le partage de la Pologne: „En même temps que Vienne était remplie de projets² et la Hongrie de troupes, un corps autrichien entra en Pologne et s'empara de la seigneurie de Zips, sur laquelle la cour avait des prétentions; mais ces troupes occupèrent encore des seigneuries adjacentes sur lesquelles jamais les empereurs n'avaient eu des droits. Une démarche aussi hardie étonna la cour de Pétersbourg, et ce fut ce qui achemina le traité de partage qui se fit dans la suite entre les trois puissances. La principale raison était celle d'éviter une guerre générale toute prête à éclore; il fallait, outre cela, entretenir la balance des pouvoirs entre de si proches voisins; et comme la cour de Vienne donnait suffisamment à connaître qu'elle voulait profiter des troubles présents, le roi (Frédéric II) ne pouvait se dispenser de suivre son exemple et d'en faire autant. L'impératrice de Russie, irritée que d'autres troupes que les siennes osassent faire les maîtres en Pologne, dit au prince Henri,³ que si la cour de Vienne voulait démembrer la Pologne, les autres voisins de ce royaume

¹ DE SAINT-PRIEST, *Le partage de la Pologne*, dit p. 242: „Plus tard, on fait dire à Louis XV: Ah! si Choiseul était encore ici! Ce mot est incompréhensible; il ne peut avoir été prononcé“. Cf. DE SAINT-PRIEST, op. cit., p. 10; DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 394; SOULAVIE, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, I, p. 134; BARRAL, *Etude sur l'histoire diplomatique de l'Europe*, I, p. 319.

² Entre autres celui de forcer les Russes à restituer aux Turcs la Moldavie et la Valachie.

³ Le prince Henri était le frère du roi Frédéric II. Il séjourna à la cour de Catherine II du mois d'octobre 1770 jusqu'au 30 janvier 1771.

étaient en droit d'en faire autant.¹ Nous ne voulons pas rechercher ici qui a eu la première idée du partage de la Pologne entre les trois États voisins,² ni

¹ FRÉDÉRIC LE GRAND, *Mémoires depuis la paix de Hubertsbourg, 1763, jusqu'à la fin du partage de la Pologne, 1775*, Œuvres historiques de Frédéric II, roi de Prusse, éd. Preuss, VI, p. 35; cf. LAVISSE-RAMBAUD, *Histoire générale du quatrième siècle à nos jours*, t. VII, p. 506.

² Voir à ce sujet FRÉDÉRIC DE SMITT, *Frédéric II, Catherine et le partage de la Pologne*. Il conclut ainsi p. 144: „On voit d'après cela que la Russie fut, pour ainsi dire, entraînée dans cette affaire par la force des choses et malgré elle; que l'Autriche, qui prit l'initiative de l'action, ne parut pas avoir mûrement pesé les conséquences de sa démarche; et soit que ce fût sérieusement, soit que ce ne fût qu'une feinte, elle assura plus tard n'avoir pas eu en vue le partage et de n'y avoir coopéré que par nécessité et pour ne pas se trouver en arrière des autres puissances. Elle fut, en effet, la dernière qui y accéda. Celui qui conçut le projet et qui fut le principal moteur est et demeure Frédéric; et l'adresse, l'habileté avec laquelle il conduisit cette affaire au but et amena deux puissances, dont l'une lui était même hostile, à s'allier à lui, contre leur gré et contre leur intérêt propre, pour seconder ses desseins, est admirable.“ Cf. ADOLF BEER, *Die erste Teilung Polens*, I, p. VIII; II, p. 38; ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, VIII, p. 293, 392; ONCKEN, *Das Zeitalter Friedrichs des Grossen*, II, p. 493; HANS PRUTZ, *Preussische Geschichte*, III, p. 160. „C'est le roi de Prusse, dit SOREL (*L'Europe et la Révolution française*, t. I; *Les mœurs politiques et les traditions*, p. 39), qui engagea l'opération et la conduisit à son terme; mais tout le monde en eut l'idée en même temps. La Pologne était en quelque sorte à l'encan de l'Europe, et nul ne se faisait scrupule d'en spéculer selon ses intérêts. On vit, en moins d'une année, entre le mois de décembre 1768 et le mois d'août 1769, le chancelier Kaunitz proposer à Marie-Thérèse d'acheter le roi de Prusse au prix de la Prusse polonaise; le roi de Prusse réclamer de la Russie deux provinces de Pologne pour salaire de son alliance; la Russie les lui offrir; le ministère français suggérer à la fois un partage de la Pologne, à Vienne pour détacher l'Autriche de la Prusse, et à Berlin pour détacher la Prusse de l'Autriche; les Turcs enfin, qui faisaient la guerre pour l'indépendance de la Pologne, prêts à livrer leur alliée à l'Autriche pour obtenir contre la Russie l'appui des Autrichiens.“

suivre les efforts que dut faire la diplomatie pour arriver à un accord entre ces trois puissances rivales,¹ ni entrer dans les détails des événements politiques qui s'accomplirent en Pologne de 1767 à 1772.

Politique du
duc de Choiseul
à l'égard
de la Pologne.

Le duc de Choiseul avait appris „les violences inouïes que la Russie exerçait en Pologne“,² il voyait que la czarine traitait ce pays en province conquise, il savait aussi que le roi de Prusse voulait occuper Danzig et la Prusse polonaise; c'est pourquoi il communiqua au comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche en France, „la pensée qu'il avait eue un instant que l'Autriche, l'alliée de la France, pourrait bien profiter de l'anarchie qui régnait en Pologne pour en annexer la meilleure partie.“³ Mais, d'un autre côté, il fournissait des subsides⁴ aux Polonais qui s'étaient groupés, sous le nom de Confédérés de Bar, autour du gentilhomme Pulawski, du comte Krasinski, du prince Radziwill et du comte Potocki pour détrôner le roi Stanislas Poniatowski, imposé à la Pologne par la czarine Catherine II, et il enjoignit au chevalier de

¹ ADOLF BEER, *Die erste Teilung Polens*, cite dans l'introduction, p. III—VII, les auteurs qui ont traité cette question; cf. DE SAINT-PRIEST, *Le partage de la Pologne*, p. 72—212; WOLF, *Oesterreich unter Maria Theresia*, p. 511; ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, VIII, p. 196; ANZEBERG, *Recueil des traités et conventions concernant la Pologne*, p. 85; EMILE BOURGEOIS, *Manuel historique de politique étrangère*, I, p. 426; DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 359; BOUTARIC, *Correspondance secrète inédite de Louis XV*, I, p. 158; ONCKEN, *Das Zeitalter Friedrichs des Grossen*, II, p. 504.

² DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 292.

³ Voir ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, VIII, p. 196, 570; SOREL, *L'Europe et la Révolution française*, t. I; *Les mœurs politiques et les traditions*, p. 39; SOREL, *La question d'Orient au dix-huitième siècle*, p. 58.

⁴ Voir le montant des sommes payées en 1770, 1771 et 1772 dans BOUTARIC, *Correspondance secrète*, I, p. 155, en note; cf. RULHIÈRE, *Histoire de l'anarchie en Pologne*, IV, p. 101.

Vergennes,¹ qui représentait la France à Constantinople, de pousser les Turcs à déclarer la guerre à la Russie, afin que cette puissance fût forcée de retirer ses troupes du territoire polonais. En outre, il envoya au secours des Confédérés de Bar, avec une soixantaine d'officiers et d'ingénieurs, le jeune Dumouriez,² qui revenait de Corse où il s'était distingué par sa bravoure, et il soutint le courage des Polonais, ennemis de la Russie, par les missions qu'il confia aux chevaliers de Taulès et de Châteaufort.³ Vers la fin de son ministère, au mois de mai 1770, le duc de Choiseul chercha même à engager le cabinet de Vienne à sortir de son inaction et à intervenir directement en Pologne pour en chasser les Russes. Dans une instruction⁴ à Durand, ministre plénipotentiaire du roi Louis XV à Vienne, il dit: „De tous les objets qui peuvent en ce moment-ci occuper la politique des deux cours (de Versailles et de Vienne), celui des affaires de Pologne et de la guerre entre la Russie et les Turcs est, sans contredit, le plus important et celui dont il est plus instant de s'occuper. L'intérêt de la France et de l'Autriche est essentiellement le même à cet égard: maintenir l'indépendance de la Pologne et contenir l'ambition de la Russie et le débordement de sa puissance sont deux points dont les deux cours ont depuis longtemps re-

¹ Voir LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY, *Le chevalier de Vergennes, son ambassade à Constantinople*, II, p. 306 et 318; DE SAINT-PRIEST, *Le partage de la Pologne*, p. 199; LAVISSE-RAMBAUD, *Histoire générale du quatrième siècle à nos jours*, t. VII, p. 514.

² C'est ce même Dumouriez qui devait devenir si célèbre dans les premières guerres de la Révolution.

³ Voir FARGES, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France. Pologne*, II, p. 271, 283.

⁴ SOREL, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France. Autriche*, p. 440.

connu l'utilité et la nécessité.... Les choses se trouvent maintenant à un point de crise qui force la cour de Vienne à s'occuper d'un objet sur lequel elle ne paraît avoir jusqu'ici porté que des regards assez indifférents; mais le premier mouvement de cette espèce de réveil est de chercher à éteindre un feu dont elle semble, par-dessus tout, appréhender les progrès et à prévenir des événements dont elle ne paraît pas penser à diriger le cours.⁴ Le gouvernement autrichien fit la sourde oreille et refusa de se déclarer contre la Russie.

Chute
de Choiseul.

Le 24 décembre 1770, le duc de Choiseul tomba en disgrâce et fut exilé à Chanteloup. Au commencement de la même année, il avait, pour cimenter l'alliance entre la France et l'Autriche, conclu le mariage entre le dauphin, qui devait succéder à Louis XV sous le nom de Louis XVI, et l'archiduchesse Marie-Antoinette, la fille de prédilection de Marie-Thérèse. Aussi espérait-il que le crédit dont il jouissait depuis son entrée au ministère durerait encore sous le règne suivant, et se souciait-il fort peu des intrigues ourdies contre lui par madame Du Barry, le duc d'Aiguillon, le chancelier Maupeou et l'abbé Terray, contrôleur général des finances.¹

¹ Voir CANTU, *Histoire universelle*, VII, p. 125; ANQUETIL, *Histoire de France*, V, p. 369; *Dictionnaire des dictionnaires*. Article: „Choiseul“; MURY, *Précis de l'histoire politique et religieuse de la France*, II, p. 468; LACRETELLE, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, IV, p. 258; GEFFROY, *Gustave III et la cour de France*, I, p. 110; FLAMMERMONT, *Le chancelier Maupeou et les Parlements*, p. 152: „Votre Majesté“, écrivit Mercy à Marie-Thérèse, le 23 janvier 1771, „veut savoir les causes de la disgrâce du duc de Choiseul; voici ce qui en est de plus exact à cet égard. L'humeur hautaine et le langage indiscret de la duchesse de Gramont (la sœur du duc de Choiseul) et de la princesse de Beauvau, son intime amie, la faiblesse avec laquelle le duc de Choiseul se livrait à toutes leurs impulsions, la guerre ouverte où il s'était laissé entraîner contre la favorite, les propos hardis qu'il a osé tenir à son maître sur

Quoique Louis XV eût dit souvent du duc de Choiseul „qu'il n'avait jamais travaillé avec personne qui eût le travail plus facile et plus net“,¹ il n'hésita pas à le sacrifier, à cause de ses „liaisons criminelles avec le Parlement“. ² Il n'approuvait non plus la politique du ministre, qui excitait le roi d'Espagne à déclarer la guerre aux Anglais, après que ceux-ci eurent occupé les îles Falkland. La France, en effet, aurait été compromise dans cette lutte, et Louis XV ne désirait alors rien tant que la paix. ³

Louis XV attendit plus de cinq mois pour donner un successeur au duc de Choiseul, et cependant la question de Pologne approchait d'une solution si contraire aux intérêts de la France. Dès le 20 janvier

Inertie
de Louis XV,
malgré
l'imminence du
partage
de la Pologne.

cette femme et plus encore les plaisanteries publiques et piquantes qu'il faisait sur son compte, tout cela avait depuis longtemps établi dans le cœur du roi un levain de dégoût pour son ministre; les ennemis de ce dernier fomentèrent et aigrirent ces dispositions; enfin ils en profitèrent pour persuader au roi que le duc de Choiseul excitait les Parlements dans leur désobéissance, et qu'il pourrait s'ensuivre un soulèvement dans le royaume si le ministre n'était promptement renvoyé. On produisit de faux témoignages, on fit intervenir le prince de Condé; le chancelier déclara qu'il allait quitter; enfin le roi, pressé de tous côtés par sa favorite, par plusieurs de ses ministres, un peu effrayé du danger qu'on lui représentait comme si prochain, se décida finalement à éloigner le ministre.“ ARNETH-GEFFROY, *Marie-Antoinette, Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, I, p. 126.

¹ FLASSAN, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, VII, p. 44; cf. FLAMMERMONT, *Le chancelier Maupeou et les Parlements*, p. 181.

² VATEL, *Histoire de madame Du Barry*, I, p. 444; cf. PIERRE DE NOLHAC, *Marie-Antoinette dauphine*, p. 158.

³ Louis XV envoya au duc de Choiseul la lettre suivante: „Mon cousin, le mécontentement que me causent vos services me forcent à vous exiler à Chanteloup, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. Je vous aurais envoyé beaucoup plus loin, si ce n'était l'estime particulière que j'ai pour Madame la duchesse de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante.

1771, le comte de Broglie, un des meilleurs diplomates de l'époque, prit la liberté de signaler au roi le danger, en lui écrivant: „Quoi qu'il arrive, Sire, on ne peut se dissimuler que le démembrement de la Pologne ne soit projeté et même concerté entre les cours de Vienne, de Berlin et de Varsovie. Il est même probable que c'est à cette condition qu'on a promis à Stanislas-Auguste de le maintenir“.¹ Le 2 avril suivant, l'ambassadeur de France à Berlin écrivait à Versailles: „Le ministre de Suède, avec lequel je suis très lié, m'a parlé avec l'air d'assurance qui suppose qu'on est bien instruit, et voici sa réponse au sujet du prince Lobkowitz,² dont je prétendais la négociation incertaine pour le succès: Tout est déjà fini, le roi de Prusse a tout arrangé, et la paix sera signée avant quatre mois; la Pologne sera la victime de tout: c'est vous dire assez.“³ Le 22 mai, le comte de Broglie eut avec l'ambassadeur d'Autriche en France, le comte de Mercy, une conversation, qu'il s'empessa de rapporter ensuite au roi Louis XV. Mercy lui parla „du chemin que les idées d'intervention et même de partage avaient déjà fait dans l'esprit de son gouvernement. Le plan, dit-il, était

Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde.“ Voir FLAMMERMONT, *Le chancelier Maupeou et les Parlements*, p. 185; BOUTARIC, *Correspondance secrète de Louis XV*, I, p. 146 et 414; FLASSAN, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, VII, p. 45; DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 337; JOBEZ, *La France sous Louis XV*, VI, p. 488; FRÉDÉRIC LE GRAND, *Mémoires depuis la paix de Hubertsbourg*, etc. Œuvres historiques de Frédéric II, éd. Preuss, VI, p. 31.

¹ DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 362.

² Le prince Joseph Lobkowitz représentait l'Autriche à Saint-Petersbourg.

³ BOUTARIC, *Correspondance secrète*, I, p. 160.

arrêté. On ne laisserait ni détrôner Stanislas-Auguste, ni modifier l'antique constitution de la République: déclaration très importante, car c'était répudier ouvertement toute solidarité avec la Confédération de Bar, qui avait proclamé la déchéance de Stanislas; c'était entrer aussi dans les vues de la Prusse et de la Russie pour le maintien des libertés anarchiques de la Pologne.¹ Bien différente de l'inertie, dans laquelle Louis XV restait plongé, était la conduite du roi de Suède, Gustave III. Malgré sa jeunesse et son manque d'expérience, il prévoyait le sort de la Pologne, lorsque, en 1768, trois ans avant de monter sur le trône, il écrivit dans son journal: „18 avril. Les nouvelles arrivées de Pologne parlent d'une grande Confédération à Kaminiek. On a tenu à Varsovie deux conseils, et le résultat des délibérations a été que le roi et le sénat de la République invoqueraient la protection de l'impératrice de Russie. C'est une infamie! Ah! Stanislas-Auguste, tu n'es ni roi ni même citoyen! Meurs pour sauver l'indépendance de ta patrie, et n'accepte pas un joug indigne dans le vain espoir de conserver une ombre de puissance qu'un ordre venu de Moscou suffira

¹ DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 368; cf. PIERRE DE NOLHAC, *Marie-Antoinette dauphine*, p. 216; BOUTARIC, *Correspondance secrète*, I, p. 152, 165. L'ambassadeur d'Angleterre à Vienne, lord Stormond, écrivait dès le 1^{er} mars 1769: „On soupçonne en Pologne que le roi de Prusse a de mauvaises intentions contre ce pays, un plan d'agrandissement à ses dépens; ou bien il aurait au moins l'espoir et la perspective de voir naître des troubles actuels quelque chose dont il puisse profiter. Ce qui semble justifier ce soupçon, c'est que son ambassadeur à Varsovie faisait dernièrement une recherche très active et très approfondie dans les documents déposés aux archives. Il prend surtout à tâche de trouver des preuves que la Samogitie était autrefois une partie de la Prusse.“ Voir DE SMITT, *Frédéric II, Catherine II et le partage de la Pologne*, p. 128.

pour faire évanouir! — 7 novembre. Nouvelles de Pologne toujours pareilles: anarchie et corruption! Voilà notre sort à nous-mêmes, si des mesures vigoureuses ne viennent bientôt nous secourir!¹ Gustave III se trouvait en France, lorsque son père Adolphe-Frédéric mourut subitement, le 12 février 1771. En se rendant dans ses Etats, Gustave passa par Potsdam et alla voir son oncle Frédéric II. Il s'aperçut „d'une liaison fort étroite entre ce prince et l'empereur“, et, dès le lendemain de son arrivée en Suède, il en avertit Louis XV, lui recommandant „la plus grande et la plus sérieuse attention“.²

Responsabilités
en France
du
démembrement
de la
Pologne.

Ni le roi Louis XV, ni le duc d'Aiguillon, qui fut nommé le 6 juin 1771 à la place du duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères, ne suivirent ce conseil. D'abord ils commirent la faute impardonnable de n'envoyer un titulaire à l'ambassade de France à Vienne que vers la fin de l'année 1771, de sorte que ce poste resta, depuis le départ du marquis de Durfort, mai 1770, inoccupé plus d'un an et demi; ensuite ils se montrèrent, malgré les rapports que leur transmettait sans cesse le nouvel ambassadeur sur la question de Pologne, tellement lâches, négligents, indifférents et incapables, que c'est surtout sur le monarque et son ministre, le duc d'Aiguillon, que depuis 130 ans les Français devraient faire retomber la responsabilité du démembrement de l'ancienne alliée, la Pologne. Il est vrai que le duc de Choiseul avait donné pour successeur à Durfort le baron de Breteuil, qui était alors ambassadeur en Hollande; mais, ce dernier n'ayant pas pu se rendre tout de suite en Autriche, le ministre avait envoyé

¹ GEFFROY, *Gustave III et la cour de France*, I, p. 154.

² LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY, *Le comte de Vergennes, son ambassade en Suède*, p. 78 et 105; cf. BOUTARIC, *Correspondance secrète*, I, p. 161.

intérimairement à Vienne le sieur Durand, qui, avant de devenir garde des archives (1762), avait représenté la France en Pologne. Après la chute de Choiseul, la nomination du baron de Breteuil fut révoquée par le roi, et l'intérim de Durand continua. „C'était madame Du Barry“, dit si bien le duc de Broglie,¹ „qui voulait garder vacante la résidence de Vienne pour en faire don à quelque ami personnel, que le ministre futur nommerait afin de se faire agréer d'elle. Vainement le comte de Broglie, qui avait ses raisons pour applaudir au choix de M. de Breteuil, poussa-t-il des cris de désespoir. Il alla même jusqu'à prendre sur lui de demander audience à madame Du Barry, et lui parla avec tant d'énergie sur les dangers du changement et du retard, qu'en sortant de là, dit la marquise Du Deffant, il se flattait de l'avoir convaincue. Tout fut inutile. Durand resta chef de mission malgré lui, réduit à écouter et à transmettre les observations piquées du chancelier, qui laissait entendre qu'il aurait des choses intéressantes à dire et qu'on avait tort de s'en si peu soucier. Prenez garde, écrivait le comte de Broglie au roi, c'est par une négligence de cette sorte que j'ai vu commencer, en 1755, le changement qui a jeté le roi de Prusse dans les bras de l'Angleterre.... En politique comme en amitié, il faut beaucoup de suite et même ce qu'on appelle des petits soins, sans quoi les unions se refroidissent et finissent par se dissoudre entièrement. Puis il ajoutait avec désespoir: Nous n'avons de ministre ni à Pétersbourg, ni à Berlin, ni à Stockholm, et un à Vienne, par intérim, dénué d'instructions. Comment avec cela serait-il possible que la machine politique ne fût pas tout à fait dérangée? Enfin, poussant la méfiance et même la perspicacité plus loin encore, il exprimait le soupçon

¹ DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 363.

que Kaunitz ne se plaignait peut-être de l'oubli où on le laissait que pour en prendre acte et avoir sa justification prête le jour où, en présence de quelque résultat imprévu qui déplairait à la France, Louis XV se plaindrait à son tour de n'avoir pas été prévenu.⁴

Événements
politiques
en 1770 et 1771.

Dans le courant de l'année 1770, la guerre civile en Pologne entre les Confédérés de Bar et le roi Stanislas Poniatowski, qui était soutenu par les armées de Catherine II, tournait à l'avantage des Russes; ceux-ci anéantirent aussi la flotte turque près de l'île de Chios; les négociations entre les trois cours de Berlin, de Saint-Pétersbourg et de Vienne se poursuivaient, surtout après l'entrevue de Frédéric II et de Joseph II à Neustadt (septembre 1770),¹ et le cabinet de Versailles continuait à donner des secours en argent aux Confédérés de Bar. Il rappela Dumouriez, lorsque ce dernier se fut brouillé avec Pulawski et eut été battu le 22 juin 1771 à Landskrona. Le duc d'Aiguillon le remplaça, un mois après, auprès des Confédérés, par le baron de Vioménil, „officier constitué dans les grades

¹ Marie-Thérèse écrivit, à propos de ces négociations au sujet de la Pologne et des succès des Russes, à Joseph II, le 25 janvier 1772: „Il n'est pas possible à présent de revenir sur nos pas, après les fausses démarches, que j'ai toujours regardées telles, depuis le mois de novembre 1770, où la marche des troupes d'Italie et des Pays-Bas a été résolue, et depuis la malheureuse convention signée avec les Turcs. Le ton trop menaçant avec les Russes, notre conduite mystérieuse, tant avec nos alliés que nos adversaires, tout cela est provenu qu'on a mis pour principe à chercher à profiter de la guerre entre la Porte et la Russie pour étendre nos frontières et obtenir des avantages auxquels nous ne pensions pas avant la guerre. On voulait agir à la prussienne, et on voulait en même temps retenir les apparences de l'honnêteté; sous ce point de vue, on s'est fait illusion sur les moyens, et on cherche et se flatte encore sur les apparences et sur les événements... Depuis mon malheureux règne, nous avons tâché au moins de marquer en tout

supérieurs, dont les talents et l'expérience militaires pussent servir utilement la cause de la nation polonaise défendue par les Confédérés.¹

Avant de devenir ministre des affaires étrangères, le duc d'Aiguillon avait été commandant en Bretagne. Il y avait eu un procès retentissant avec le Parlement de la province;² en qualité de cour souveraine, celui de Paris avait évoqué l'affaire devant lui et avait pris la décision suivante: „La cour, considérant. . . ., déclare que le duc d'Aiguillon est, et le tiendra ladite cour, pour inculpé de tous les faits contenus dans la plainte du procureur général du roi. . . . En conséquence a ordonné et ordonne que ledit duc d'Aiguillon soit averti de ne point venir prendre sa séance en icelle cour et de s'abstenir

Conflit du
duc d'Aiguillon
avec
les Parlements.

une conduite vraie et équitable et de bonne foi, de modération, de fidélité à nos engagements. Cela nous attira la confiance, j'ose même dire l'admiration de l'Europe, le respect et la vénération de nos ennemis; depuis un an, tout cela est perdu. J'avoue, j'ai peine à le soutenir, et rien au monde ne m'a plus coûté que la perte de notre renommée. Malheureusement je dois avouer, vis-à-vis de vous, que nous le méritons, et c'est là que je souhaite qu'on remédie, en rejetant comme mauvais et ruineux tout principe de profiter de ces troubles, et qu'on délibère comment sortir au plus vite de cette malheureuse situation, et le moins mal, sans penser à des acquisitions pour nous, mais bien à rétablir notre crédit et bonne foi, et, autant que cela se peut, la balance politique.“ Voir ARNETH, *Maria Theresia und Joseph II.*, I, p. 362; ADOLF BEER, *Die erste Teilung Polens*, II, p. 141; ONCKEN, *Das Zeitalter Friedrichs des Grossen*, II, p. 507.

¹ FARGES, *Recueil des instructions. . . Pologne*, II, p. 298; cf. *Lettres particulières du baron de Vioménil sur les affaires de Pologne*. Paris et Strasbourg, chez Treuttel et Würtz, 1808, p. 63.

² Voir DE CALAN, *La chute du duc d'Aiguillon dans la Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. XI, p. 288 et t. XII, p. 81; MARION, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, p. 553; CRUSENSTOLPE, *Der Versailler Hof. . .*, III, p. 234; FLAMMERMONT, *Le chancelier Maupeou et les Parlements*, p. 74.

de faire aucune fonction de pairie jusqu'à ce que, par un jugement rendu en la cour des pairs dans les formes et avec les solennités prescrites par les lois et ordonnances du royaume, que rien ne peut suppléer, il se soit pleinement purgé des soupçons qui entachent son honneur.¹ Le duc d'Aiguillon rechercha contre ses ennemis la protection de madame Du Barry,² et un lit de justice, tenu par le roi le 27 juin 1770, étouffa le procès. Ce conflit avec les Parlements devait nécessairement susciter au duc de nombreux ennemis; aussi n'est-il pas étonnant qu'on ait dit de lui qu'il „fut le destructeur de son Parlement (de Bretagne) et le tyran de ses Etats, l'ennemi vindicatif et haineux de son procureur général, l'instrument contre lui des vengeances jésuitiques. Adversaire, d'ailleurs, implacable de la Bretagne tout entière, de ses lois, de ses privilèges, de sa noblesse, oppresseur de ses populations, il l'aurait traitée en pays conquis, n'aurait rien épargné pour y étouffer la vie politique qui tendait à s'y rallumer et pour courber la libre Bretagne sous le régime néfaste des pays d'élection; il aurait été par excellence le champion du despotisme dans sa lutte contre l'indépendance provinciale, d'autant plus odieux qu'il aurait apporté dans cette guerre des procédés mielleux et de petites habiletés sournoises, employant l'espionnage, s'efforçant de semer la division dans les corps, dans les ordres, dans les familles, pour arriver plus facilement à ses fins. Avec cela, doué de peu de talent et d'un petit esprit, médiocre comme général, lâche devant l'ennemi.“³

¹ MARION, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, p. 579; FLAMMERMONT, *Le chancelier Maupeou et les Parlements*, p. 94.

² MARION, op. cit., p. 561, 599; PIERRE DE NOLHAC, *Marie-Antoinette dauphine*, p. 175.

³ MARION, op. cit., p. II.

D'autres portraits qu'on a du duc d'Aiguillon¹ sont tout aussi peu flatteurs. On lui reproche, à juste titre, son entêtement, son amour-propre, son incapacité, son manque de loyauté. „Il n'y a point à se flatter“, écrivit de lui sa cousine, la comtesse d'Egmont, au roi de Suède Gustave III, „que des conseillers puissent l'éclairer, car l'ami le plus tendre, qui, par intérêt pour sa gloire, lui représenterait quelque chose contre son opinion, dès cet instant lui devient suspect. Les plus sages avis ne lui paraissent plus qu'une prévention injuste contre lui, et, si cet ami insiste, il ne le regarde plus que comme son ennemi; on en a plus d'un exemple. En tout son orgueil est tel qu'il ne conçoit pas que l'on puisse soupçonner l'art qu'il emploie, quelque grossier qu'il soit..... Il n'y a donc autre chose à faire que de prier le Ciel que les idées se présentent bien à sa tête et que son amour-propre ne se trouve point en opposition avec le bien.“² L'ambassadeur d'Autriche en France, le comte de Mercy, l'appréciait de la façon suivante: „Tout bien pesé et examiné, il est plus que probable que le duc d'Aiguillon, se laissant aller aux impulsions de son caractère enclin aux intrigues, aux petites ruses et aux manœuvres sourdes, n'a cependant

Caractère
du
duc d'Aiguillon.

¹ Voir VATEL, *Histoire de madame Du Barry*, I, p. 360. „Il fut“, dit par exemple le comte de Vergennes dans une dépêche, „aussi mauvais ministre qu'il avait été habile fripon; ses lettres particulières aux ministres dans les cours étrangères sont remarquables par les petites vues, les faux raisonnements et l'obscurité du style. Il dut son élévation à la protection de madame Du Barry.“ Walpole, cité par LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY, *Le comte de Vergennes, son ambassade en Suède*, p. 90, le caractérise ainsi: „Fier, ambitieux, vindicatif, sans honneur ni principes, avec des talents médiocres, il s'est hissé près du trône en se faisant l'instrument de la tyrannie.“

² LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY, *Le comte de Vergennes, son ambassade en Suède*, p. 91.

aucunes vues bien décidées. Sans connaissance fondée des affaires d'Etat, il chemine dans les ténèbres, et, comme il ne peut manquer de s'aheurter de toutes parts, il faudra nécessairement qu'il revienne sur ses pas ; mais, dans tous les cas, il est apparent que cet homme restera toujours un ministre très médiocre, difficile et assez faux pour éloigner la confiance des cours.¹

Si, en entrant au ministère, le duc d'Aiguillon s'était donné la peine de s'orienter convenablement sur la situation politique, s'il avait voulu prendre connaissance des renseignements donnés à son prédécesseur et au roi, son maître, notamment sur la Pologne, il se serait convaincu de l'imminence du danger qui menaçait ce pays. Le duc de Choiseul avait fait au moins quelques efforts pour empêcher les ennemis de la France, la Russie et la Prusse, de prendre les provinces polonaises que ces puissances convoitaient ; un instant même il avait songé à offrir „la meilleure partie“² de la Pologne à l'Autriche, qui, depuis les traités de Versailles de 1756 et de 1758, était l'alliée de la France ; le duc d'Aiguillon, au contraire, l'adversaire implacable du duc de Choiseul,³ s'empessa de suivre, autant que les circonstances le permettaient, une politique différente de celle de son prédécesseur ; il ne voulut pas même croire que la Pologne fût aux abois ; à plus forte raison ne prit-il, après l'envoi du baron de Vio-

¹ ARNETH-GEFFROY, *Marie-Antoinette, Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, I, p. 258 ; cf. ARNETH-FLAMMERMONT, *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, II, p. 384, 390.

² Voir plus haut, p. 12.

³ Cf. SOULAVIE, *Mémoires... du règne de Louis XVI*, I, p. 29, 36, 68, 143, 192 ; CRUSENSTOLPE, *Der Versailler Hof...*, III, p. 199.

ménil en Pologne, aucune mesure énergique pour lui venir en aide. „Avec quelque soin“, remarque le duc de Broglie, „qu'on ait étudié dans ces derniers temps la conduite du nouveau ministre de Louis XV à la veille du partage de la Pologne, il a été impossible de deviner quel but il se proposa, quel plan il suivit, dans quelle voie il marcha pendant les quatorze mois qui s'écoulèrent depuis son avènement jusqu'au 5 août 1772.... Un écrivain ingénieux a même élevé cette nullité singulière à la hauteur d'un calcul politique: M. de Saint-Priest suppose que, voyant la partie désespérée, d'Aiguillon ne songea qu'à se préparer d'avance une justification, et choisit ses agents avec l'unique pensée de s'en prendre à eux et de les faire — on a dit le mot — les éditeurs responsables de l'événement. C'est supposer trop de profondeur à la fois et trop de perfidie. Je crois tout simplement que sans calcul, uniquement par faiblesse, l'incapable ministre aima mieux ne pas ouvrir les yeux, ne rien savoir, ne rien prévoir, afin de n'être obligé à rien prévenir. Assurément le mal était bien avancé et ne comportait guère plus de remède; mais on pouvait toujours le ralentir, l'amoinrir et diminuer la honte et le ridicule, sinon la ruine.“¹

¹ DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 375. DE SAINT-PIERRE s'exprime ainsi dans le passage, auquel le duc de Broglie fait allusion (*Le partage de la Pologne*, p. 252): „Il lui fallait quelque apprenti-diplomate qu'il lui fût facile d'accuser de négligence et d'impéritie, en rejetant sur lui le blâme d'un événement qu'il prévoyait sans songer à l'empêcher, et, soyons juste, sans pouvoir l'empêcher. M. d'Aiguillon s'efforça donc de trouver un homme d'un rang assez élevé pour représenter avec dignité, d'un esprit assez orné pour ne pas paraître au-dessous de sa place, mais dissipé, étranger à la politique par son état et par son âge, et qui, énervé par les petites convenances du grand monde, se laissât accuser, faute de cœur pour se défendre. Le ministre voulait surtout que ce négociateur novice fût très dérangé dans ses affaires, afin que, si, par extraordinaire, il avait

Incapacité
politique
du
duc d'Aiguillon.

L'incapacité politique du duc d'Aiguillon se montra, à ne pas s'y tromper, lorsqu'il laissa les armées prussiennes occuper, à l'exemple des Russes et des Autrichiens, une partie de la Pologne, et qu'il n'osa pas même intervenir en faveur des officiers français, commandés par le brave Choisy, qui, après s'être emparés du château de Cracovie (2 février 1772), durent subir trois assauts, livrés par le général russe Suwarow. Aux avertissements si précis de l'ambassadeur de France à Vienne, le duc d'Aiguillon opposait une fin de non-recevoir; ses réponses à l'ambassadeur trahissaient une sérénité parfaite, qui ne doutait de rien. Linguet, le brillant défenseur du duc lors de son procès avec le Parlement, lui adressa aussi un mémoire „où il lui révélait les moyens de tirer de l'inévitable partage de la Pologne le meilleur parti pour les intérêts français“;¹ mais le ministre resta inaccessible à tous les conseils; il avait pour principe „que la cour de Versailles verrait avec indifférence tout ce qui se passerait en Pologne“.² En présence d'un ministre pareil, on pouvait donc tout se permettre, on n'avait pas besoin de se laisser arrêter par les moindres égards. „Il est plutôt avantageux que contraire à nos intérêts“, écrivit Marie-Thérèse au comte de Mercy, „que le duc d'Aiguillon reste à son

la velléité de parler, on pût le faire taire avec des abbayes, des pensions, enfin ce qu'on appelait alors les bienfaits du roi.“

On lit dans LAVISSE-RAMBAUD, *Histoire générale du quatrième siècle à nos jours*, t. VII, p. 514: „D'Aiguillon trouva la situation perdue. Il ne put que chercher un éditeur responsable du désastre inévitable: il trouva Louis de Rohan, évêque de Strasbourg, ambassadeur de France à Vienne, qui n'aurait rien su de ce qui se tramait entre les trois cours du Nord ou du moins aurait négligé d'avertir son gouvernement.“

¹ MARION, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, p. 587.

² FLASSAN, *Histoire... de la diplomatie française*, VII, p. 87.

poste, du moins jusqu'à l'arrangement final des affaires de Pologne. Doué de peu de génie et de talents, sans crédit, harcelé sans cesse par les factions, il se trouve peu en mesure de nous susciter des embarras. Notre besogne serait bien plus difficile, si le duc de Choiseul, tout bien intentionné qu'il était jadis, se trouvait encore en place, et elle pourrait le devenir de même, si Broglie venait à remplacer Aiguillon.¹ En effet, les intrigues, les cabales, dont la cour de Versailles était le théâtre au moment où les trois puissances se concertaient sur le partage de la Pologne, empêchaient le ministre de s'occuper avec suite des événements politiques. Le rusé diplomate, que Marie-Thérèse avait

¹ ARNETH-GEFFROY, *Marie-Antoinette, Correspondance secrète*, II, p. 15. „Mon cher comte“, écrivit le prince de Kaunitz à Mercy, le 4 décembre 1771, „notre procédé pour le roi de Pologne est trop grand, trop honnête et trop raisonnable pour pouvoir plaire là où vous êtes; mais je suppose cependant qu'ils auront la prudence de ne pas le témoigner. En tout cas, nous avons fait comme nous l'entendons et nous nous passerons fort bien de leur approbation. Je juge d'ailleurs comme vous de la tournure d'esprit et du caractère de M. d'Aiguillon, qui joue un jeu double auquel il pourrait bien se casser le nez et qui pourrait bien, par-dessus le marché, si bientôt il ne change de conduite vis-à-vis de nous et de l'Espagne, faire rester sa cour, comme on dit, le c... entre deux chaises. J'ai lâché à M. Durand, d'un ton de mépris et de persiflage cependant, que je savais de Berlin que M. d'Aiguillon cajolait beaucoup M. de Sandoz (chargé d'affaires de Prusse en France), et que le roi de Prusse se croyait certain de renouer par son moyen avec la France dès qu'il le voudrait bien; qu'il prétendait aussi avoir des assurances positives du duc que la France ne mettrait aucun obstacle aux projets d'agrandissement qu'il pourrait avoir aux dépens de la Pologne, et je lui ai fait observer que, moyennant cela, je ne pouvais pas m'empêcher d'être un peu étonné toutes les fois que lui, Durand, s'avisait de me témoigner ses frayeurs au sujet des vues du roi de Prusse sur la Pologne.“ ARNETH-FLAMMERMONT, *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, II, p. 399.

accrédité auprès du roi de France, sut profiter de cette situation exceptionnelle. „La circonstance“, annonce-t-il à sa souveraine, au mois d'avril 1772, „a cela de favorable pour le service de Votre Majesté que, comme les mouvements d'intrigue absorbent ici tous les esprits et les distraient des objets du dehors, il y a moins à craindre des démarches que le ministère de France aurait pu faire en tout autre temps pour gêner les opérations qu'occasionnera la prochaine pacification de la guerre et ce qui sera arrangé relativement à la Pologne. Tout ce qu'à présent le duc d'Aiguillon m'a dit à ce sujet, ne m'a occasionné que très peu d'embarras. Ce ministre traite les affaires sans énergie, sans nerf et sans vues; son génie le porte à employer des petits moyens de fausseté; mais cette méthode ne peut jamais être bien redoutable et n'oblige qu'à peu de vigilance et d'observation.“¹ A la même époque, le roi de Prusse, Frédéric le Grand, traitait également le gouvernement français de quantité négligeable, et se moquait dans ses dépêches au comte de Solms, représentant prussien à Saint-Petersbourg, du ministère du duc d'Aiguillon, qui n'avait „ni système, ni fermeté, ni argent“.²

Accusations
portées par le
duc d'Aiguillon
contre
le prince
de Rohan.
Justification
personnelle
de
l'ambassadeur.

Avant le 5 août 1772, jour où le traité du partage de la Pologne fut signé et publié, le duc d'Aiguillon eut déjà des remords de conscience de n'avoir pas fait son devoir. Lorsqu'il ne put plus se dérober à l'évidence des faits, il ne voulut cependant pas avouer sa faute, et il rejeta la responsabilité de l'échec de la diplomatie française sur d'autres, notamment sur son prédécesseur et sur l'ambassadeur qu'il

¹ ARNETH-GEFFROY, op. cit., I, p. 298. Cf. p. 246, 300, 305.

² Voir DE SMITT, *Frédéric II, Catherine et le partage de la Pologne. Collection de documents servant à l'histoire du partage de la Pologne*, p. 118, 122, 129.

avait lui-même envoyé à Vienne, le prince Louis de Rohan, coadjuteur de son oncle, le cardinal de Rohan-Guéménée. A la nouvelle de la marche de 40,000 Autrichiens sur Cracovie et de l'entrée de 20,000 Russes en Pologne, le comte de Wielhorsky,¹ chargé d'affaires des Confédérés à Paris, s'empresse d'aller trouver le duc d'Aiguillon pour le lui apprendre et pour lui demander si la France laisserait la Pologne devenir le partage des puissances voisines. Le duc répondit au comte que „cet événement était une suite des mauvaises intrigues de son prédécesseur“.² Le 14 avril 1772, il ne rougit pas d'écrire au prince de Rohan: „Vos relations précédentes et les avis qui étaient parvenus d'ailleurs n'avaient point préparé à un changement aussi subit, qui ne paraît guère être dans le caractère, ni dans les principes du cabinet de Vienne.“

La réfutation de ce reproche fut facile au prince de Rohan. Il lui écrivit le 3 septembre 1772: „Je ne répéterai point ici toutes les réflexions détaillées que j'ai eu l'honneur de vous communiquer depuis les premiers jours de mars.... Depuis la publicité de ce concert si étrange, et qui doit tôt ou tard donner atteinte à l'équilibre, je n'ai pu vous rien dire de positif sur les portions qui seraient assignées à chaque

¹ Voir à son sujet VATEL, *Histoire de madame Du Barry*, II, p. 156. Ce même comte de Wielhorsky ayant consulté Jean-Jacques Rousseau sur une constitution future de la Pologne, reçut l'étrange conseil qu'il fallait conserver l'antique anarchie. „Gardez-vous“, continue Rousseau, „de prendre envers le roi (Stanislas-Auguste), que ces cruels hôtes (les Russes) ont voulu vous donner, aucun parti mitigé. Il faut ou lui faire couper la tête, comme il l'a mérité, ou sans avoir égard à sa première élection, qui est de toute nullité, l'élire de nouveau.“ *Œuvres de ROUSSEAU*, éd. Dalibon, 1824, t. VI, p. 364.

² Dépêche du roi Frédéric II au comte de Solms du 17 mai 1772 dans DE SMITT, op. cit., p. 123.

puissance, elles ne le savaient pas elles-mêmes. D'ailleurs, rien ne s'est traité ici. Les décisions sont toujours venues de Pétersbourg et de Berlin, et je crois pouvoir assurer que j'ai mandé tout ce qu'il était possible de savoir du point où je suis. Le ministère autrichien s'étant fait une loi de nous voiler ses démarches et de nous garder le secret de sa nouvelle politique, j'ai cherché à y suppléer par le rapprochement et la combinaison des faits dont je me procurais la connaissance, et vous avez bien voulu, Monsieur le duc, me dire plusieurs fois et même tout récemment que mes notions étaient intéressantes, qu'elles serviraient à guider vos démarches et que le Roi était content de mon activité et de mon zèle." C'est lui-même, ainsi que son roi, et non pas l'ambassadeur de France à Vienne, que le duc d'Aiguillon aurait dû accuser en apprenant que le partage de la Pologne était décidé. Il est tout naturel qu'il se sentit cruellement mortifié et que, dans son amour-propre blessé, il ait cherché à se disculper auprès de ses compatriotes; seulement il n'aurait pas dû le faire en calomniant un homme qui n'avait aucune mission de diriger la diplomatie française, mais qui restait dans son rôle de transmettre à son supérieur les avertissements nécessaires et de suivre les ordres que ce dernier lui donnait.

Après que le démembrement de la Pologne fut décidé entre les trois cours de Saint-Pétersbourg, de Berlin et de Vienne, le duc d'Aiguillon fit à l'ambassadeur de France en Autriche le reproche de n'avoir pas annoncé de *faits*, mais de s'être contenté de transmettre à Versailles des réflexions, des *conjectures*, d'après lesquelles le gouvernement ne pouvait pas fixer sa ligne de conduite. „Sa Majesté trouve bon“, écrivit-il au prince de Rohan le 5 septembre 1772, „que ses ambassadeurs fassent à sa sagesse l'hommage des réflexions, des vues et des projets que peut leur inspirer

l'observation attentive et suivie des événements qui se passent sous leurs yeux; mais ce qu'Elle désire principalement de leur part, c'est de constater les faits, ainsi que les desseins des cours où ils se trouvent. Ce n'est que par des découvertes que Sa Majesté peut avoir une base solide, sur laquelle il soit possible d'appuyer des résolutions vraiment utiles à sa gloire et au bonheur de ses peuples." Le 25 janvier 1773, le duc d'Aiguillon ayant de nouveau écrit au prince de Rohan: „Je vous observerai que toutes les conjectures se trouvant depuis longtemps épuisées, ce sont des faits que le roi désire avoir désormais pour base de son jugement définitif, et que c'est à tâcher de lui en fournir que Sa Majesté compte que vous emploierez toutes les ressources de votre zèle et de votre activité“, l'ambassadeur ne put retenir son indignation et il répondit au ministre le 19 février 1773: „Je pourrais, Monsieur, me borner à une seule observation. Certainement si j'avais des faits plus positifs, je ne les tairais pas pour y substituer quelquefois des présomptions, et je crois qu'on ne me soupçonnera pas de manquer d'activité pour découvrir tous les faits qui peuvent intéresser ma mission et le service du Roi, mais, comme vous me répétez souvent cet avis et que dans plusieurs de vos dépêches vous me donnez à entendre que cet hommage de mes réflexions et de ma manière de voir ne plaît pas, je crois devoir y répondre. Un avis répété plusieurs fois tient du reproche; un reproche suppose une faute; si elle existe, il faut s'en corriger; si elle n'existe pas, il faut se justifier. C'est pourquoi je vous demande, Monsieur, de mettre cette réponse sous les yeux du Roi.

„J'ai toujours cru, comme je vous l'ai déjà marqué par ma lettre n° 63 du 2 octobre, que le principal devoir d'un ambassadeur était d'offrir à sa cour le tableau de celle où il est, de tâcher de pénétrer dans

le secret de sa politique pour en connaître et démêler les ressorts et le but. Quand cette politique est décidée, que le plan en est connu, tout va de soi-même; des *conjectures* deviennent superflues; mais quand elle est problématique, que sa marche est compliquée, qu'elle prend des voies détournées et secrètes pour parvenir à ses fins et que l'ordre des choses reçoit une nouvelle impulsion, un ambassadeur zélé et attentif doit alors suivre la méthode la plus utile, qui est de partir des événements connus pour découvrir ce qui peut ou doit arriver. Telle est celle que j'ai constamment suivie depuis que je suis à Vienne; et qui mieux que vous, Monsieur, peut me rendre la justice que la plupart de mes conjectures ne se sont que trop vérifiées? Je serais très fâché aujourd'hui de n'avoir pas *conjecturé* dès le 2 mars de l'année dernière que les trois puissances allaient s'unir pour démembrement la Pologne, de n'en avoir pas donné l'avis dans ma dépêche n° 11 et de n'avoir pas, par conséquent, prévu le traité ou plutôt la convention particulière qui n'a été consommée que six mois après. Il ne pouvait qu'être utile que je n'attendisse pas le fait pour en donner l'éveil. Je serais très fâché, lorsqu'on le pouvait encore avec avantage, de n'avoir point indiqué les moyens de réunir la Confédération au roi de Pologne: je *conjecturais* alors la dévastation de ce malheureux royaume. Je serais très fâché de n'avoir pas proposé, il y a plusieurs mois, de séparer la Russie du roi de Prusse et de se concerter avec la cour de Vienne pour un objet si essentiel au bien de l'Europe. Je *conjecturais* que ce plan, qui devait être tôt ou tard adopté, différé plus longtemps, deviendrait d'une exécution plus difficile. Je *conjecturais* encore les usurpations journalières du roi de Prusse et l'ascendant presque irrésistible qui le rend aujourd'hui puissance dominante dans le Nord. Je ne puis être fâché d'avoir *conjecturé* que les cours de Pétersbourg,

de Berlin, de Copenhague, malgré leurs déclarations, se disposaient à attaquer la Suède. Ces *conjectures*, qui ont encore donné lieu à l'avis contenu dans votre dernière dépêche n° LXXXIV du 31 janvier, étaient cependant appuyées sur plusieurs faits.⁴ L'ambassadeur énumère ces faits et continue: „C'est ainsi, Monsieur, que j'ai *conjecturé* et que j'ai cru donner au Roi des preuves de zèle, ne laissant rien ignorer à son ministre de tout ce qui pouvait fonder mes craintes et mes inquiétudes. Je n'y attache que la valeur que les choses ont en elles-mêmes; c'est au ministre, qui est placé au centre de la négociation, à les apprécier; mais quand une suite de *conjectures* appuyées sur des faits sont devenues des faits elles-mêmes, on est autorisé à croire qu'on a bien fait de les présenter. Ainsi, Monsieur, je continuerai cette marche, à moins que vous ne me marquiez que le Roi me l'interdit. Pour lors je me bornerai à ne parler que des faits; mais il me faut un ordre pour me croire dispensé de faire ce que je pense être mon devoir.“

A la fin de novembre 1773, le prince Louis de Rohan écrivit au roi Louis XV la lettre suivante: ¹
„Sire, je ne me plains pas de M. d'Aiguillon, mais quand même Votre Majesté pourrait soupçonner quelque partialité de ma part, Elle en jugera, et je franchirai ce risque pour m'acquitter de mon devoir en révélant à Votre Majesté ce que je ne puis taire plus longtemps: c'est, Sire, l'opinion désavantageuse que l'Impératrice, l'Empereur et le prince de Kaunitz ont de M. d'Aiguillon. L'Empereur et le prince de Kaunitz m'ont dit qu'ils ne pouvaient avoir de confiance en lui, puisque c'était par son indiscretion, en instruisant l'envoyé du roi de Prusse près de Votre Majesté et de la position

¹ Citée dans DE SAINT-PRIEST, *Le partage de la Pologne*, p. 255; cf. DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 384.

critique de leur cour et du peu de secours que la France lui porterait, que la Maison d'Autriche s'est trouvée dans la nécessité de changer de ton, d'être dans une sorte de dépendance du roi de Prusse, surtout depuis qu'il est si étroitement lié avec la Russie, liaison qui ne se serait pas formée, si la Maison d'Autriche avait été à portée de secourir la czarine. C'est d'après et par cette indiscretion que la cour de Vienne s'est vue dans l'impossibilité de prévenir et de détourner les malheurs qui ont accablé le Nord.... Telle est la cause du secret qu'on a gardé si longtemps à Votre Majesté, et telle est la source de tous les malheurs qui ont ravagé la Pologne. Je ne puis douter de la vérité de ce que je révèle à Votre Majesté, puisque c'est l'Empereur lui-même et le prince de Kaunitz qui me l'ont dit; mais il m'était impossible de le deviner. Je proteste à Votre Majesté que j'ai fait tout ce qu'il était en moi pour détruire cette prévention défavorable, et, voyant que je ne puis y parvenir, je vous en instruis, Sire. J'aurais à me reprocher, si, en gardant un tel secret, mon silence était la cause de nouveaux malheurs; car je regarde comme un très grand qu'on ait manqué une occasion aussi flatteuse et qui rendait le Roi arbitre de l'univers sans le moindre risque de guerre....; la France devenait la protectrice de l'Europe, cette ligue du Nord ne se formait pas, et la révolution de Suède se faisait sans risque."

Accusations
portées
par
les historiens
contre le prince
de Rohan.

La plupart des historiens français qui ont écrit sur le partage de la Pologne, rendent, à l'exemple du duc d'Aiguillon, le prince Louis de Rohan responsable de cet événement, qui fut si funeste aux intérêts de la France. A les entendre, l'ambassadeur n'aurait pas compris l'importance de ses fonctions, il aurait passé son temps à s'amuser au lieu de chercher à pénétrer dans les coulisses de la politique autrichienne; s'il avait averti à temps, ajoutent-ils, son supérieur hiérar-

chique des projets de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie sur la Pologne, le ministère français aurait pu prendre les mesures nécessaires pour empêcher la conclusion du traité du 5 août 1772. „L'ambassadeur de France à Vienne“, dit un historien assez estimé,¹ „le prince Louis de Rohan, depuis cardinal de ce nom, n'eut aucune connaissance de cette négociation; le sommeil fut profond à Versailles pendant ce mouvement politique.“ „Le prince Louis de Rohan“, écrit l'auteur de l'*Histoire de la diplomatie française*,² „se trouvait à Vienne au moment du premier partage de la Pologne; et sa présence, dans une aussi difficile conjoncture, fut d'une faible utilité. Il paraît même qu'il ignora complètement le projet de partage. Dans le cours de son ambassade, il prouva que l'esprit, les grâces et l'intrigue ne suffisent pas pour faire un diplomate.“ Même le duc de Broglie, généralement si réservé dans ses appréciations, ne craint pas de dire de celui que le duc d'Aiguillon choisit pour l'ambassade de Vienne: „L'envoyé fut un prélat de cour, le cardinal³ Louis de Rohan, également léger d'esprit et de mœurs, à la fois fastueux et frivole, n'aimant que les fêtes et détestant le travail, ne prenant pas plus au sérieux son caractère politique que son caractère religieux, prêtant à rire aux hommes d'affaires et scandalisant même les gens du monde. Le prince de Rohan sembla n'avoir d'autre pensée que d'éblouir la ville de Vienne par le luxe de ses équipages et de réunir le beau monde dans de petits soupers qui devinrent le théâtre de toutes les intrigues de société. Il crut mettre enfin le comble

¹ LACRETELLE, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. IV, p. 328.

² FLASSAN, *Histoire... de la diplomatie française*, t. VII, p. 122.

³ En 1771, le prince Louis de Rohan n'était pas encore revêtu de la pourpre romaine.

à son habileté en amusant le jeune empereur par des récits grivois. Le résultat fut qu'au bout de quelques semaines, l'impératrice l'avait pris dans une aversion qu'elle ne pouvait pas même dissimuler.¹ Dans la *Biographie universelle*, de Michaud, Durozoir parle dans les termes suivants de l'ambassade du prince de Rohan à la cour de Vienne: „Les événements prouvèrent combien peu le prince de Rohan était propre à la diplomatie. Le partage de la Pologne s'effectua, et cependant cet ambassadeur, dupe de la politique autrichienne, ne s'occupait que de plaisirs et tenait la cour de France mal informée de ce qui se passait; telle est du moins l'opinion générale des contemporains ainsi que des auteurs qui ont écrit sur cette époque.“² D'après un auteur alsacien,³ „son ambassade à Vienne, où, représentant extraordinaire de la France, au sein des plaisirs dans lesquels il était plongé, il vit s'accomplir, sans s'en douter, ce honteux traité du partage de la Pologne que Marie-Thérèse signa à son insu, et le procès scandaleux du collier de la reine, dans lequel il joua un rôle de dupe, sont autant de tristes documents qu'il a légués à l'histoire.“ Citons encore Arneth-Geffroy, qui ont publié la correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau. Ils disent dans l'Introduction: „Pour nous, le prince

¹ DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 381.

² MICHAUD, *Biographie universelle*, article Rohan Louis-René-Edouard. „Pendant que le prince Louis de Rohan“, dit le duc de Lévis dans ses *Souvenirs et portraits*, p. 153, „remplissait le poste important d'ambassadeur à Vienne et qu'il était plus occupé d'étaler un grand faste et de jouir de la société de Vienne, une des plus aimables de l'Europe, que des affaires diplomatiques, le partage de la Pologne se tramait à son insu. Je ne sais si le cabinet de Versailles aurait eu la fermeté de s'y opposer; mais cela n'excuse point l'ambassadeur qui devait avertir d'un pareil événement.“

³ PITON, *Strasbourg illustré* (description des environs), p. 34.

de Rohan a été beaucoup plus un vicieux et méchant personnage qu'un habile diplomate.¹

Dans l'Affaire du Collier, l'ancien ambassadeur à la cour de Marie-Thérèse causa, on ne saurait le nier, un scandale vraiment déplorable: pour entrer dans les bonnes grâces de la reine Marie-Antoinette, il se laissa duper par un charlatan étranger, Cagliostro, et une aventurière qui se donnait le titre de comtesse de Lamotte-Valois, et acheta, au nom de la reine, un collier de la valeur de seize cent mille livres, payables par cette dernière en différents termes. Le 15 août 1785, au moment où il allait dire la messe, étant déjà revêtu des habits pontificaux, il fut arrêté et conduit à la Bastille, où il resta jusqu'à ce qu'il comparut devant la Grand'Chambre du Parlement de Paris (mai 1786). Il fut déchargé de l'accusation de lèse-majesté, mais les imprudences qu'il avait commises en accordant une confiance illimitée à un Cagliostro et à une dame de Lamotte-Valois couvrirent son nom d'une flétrissure qui n'a pas été oubliée, quoiqu'il ait tâché de la laver pendant la tourmente révolutionnaire par des vertus dignes d'un évêque des premiers temps de l'Eglise.²

Affaire
du Collier.

¹ ARNETH-GEFFROY, *Marie-Antoinette, Correspondance secrète*, p. xxxvii.

² Voir au sujet de l'Affaire du Collier: *Compte-rendu de ce qui s'est passé au Parlement relativement à l'affaire de M. le cardinal de Rohan*; *Mémoires de Madame Campan*, II, p. 1; *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, I, p. 104, II, p. 267; CHAIX D'EST-ANGE, *Marie-Antoinette et le procès du collier*, Paris, 1889; *Pièces judiciaires et curieuses concernant l'affaire du collier*; *Mémoires justificatifs de la comtesse de Valois de Lamotte, écrits par elle-même, imprimés à Londres, 1789*; *Denkwürdigkeiten der Gräfin von Valois de Lamotte enthaltend die Geschichte des diamantenen Halsbandes... aus dem Englischen übersetzt, 1789*; *Vie de Jeanne de Saint-Remy de Valois, ci-devant comtesse de Lamotte, écrite par elle-même, l'an premier de la République française*, 2 vol.;

Qualités
du
prince de Rohan.

Si la conduite du prince Louis de Rohan n'a pas toujours été irréprochable, reconnaissons au moins les qualités qu'il a déployées dans la carrière diplomatique, à savoir un coup d'œil juste, un dévouement sans bornes à son roi, une soumission fidèle et empressée aux ordres de son supérieur, le ministre des affaires étrangères, et un désir sincère de bien remplir les devoirs que lui imposait la charge d'ambassadeur de France à la cour de Vienne. „Je vais incessamment“, écrivit-il au duc d'Aiguillon dès son arrivée à Vienne, „faire les recherches qui pourront me mettre à portée de vous donner, le plus tôt possible, des mémoires détaillés et exacts sur l'état intérieur de la monarchie autrichienne, sur celui de ses forces militaires ainsi que de ses ressources. Je tâcherai de vous faire connaître les principaux ministres de cette cour et ceux des cours étrangères qui peuvent avoir quelque influence dans les affaires. Enfin, je n'épargnerai rien pour remplir avec zèle les fonctions que le Roi a bien voulu me confier et vous donner des preuves du désir que j'aurai toujours de mériter votre amitié et de vous convaincre de mon sincère et parfait attachement.“ Quelques mois plus tard il

Mémoires de l'abbé GEORGEL, II, p. 1—216; *Collection complète des pièces relatives à l'Affaire du Collier*, Paris, 1786, 2 vol.; *Recueil de pièces authentiques et intéressantes pour servir d'éclaircissement à l'affaire concernant le cardinal prince de Rohan*, 1786; LE ROY DE SAINTE-CROIX, *Les quatre cardinaux de Rohan*, p. 107; SIERKE, *Schwärmer und Schwindler des achtzehnten Jahrhunderts*; FUNK, *Cagliostro und der Magnetismus in Strassburg* dans *Zeitschrift für Kulturgeschichte*, V, p. 206; ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Eglise*, t. XXVII, p. 343; SCHLOSSER, *Geschichte des achtzehnten Jahrhunderts*, IV, p. 548; CRUSENSTOLPE, *Der Versailler Hof . . .*, IV, p. 173; A. ADAM, *Die Schütze von Hohbarr und der letzte Rohan*, p. 24; FUNCK-BRENTANO, *L'Affaire du Collier*, Paris, Hachette, 1901; FISCHER, *Mémoires d'un garde-chasse du prince-cardinal Louis de Rohan*, p. 5.

écrivit encore au duc d'Aiguillon: „Je dois rassembler tout ce qui vient à ma connaissance, ne rien laisser échapper, vous donner pour certain ce que je sais pour certain, vous présenter comme douteux ce que je regarde comme tel et qui, par rapport à vous, peut prendre un degré de solidité par la comparaison que vous pouvez en faire avec les éclaircissements qui vous arrivent d'ailleurs.“

L'ambassadeur tint parole. Ce qui le prouve le mieux, c'est la correspondance qu'il a entretenue avec le duc d'Aiguillon depuis son arrivée à Vienne jusqu'à son retour en France. Quelques rares fragments en ont déjà été publiés par différents auteurs;¹ mais ces courts extraits ne sauraient donner une idée exacte du rôle joué par le gouvernement français et son représentant en Autriche pendant les années 1771 à 1774. Grâce à la recommandation de M. le

¹ DE SAINT-PRIEST, *Le partage de la Pologne*, p. 256, cite d'une manière incomplète quelques documents; encore en intervertit-il plusieurs fois la suite historique. Ainsi, à la page 272, il donne comme réponse au rapport du prince de Rohan, daté du 20 avril 1772, une lettre écrite par le duc d'Aiguillon, le 14 avril précédent. A la page 273, il cite une conversation qu'aurait tenue le prince de Rohan avec le ministre de Kaunitz; or c'est une conversation entre le comte de Mercy et le duc d'Aiguillon. LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY, *Le comte de Vergennes, son ambassade en Suède*, publie, à la page 314, un extrait de la lettre envoyée le 26 septembre 1772 par le secrétaire du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. Il l'a connue par une copie qui se trouve aux archives du ministère des affaires étrangères à Paris, section Suède, vol. 263. En transcrivant plusieurs lettres du ministre et de l'ambassadeur, VATEL, *Histoire de madame Du Barry*, II, p. 439, „laisse à ses lecteurs le soin de se prononcer entre d'Aiguillon et Rohan“. De toutes les instructions données par le duc d'Aiguillon au prince de Rohan, SOREL, dans son *Recueil*, ne donne qu'une seule, à la page 449. Cet auteur se trompe en la datant du 6 janvier 1772; elle est, comme il l'indique dans l'Introduction, p. 448, du 6 février, et répond à la lettre envoyée par le prince de Rohan le 20 janvier.

prince de Hohenlohe-Langenburg, Statthalter d'Alsace-Lorraine, nous avons eu l'autorisation de consulter les archives du ministère des affaires étrangères à Paris, et nous sommes à même de faire connaître en détail les rapports échangés entre le duc d'Aiguillon et le prince-coadjuteur Louis de Rohan, pendant que ce dernier représentait la France à la cour de Marie-Thérèse. En les lisant, on n'aura pas de peine à se convaincre que cet homme a été l'objet d'une odieuse calomnie de la part de ceux qui lui reprochent de n'avoir pas été à la hauteur de sa mission et qui rejettent les torts du gouvernement français, c'est-à-dire du roi Louis XV et du ministre, le duc d'Aiguillon, sur leur envoyé, le prince-coadjuteur Louis de Rohan. Si, en général, l'histoire du dix-huitième siècle n'a été qu'une longue conspiration contre la vérité,¹ la mémoire du prince-coadjuteur Louis de Rohan en particulier eut à souffrir de cette injustice; aussi la publication des documents suivants permet-elle d'espérer qu'on aura de lui une opinion un peu plus avantageuse que celle qu'on avait jusqu'à présent de cet évêque-diplomate.

Biographie
du prince
Louis de Rohan.

Le prince Louis-René-Edouard de Rohan est né à Paris le 25 septembre 1734.² Il était le troisième fils de Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Montbazou et de Louise-Gabrielle-Julie de Rohan. Dès son enfance il fut destiné à la cléricature; il n'avait pas encore 9 ans accomplis, qu'il était déjà nommé (20 avril 1743)

¹ Voir DE BROGLIE, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, I, p. 8.

² Voir les principales dates biographiques du prince de Rohan dans BENOÎT, *Le cardinal de Rohan* (*Revue d'Alsace*, 1880, p. 416; GLECKLER, *Geschichte des Bistums Strassburg*, II, p. 44; LE ROY DE SAINTE-CROIX, *Les quatre cardinaux de Rohan*, p. 70; GRANDIDIER, *Œuvres historiques inédites*, V, p. 41; MICHAUD, *Biographie universelle*, article Rohan Louis-René-Edouard; [DACHEUX], *Die Bischöfe von Strassburg von 1592 bis 1890*, n° IX.

chanoine de la cathédrale de Strasbourg. Après avoir fait ses études classiques au Collège du Plessis, il entra au Séminaire de Saint-Magloire. A l'âge de 25 ans, le 22 novembre 1759, il fut élu par les chanoines capitulaires de Strasbourg coadjuteur de son oncle, le cardinal Louis-Constantin de Rohan-Guéménée, et, le 18 mai 1760, il fut sacré évêque de Canople. L'année suivante, le 11 juin 1761, il fut élu membre de l'Académie française. Lorsque la fille de Marie-Thérèse, l'archiduchesse Marie-Antoinette, passa par Strasbourg pour se rendre à la cour de Versailles et devenir l'épouse du dauphin, le futur successeur de Louis XV, elle logea au palais épiscopal. Le 8 mai 1770, elle fut reçue à la porte de la cathédrale par le prince-coadjuteur, qui lui adressa le discours suivant: „Madame, les deux nations réunies dans ce temple s'empressent de rendre d'immortelles actions de grâces au Dieu des empires, qui, par des nœuds augustes et si désirés, va mettre le sceau à leur félicité commune et cimenter une alliance dont le but a été de protéger la religion et de faire régner la paix. Vous voyez l'Alsace faire éclater sa joie; la France vous attend pour couronner ses vœux, et dans les mouvements d'allégresse qui vont se manifester de toutes parts, reconnaissez, Madame, le même sentiment qui a fait verser des larmes à Vienne et qui laissent dans le cœur de ceux dont vous vous séparez les plus vifs et les plus tendres regrets; c'est ainsi que l'archiduchesse Antoinette est déjà connue, même où elle n'a pas encore été vue; ce n'est souvent que l'avantage de la naissance; pour vous, Madame, c'est le droit de vos vertus, c'est celui de vos grâces, c'est surtout la réputation de ces qualités naturelles et bienfaisantes que les soins d'une mère à jamais mémorable ont su perfectionner en vous. Vous allez être parmi nous la vivante image de cette impératrice chérie, depuis longtemps l'admiration de

l'Europe, comme elle le sera de la postérité; c'est l'âme de Marie-Thérèse qui va s'unir à l'âme des Bourbons. D'une si belle union doivent naître les jours de l'âge d'or, et nos neveux, sous l'heureux empire d'Antoinette et de Louis-Auguste, verront se perpétuer le bonheur dont nous jouissons sous le règne de Louis le Bien-Aimé.¹

La famille
de Rohan.

Pendant son séjour en Bretagne, en qualité de commandant de la province, le duc d'Aiguillon avait eu souvent des rapports avec la famille de Rohan,² qui descendait des anciens souverains de Bretagne et faisait partie de la noblesse du pays. A cause de son illustre origine, la maison de Rohan avait, avec celles de Lorraine et de Bouillon, la préséance sur les ducs et pairs de France et venait à la cour immédiatement après la famille royale et les princes du sang. Le chef de la famille de Rohan, le maréchal de Rohan-Soubise, le même qui avec le prince de Saxe-Hildburghausen avait perdu la bataille de Rosbach, était membre du conseil des ministres; sa sœur, madame de Marsan, avait été gouvernante des enfants de France et avait élevé le dauphin, qui devait régner sous le nom de Louis XVI. On conçoit que tous ces titres contribuaient puissamment à rehausser le crédit et l'influence de la maison de Rohan.

Nomination
du
prince-
coadjuteur
à l'ambassade
de Vienne.

Ce fut un membre de la famille de Rohan, le neveu du maréchal de Rohan-Soubise et de madame de Marsan, le prince-coadjuteur Louis, que le duc d'Aiguillon choisit pour le poste d'ambassadeur à Vienne. Il se distinguait, outre par l'éclat de sa naissance, par „une belle figure, une élocution facile, un

¹ LE ROY DE SAINTE-CROIX, *Les quatre cardinaux de Rohan*, p. 72; cf. A. ADAM, *Die Schütze von Hohbarr und der letzte Rohan*, p. 21; PIERRE DE NOLHAC, *Marie-Antoinette dauphine*, p. 94.

² Voir FUNCK-BRENTANO, *L'Affaire du Collier*, p. 16.

esprit vif et fécond, beaucoup d'élégance dans les manières, une démarche noble¹. D'abord il refusa d'accepter une charge à laquelle il n'avait pas été formé et qu'un membre de la famille de Rohan devait regarder au-dessous de sa dignité; en outre, il ne voulait pas blesser le baron de Breteuil, qui avait déjà expédié ses équipages et ses meubles à Vienne et qui était mécontent de sa translation de l'ambassade de Vienne, où il avait été nommé par le duc de Choiseul,² à celle de Naples; mais l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, à qui le jeune prélat témoignait un profond attachement et une grande vénération, et le duc d'Aiguillon dissipèrent ses scrupules et l'engagèrent à accepter le poste. Ce n'était pas la première fois qu'un prince de l'Eglise remplissait en France des fonctions diplomatiques: entre autres le cardinal de Bernis, qui précéda le duc de Choiseul au ministère des affaires étrangères, avait débuté modestement en qualité de représentant de Louis XV à Venise, et, quelques années après qu'il eut quitté le ministère, il reprit une mission diplomatique comme ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. Marie-Thérèse et le comte de Mercy supposèrent plus tard au prince-coadjuteur Louis de Rohan l'ambition de ne pas se contenter des fonctions de représentant; selon eux il aurait voulu marcher sur les traces du cardinal de Bernis et aurait convoité la succession du duc d'Aiguillon.³

¹ GEORGEL, *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du dix-huitième siècle*, I, p. XII et 192.

² Le baron de Breteuil ne pardonna jamais au prince-coadjuteur d'avoir accepté un poste qu'il avait lui-même chaudement sollicité du duc de Choiseul; sa rancune éclata dans toute son animosité lors de l'Affaire du Collier.

³ ARNETH-GEFFROY, *Marie-Antoinette, Correspondance secrète*, I, p. 438 et 446.

Dévouement
du
prince-
coadjuteur
au roi.

Le dernier et principal argument, dont s'était servi le duc d'Aiguillon pour agir sur le prince-coadjuteur et l'engager à se rendre à Vienne, était le service, le désir du roi. A la fin du règne de Louis XV, malgré les défaillances scandaleuses de ce monarque, l'autorité royale jouissait encore d'un tel prestige, fascinait encore tellement les esprits, qu'un désir du roi était pour un grand nombre de Français un ordre et qu'ils étaient prêts à tous les sacrifices pour lui plaire, pour travailler „à son service“. Le prince-coadjuteur Louis de Rohan appartenait à cette classe de sujets, dont toutes les aspirations tendaient vers le roi, dont tout le bonheur consistait à jouir de l'estime, de la satisfaction de Sa Majesté. Ils se sentaient infiniment malheureux, lorsque le soleil des faveurs royales pâlisait pour eux, lorsque l'idole royale, qui était l'alpha et l'oméga de leur existence, leur retirait ses grâces. „C'est pour moi“, écrivit un jour le prince-coadjuteur devenu ambassadeur, „une douce satisfaction d'apprendre que le Roi veut bien être content de mon travail. Mon bonheur est d'être à portée de lui donner des preuves de mon fidèle attachement, et, s'il était permis d'avouer son talent, je dirais que je me reconnais celui de le servir avec zèle et activité.“ Après s'être remis d'une maladie qui l'avait atteint à Vienne au mois de juin 1772, il s'empessa d'en avertir le roi en lui écrivant de sa main: „Le Ciel me rend la vie. C'est pour de nouveau en consacrer tous les moments au service de Votre Majesté. Il m'est précieux d'avoir couru risque de la perdre, puisque je n'ai été exposé à cette cruelle maladie épidémique que parce que je suis expatrié pour le service de mon Roi.“ Quatre jours après que le traité du partage de la Pologne eut été signé, il fit part au duc d'Aiguillon de ses inquiétudes et il continue: „J'oserais même presque dire

que mon zèle acquiert tous les jours plus d'activité, à mesure que les affaires deviennent plus épineuses et plus décisives: je sens alors tout ce que peuvent sur une âme française et la gloire du Roi et l'honneur de la Nation.“ „Je désire“, écrivit-il au mois de décembre 1772, „que tous les jours de ma vie soient consacrés à donner au Roi des preuves de la constance de mon zèle: c'est mon seul but, c'est ma seule gloire.“

Pour représenter dignement le roi de France auprès de l'impératrice-reine Marie-Thérèse et de l'empereur Joseph II, le prince-coadjuteur crut devoir s'entourer d'un appareil magnifique et se faire accompagner d'une suite nombreuse. En voici le détail, tel que le donne le secrétaire de l'ambassadeur, l'abbé Georgel: „Les deux voitures de parade avaient coûté quarante mille livres, la richesse y était prodiguée par la main du goût: une écurie de cinquante chevaux, un premier écuyer, brigadier des armées du roi;¹ un sous-écuyer et deux piqueurs, sept pages, tirés de la noblesse de Bretagne et d'Alsace, richement habillés, avec un gouverneur et un précepteur; deux gentilshommes pour les honneurs de la chambre, dont le premier était bailli de Malte et l'autre capitaine de cavalerie; six valets de chambre, un maître d'hôtel, un chef d'office, avec des uniformes écarlates à larges galons d'or; deux heiduques, quatre coureurs, dont chacun des habits, chamarrés de broderies d'or

Suite de
l'ambassadeur.

¹ C'était le baron Antoine-Joseph Zorn de Bulach. Il avait le grade de colonel-brigadier. Aussi longtemps que dura l'ambassade du prince de Rohan, ce gentilhomme prit au jour le jour des notes très intéressantes, que vient de publier son arrière-petit-fils, M. le baron Zorn de Bulach, sous-secrétaire d'Etat au ministère d'Alsace-Lorraine, sous le titre de: *L'Ambassade du prince Louis de Rohan à la cour de Vienne, 1771—1774*. Cf. les *Mémoires de Madame Campan*, I, p. 47.

et d'argent à paillettes, avait coûté quatre mille livres; douze valets de pied, deux suisses, l'un pour les appartements et l'autre pour la porte, dont les habits de grande livrée étaient faits pour attirer les regards; dix musiciens, habillés d'écarlate avec des galons d'or à la boutonnière; un intendant de maison, un trésorier, quatre gentilshommes d'ambassade nommés et brevetés par la cour, sans le secrétaire d'ambassade et quatre secrétaires.¹ Plusieurs membres de cette suite ne devaient pas seulement figurer pour rehausser l'éclat extérieur de l'ambassade française à Vienne, mais encore aider le titulaire dans ses fonctions diplomatiques. „Je vous ai prévenu“, écrivit le prince de Rohan au duc d'Aiguillon, le 9 janvier 1773, „au commencement de l'année dernière, que j'avais distribué à MM. de Naillac, de Parcieux, de Bulach et de La Mirandole différents objets de travail. M. de Naillac, comme ayant voyagé dans le Nord, était chargé de ce qui pouvait intéresser ce pays relativement aux circonstances actuelles. MM. de Parcieux et de Bulach ont été occupés du militaire autrichien et des changements qui pourraient y survenir. M. de La Mirandole doit tracer le tableau de la constitution civile. Ces trois derniers veulent encore ajouter quelques observations au travail qu'ils ont fait.“

Durand
et Georgel.

Le 28 décembre 1771, le prince-coadjuteur Louis de Rohan partit de Strasbourg et il arriva le 10 janvier 1772 dans la capitale de l'Autriche.² Il y trouva, pour s'initier aux affaires, le sieur Durand,³ à qui le duc

¹ GEORGEL, *Mémoires*, I, p. 216. Voir aussi TAINÉ, *L'Ancien régime*, p. 151; FUNCK-BRENTANO, *L'Affaire du Collier*, p. 21.

² Voir ZORN DE BULACH, *L'Ambassade du prince Louis de Rohan*, p. 1 et 10.

³ Voir plus haut, p. 19, et la *Lettre n° 1 du prince Louis de Rohan au duc d'Aiguillon*.

de Choiseul avait déjà, en 1760, rendu le témoignage qu'il connaissait les affaires de Pologne „par une longue expérience“.¹ Le secrétaire de l'ambassade, l'abbé Georgel, était né à Bruyères (Vosges), le 29 janvier 1731. Il avait été membre de la Compagnie de Jésus et avait rempli, avant que la Compagnie fût supprimée en France, les fonctions de professeur au collège qu'elle possédait à Strasbourg. De bonne heure il s'était fait remarquer par le prince-coadjuteur, qui lui accorda toute sa confiance, surtout après que Georgel eut prouvé dans un mémoire, présenté au roi, que les Rohans descendaient des anciens souverains de Bretagne et avaient, à ce titre, le droit de préséance sur les ducs et pairs de France qui voulaient leur contester cette prérogative. Avant de se rendre à Vienne, Georgel „s'était enfoncé dans les bureaux et le dépôt des affaires étrangères, il y avait travaillé assidûment, y avait recueilli tous les documents et les instructions qui lui étaient nécessaires pour l'exercice de ses nouvelles fonctions“.²

En étudiant le mémoire de Favier,³ „celui des agents diplomatiques français d'ordre inférieur qui passait pour le mieux connaître l'état de l'Europe“,⁴ le nouvel ambassadeur avait eu la conviction que la

Opinions poli-
tiques
du prince
de Rohan.

¹ FARGES, *Recueil des instructions . . . Pologne*, II, p. 229. Le jour même où le traité du partage de la Pologne fut signé, le 5 août 1772, le roi Frédéric II écrivait au comte de Solms: „Le sieur Durand . . . est un de leurs meilleurs sujets dans cette carrière.“ Voir FRÉDÉRIC DE SMITT, *Frédéric II, Catherine et le partage de la Pologne. Collection de documents*, p. 159; cf. p. 192; DE BROGLIE, *Le secret du roi*, I, p. 136; EMILE BOURGEOIS, *Manuel historique de politique étrangère*, I, p. 526.

² GEORGEL, *Mémoires*, I, p. XIII.

³ [FAVIER], *Doutes et questions sur le traité de Versailles*. Ce mémoire dut être présenté au roi au commencement d'août 1756 et fut imprimé à Londres en 1778.

⁴ DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 402; cf. BOUTARIC, *Correspondance secrète*, I, p. 52.

cause principale des désastres qui venaient de fondre dans les dernières années sur la France était l'abandon de la politique de Richelieu, l'alliance avec l'Autriche, et que, si la France voulait regagner l'influence qu'elle avait exercée autrefois en Allemagne, elle devait revenir à l'union avec la Prusse.¹ „J'imaginai“, écrivit le prince de Rohan au duc d'Aiguillon au mois d'août 1772, „que les intérêts de la politique du roi de Prusse et de son ambition devant le rendre habituellement le rival et l'ennemi de la Maison d'Autriche, il nous serait sans doute aisé de le détacher des cours de Vienne et de Pétersbourg pour en faire l'appui de notre prépondérance en Allemagne. Ce que j'apprends de ses ouvertures avec nous me persuadait que nous pourrions nous en servir pour mettre des bornes aux succès de la Russie et des entraves aux vues quelconques de la cour de Vienne. Je m'étais même proposé de vous faire part d'un projet que j'avais minuté d'après ma persuasion: en détachant le roi de Prusse, tout rentrait dans l'ordre.“ Néanmoins l'ambassadeur ne s'écarta pas des instructions du roi Louis XV, qui voulait rester fidèle aux traités de Versailles de 1756 et de 1758. L'alliance entre la France et l'Autriche fut toujours le principe et la base de la politique que

¹ Voir le rapprochement de la France et de la Prusse après la guerre de Sept-Ans dans notre travail: *La question d'Alsace-Lorraine et Frédéric le Grand*, p. 7. „M. d'Aiguillon“, dit FLASSAN, *Histoire... de la diplomatie française*, VII, p. 116, „ne put s'éloigner ouvertement du plan politique de son prédécesseur, plan qui était d'ailleurs personnel à Louis XV; mais on sent que, par une impulsion de haine ou de rivalité contre le duc de Choiseul, il ne dut pas seconder avec ardeur les systèmes fondés par celui-ci; et il paraît, en effet, que M. d'Aiguillon dirigea ses affections et ses vues du côté de la cour de Berlin.“ Cf. DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 385. Aux yeux de Marie-Thérèse, le duc d'Aiguillon était „bon Prussien“; voir ARNETH-GEFFROY, *Marie-Antoinette, Correspondance secrète*, I, p. 321.

le prince de Rohan suivit à Vienne; mais cela ne l'empêcha pas de démasquer la duplicité et le manque de franchise du gouvernement autrichien. Dans la première lettre qu'il écrivit de Vienne, dix jours à peine après son arrivée, au duc d'Aiguillon, il lui expose déjà comment l'Autriche faisait mine de profiter de la crise en Pologne et en Turquie pour augmenter sa puissance, et il ajoute les remarques suivantes: „Je crois qu'en bonne politique, la France, quoique alliée de la Maison d'Autriche, ne doit pas contribuer à son agrandissement ni concourir à lui donner une prépondérance qu'elle ne partagerait certainement pas avec nous... Ce sera l'occasion ou jamais de fixer invariablement l'état de la Maison de Bourbon en Italie, d'étendre peut-être nos limites du côté de la Flandre, mais surtout de tarir la source des prétentions de l'Empereur sur plusieurs Etats d'Italie... Ce sera le cas... d'aider plus puissamment les Polonais et de nous les attacher encore plus étroitement par les secours que nous pourrons leur procurer... Les Polonais, dont nous seconderions les efforts et qui nous seraient redevables de leur liberté, s'attacheraient de plus en plus à la France.“ Lorsque le prince vit que le gouvernement de Marie-Thérèse faisait cause commune avec la czarine et le roi de Prusse pour occuper une partie de la Pologne, il ne craignit pas d'écrire à Versailles que, si on préparait „les batteries qui devaient faire éclater la désunion nouvelle entre les Maisons de Bourbon et d'Autriche, il serait très intéressant pour l'honneur du nom français et la gloire du ministère (du duc d'Aiguillon) de préparer des contre-batteries, pour n'être pas pris au dépourvu“. Ces contre-batteries consisteraient à „s'unir avec l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande pour empêcher le démembrement de la Pologne“ et „à ameuter l'Europe contre le développement de ce dangereux

système: ce serait peut-être le seul moyen d'arracher mille germes de dissensions et de guerres et de se procurer une paix durable."

Premières
audiences
de
l'ambassadeur.

Dès le surlendemain de son arrivée à Vienne (12 janvier 1772), le prince-coadjuteur eut une audience de l'empereur Joseph II. Comme une indisposition forçait l'impératrice-reine Marie-Thérèse à garder le lit, il ne put être reçu d'elle que le 19 janvier. Le baron Antoine-Joseph Zorn de Bulach rapporte qu'à cette audience „il causa avec elle près d'une bonne demi-heure."¹ Dans une lettre au comte de Mercy, Marie-Thérèse parle des questions dont elle s'entretint avec l'ambassadeur et elle termine par les phrases suivantes: „Rohan tient jusqu'ici bonne contenance; il est tout uni dans ses façons et tout simple dans son extérieur, sans grimaces et faste, très poli envers tout le monde, mais peut-être dans la vue d'exiger un retour complet d'attentions et d'égards. D'abord il déclara de ne pas vouloir fréquenter les spectacles; mais il changea bientôt de sentiments, parce qu'on lui a fait sentir qu'il se priverait par là d'une des premières ressources qu'on a ici."² L'ambassadeur rendit compte au roi lui-même des premières audiences qu'il eut de l'empereur Joseph et de l'impératrice Marie-Thérèse en lui écrivant, le 20 janvier 1772, une lettre que nous publierons plus loin en entier.

Bonne opinion
qu'avait
Marie-Thérèse
du prince
de Rohan.

La bonne opinion qu'eut Marie-Thérèse du prince-coadjuteur à la première audience, elle la garda encore pendant plusieurs mois. „L'ambassadeur de France", écrivit-elle, le 16 mars 1772, à son fils Ferdinand, gouverneur de la Lombardie, „a jusqu'à

¹ ZORN DE BULACH, *L'Ambassade du prince Louis de Rohan*, p. 12.

² ARNETH-GEFFROY, *Marie-Antoinette, Correspondance secrète*, I, p. 271.

cette heure l'approbation générale et est tout à fait le contraire de ce qu'on en a débité."¹

Dès le commencement, le comte de Mercy et la dauphine Marie-Antoinette avaient prévenu l'impératrice-reine contre le nouvel ambassadeur, et avaient parlé de ce dernier dans des termes qui devaient produire sur l'esprit de Marie-Thérèse une impression très fâcheuse. Voici comment Marie-Antoinette annonça à sa mère la nomination du prince de Rohan au poste d'ambassadeur: „Je ne vous parle point“, écrivit-elle, le 21 juin 1771, „ma chère maman, de la nomination de M. d'Aiguillon, ne me mêlant point d'affaires. L'on dit que c'est le coadjuteur de Strasbourg qui doit aller à Vienne. Il est de très grande maison, mais la vie qu'il a toujours tenue ressemble plus à celle d'un soldat que d'un coadjuteur.“² Le lendemain, 22 juin, le comte de Mercy entretint également Marie-Thérèse du „choix qui allait être fait du prince de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, pour l'ambassade de Vienne“, et il ajouta: „Cet ecclésiastique est entièrement livré à la cabale, et je crains bien que ce ne soit pas le seul inconvénient qui le rende peu propre à la place qui lui est destinée.“³ Quelques semaines plus tard

Rapports
de Mercy et de
Marie-
Antoinette
sur le prince
de Rohan.

¹ ARNETH, *Briefe der Kaiserin Maria-Theresia an ihre Kinder und Freunde*, I, p. 111.

² ARNETH-GEFFROY, *Marie-Antoinette, Correspondance secrète*, I, p. 172, lettre du 21 juin 1771. Comme nous aurons à citer souvent des extraits de la correspondance entre Marie-Thérèse, Marie-Antoinette et le comte de Mercy, nous nous contenterons de donner la date des lettres; elles se trouvent toutes dans l'ouvrage d'Arneth-Geffroy.

³ Le même jour, le comte de Mercy écrivit au prince de Kaunitz: „Le choix du coadjuteur de Strasbourg pour l'ambassade de Vienne paraît ici des plus étranges, parce que ce jeune prélat ne s'était fait connaître jusqu'à présent que dans les ruelles et par ses aventures galantes; il est d'ailleurs assez aimable en société, fort gai et encore plus léger; je sais qu'il

il écrivit de nouveau à l'impératrice: „Relativement au coadjuteur de Strasbourg, il est certain que le choix d'un pareil ambassadeur est aussi bizarre que déplacé, mais je saurai faire sentir ici ce que Votre Majesté est en droit d'attendre de sa conduite, et je suis persuadé que cet ecclésiastique se soutiendra dans les bornes que lui prescrit son état. Il est assez adroit pour se contraindre, et il en concevra la nécessité.“¹ Marie-Antoinette et le comte de Mercy ne pouvaient pas pardonner au prince de Rohan ses relations avec la „cabale“, — c'est ainsi que l'ambassadeur d'Autriche appelait les ennemis du duc de Choiseul et de sa politique.² D'après le comte de Mercy, la tante du prince Louis de Rohan, la comtesse de Marsan, qui exerçait une grande influence dans la „cabale“, „espérait de former un grand personnage de ce coadjuteur et de le mettre en position de coopérer à toutes les intrigues de cette femme, d'autant plus dangereuse qu'elle avait de l'esprit et de l'amabilité“. „Tout ce que le prince de Rohan“, continue-t-il, „dira à Votre Majesté sur la dauphine sera certainement très insidieux.“³

Jugement
défavorable
porté par
Marie-Thérèse
sur le prince.

Le lendemain du jour où le comte de Mercy voulait, par cette insinuation malveillante, mettre sa souveraine en garde contre l'ambassadeur de France, elle-même écrivit à Mercy: „Je ne saurais accorder mon approbation à l'ambassadeur Rohan; c'est un gros volume farci de bien de mauvais

se prépare à endosser le manteau de l'hypocrisie, mais je doute que sa pétulance naturelle lui permette de soutenir un rôle si composé.“ ARNETH-FLAMMERMONT, *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, II, p. 390.

¹ Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 24 juillet 1771.

² Marie-Thérèse leur donnait le nom de „clique“; cf. les lettres du 4 janvier 1771, 3 décembre 1771, 3 mars 1773.

³ Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 29 février 1772.

propos, peu conformes à son état d'ecclésiastique et de ministre, et qu'il débite avec imprudence en toute rencontre, sans connaissances d'affaires et sans talents suffisants, avec un fonds de légèreté, présomption et inconséquences. On ne saurait faire compte ni sur ses explications, ni sur ses rapports. La cohue de sa suite est de même un mélange de gens sans mérite et mœurs. Je ne vous le dis pas dans la vue de vous faire demander son rappel; mais, si sa cour prenait elle-même ce parti, j'en serais très contente. N'en portez aucune plainte; ce n'est que pour votre connaissance toute seule.¹ Le 18 mars, deux jours après qu'elle eut fait l'éloge du prince auprès de l'archiduc Ferdinand, dans une lettre adressée au même comte de Mercy, elle se sert de termes encore plus violents: „Le prince de Rohan“, dit-elle, „me déplaît de plus en plus; c'est un bien mauvais sujet; sans talents, sans prudence, sans mœurs, il soutient fort mal le caractère de ministre et d'ecclésiastique. L'empereur aime, à la vérité, à s'entretenir avec lui, mais c'est pour lui faire dire des inepties, bavardises et turlupinades. Kaunitz paraît aussi content de lui, parce qu'il ne l'incommode pas et lui montre toute sorte de soumission. Je ne veux pas, du moins dans ce moment, demander son rappel, mais je vous répète que je le verrais avec plaisir dénicher bientôt d'ici.“² A partir de cette époque, Marie-Thérèse ne cesse plus d'exprimer le désir d'être débarrassée du prince-coadjuteur Louis de Rohan, et la critique qu'elle fait de la conduite de l'ambassadeur devient de plus en plus amère.³

¹ Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 1^{er} mars 1772.

² Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 18 mars 1772; cf. les lettres du 31 mars, 1^{er} mai, 2 octobre 1772.

³ Voir les lettres du 1^{er} juin, 2 juillet, 1^{er} août 1772, etc.

Espionnage
de la
cour de Vienne.

Ce revirement dans les dispositions de Marie-Thérèse envers le prince Louis de Rohan n'étonnera plus, depuis qu'on sait par sa correspondance secrète qu'elle et son gouvernement ne se faisaient aucun scrupule d'espionner les courriers des puissances étrangères, d'intercepter les dépêches que les représentants de ces cours expédiaient à leurs chefs hiérarchiques ou qu'ils en recevaient, et de les surveiller jusque dans leur vie privée.¹ „Une méprise“, écrivit l'ambassadeur, le 26 décembre 1772, au duc d'Aiguillon, „dont je viens d'être instruit, me persuade de plus en plus qu'on ne saurait trop prendre de précautions pour dérober à ce ministère le contenu des dépêches, et que des courriers deviennent nécessaires, lorsque les matières exigent du secret. Je sais déjà qu'on décachetait tous mes paquets et qu'on en transcrivait le chiffre. En recachetant dernièrement au bureau du déchiffrement une de mes lettres à Danzig, comme on a ici votre cachet et le mien, au lieu de mettre l'empreinte du mien, ils se sont servis du vôtre. M. Gérard m'en a prévenu.“ Dans le mémoire que le prince-coadjuteur adressa au roi Louis XVI peu avant son départ de Vienne, le 4 juillet 1774, il dit: „Une découverte d'une toute autre conséquence encore est

¹ Voir les lettres de Marie-Thérèse à Mercy, du 3 décembre 1771, 4 janvier, 1^{er} août, 2 octobre 1772, 3 février 1777, 31 janvier 1780, de Mercy à Marie-Thérèse, du 16 novembre, 19 décembre 1771, 23 janvier et 16 octobre 1772. Le 16 septembre 1772, Mercy écrivit de Paris à l'impératrice-reine: „Lorsque le lord Stormond (l'ambassadeur d'Angleterre) sera arrivé ici, je veillerai de près sur ses démarches et serai bientôt à même de rendre compte à Votre Majesté du langage que pourront lui dicter ses opinions personnelles.“ Cf. DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 371; VEHSE, *Geschichte des österreichischen Hofes und Adels und der österreichischen Diplomatie*, VII, p. 280; SOREL, *L'Europe et la Révolution française*, t. I; *Les mœurs politiques et les traditions*, p. 77; ARNETH-FLAMMERMONT, *Correspondance secrète du comte Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, I, p. 9, 20.

la preuve certaine que j'ai fournie le 10 janvier de cette année, que la cour de Vienne était parvenue à déchiffrer non seulement toutes les lettres de ma correspondance avec la cour, Constantinople, Pétersbourg, Stockholm, Danzig, etc., mais même qu'elle s'était procuré l'interception et qu'elle avait le déchiffrement de toutes les relations qu'il y avait entre M. le duc d'Aiguillon et les ministres du Roi dans toutes les cours du Nord et du Levant. Pour ne laisser aucun doute sur un objet de cette nature, j'envoyai *in extenso* et par extrait copie des lettres mêmes de notre ministère à Berlin, à Munich, à Dresde, à Stockholm, à Pétersbourg, à Constantinople et des réponses qui y étaient faites. J'avertis que les entrepôts de cette interception étaient à Liège, à Bruxelles, à Francfort et à Ratisbonne, que la forme et la construction de nos chiffres de 1200 ne tenaient que peu de temps contre l'habileté des déchiffreurs autrichiens; j'indiquai leur marche, leur procédé et comment, en conséquence, on devait dorénavant construire les tables des chiffres pour être à l'abri d'une pareille inquisition.¹ Même la correspondance secrète que Louis XV entretenait, par l'intermédiaire du comte de Broglie, avec ses représentants à l'étranger, n'échappait pas à l'indiscrétion de Marie-Thérèse. Le 1^{er} décembre 1770, elle écrivit à ce sujet au comte de Mercy: „La correspondance secrète que le roi entretient par le canal de Broglie avec ses ministres dans les cours étrangères me paraît toujours plus réelle, par tant de preuves que j'en ai eues et continue à en avoir — voilà un échantillon. Indépendamment de celle avec Durand, le roi l'a fait introduire et la poursuit

¹ BOUTARIC, *Correspondance secrète de Louis XV*, II, p. 383. Cf. le rapport de Vergennes à Louis XVI, dans BOUTARIC, op. cit., I, p. 176; la correspondance entre Louis XV et le secrétaire du comte de Broglie, Dubois-Martin, dans BOUTARIC, op. cit., I, p. 188 à 190.

en partie sur le même pied avec Havrincourt, Paulmy, Zuckmantel, Gérault, Vergennes, Saint-Priest, etc., en se faisant communiquer de temps en temps par cette voie secrète aussi bien leurs rapports à Choiseul que les réponses que celui-ci leur fait. Il faut encore observer que cette correspondance est toute chiffrée, et qu'on ne peut, par conséquent, supposer que le roi veut s'en servir à dessein de faire quelquefois transpirer des choses qu'il ne conviendrait pas à ses ministres de dire clairement; que plusieurs de ces dépêches sont approuvées et signées par le roi pour ne pas laisser de doute; que c'est de son su et par son ordre; que pour en dérober la route, Broglie mande de temps en temps aux ministres des adresses secrètes, sous lesquelles ils doivent faire passer les lettres qu'ils lui écrivent.... Je viens de recevoir dans cet instant une lettre très importante par cette correspondance particulière qui me tient très à cœur.¹ De son côté, le représentant d'Autriche à la cour de Versailles disait dans son rapport du 15 mars 1772: „J'ai été averti par le duc de Noailles que l'ambassadeur prince de Rohan avait abusé de ce que Votre Majesté a daigné lui dire dans la première audience, nommément de l'expression qu'elle n'oubliera jamais le duc de Choiseul. Le prince de Rohan doit avoir mandé cette particularité à la comtesse de Marsan, qui a cherché à en faire tout le mauvais usage possible auprès de la comtesse Du Barry et auprès du duc d'Aiguillon.... Le hasard m'a procuré une lettre que le secrétaire d'ambassade

¹ Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 1^{er} décembre 1770. Un mois auparavant, le 30 octobre, elle lui avait déjà écrit: „J'ai fait de même vite copier cette lettre de Broglie à Durand, vous voyez comme cette correspondance se soutient, elle était toute en chiffre. Vous brûlerez d'abord ce papier, n'étant uniquement que pour votre direction seule.“ Voir aussi les lettres de Marie-Thérèse à Mercy, du 4 janvier 1771, du 1^{er} décembre 1773.

de France, l'abbé Georgel, a écrite à une de ses intimes amies. J'ai cru qu'il ne déplairait point à Votre Majesté d'être informée du contenu de cette lettre, dont je joins ici la copie. J'ai des voies par lesquelles j'espère d'être instruit de ce que l'ambassadeur et son secrétaire pourront mander ici à leurs amis, et je veillerai à tout ce que leur imprudence pourrait occasionner en mal.¹

Ce mal que l'ambassadeur Louis de Rohan et son secrétaire l'abbé Georgel pouvaient occasionner, n'était rien autre chose que l'éveil qu'ils donnaient surtout par rapport à la Pologne. Ils avaient la sincère conviction qu'il y allait de l'honneur et de l'intérêt de la France de sauver la Pologne, d'en empêcher le démembrement, et, après avoir démasqué la conduite équivoque et perfide de l'Autriche à l'égard des Confédérés de Bar, ils firent tout ce qui était en leur pouvoir de faire en faveur de ces derniers, en procurant au roi Louis XV et au ministre d'Aiguillon les renseignements nécessaires et en les

Vraie cause
de l'animosité
de
Marie-Thérèse
contre
l'ambassadeur
et
l'abbé Georgel.

¹ Lettre du comte de Mercy à Marie-Thérèse, du 15 mars 1772. Voici comment la dauphine elle-même était l'objet d'une surveillance continuelle de la part de l'ambassadeur d'Autriche: „Je me suis assuré“, avoue-t-il à la mère de la dauphine „de trois personnes du service en sous-ordre de M^{me} l'archiduchesse; c'est une de ses femmes et deux garçons de chambre qui me rendent un compte exact de ce qui se passe dans l'intérieur; je suis informé, jour par jour, des conversations de l'archiduchesse avec l'abbé de Vermond, auquel elle ne cache rien; j'apprends par la marquise de Durfort jusqu'au moindre propos de ce qui se dit chez Madame, et j'ai plus de monde et de moyens encore à savoir ce qui se passe chez le roi, quand M^{me} la dauphine s'y trouve. A cela je joins mes propres observations, de façon qu'il n'est pas d'heure dans la journée de laquelle je ne fusse en état de rendre compte sur ce que M^{me} l'archiduchesse peut avoir ou fait ou entendu, surtout pendant les séjours à Compiègne ou ici, et j'ai donné à mes recherches toute cette étendue, parce que je sens combien le repos de Votre Majesté y est intéressé.“

conjurant de secourir l'ancienne alliée de la France. „J'apprends“, écrivit un jour le prince-ambassadeur au duc d'Aiguillon, „que, malgré les marques extérieures d'attention qu'on continue à me donner ici, on ne me sait pas trop bon gré de ce que par mes moyens on soupçonne que j'ai découvert ce qu'on avait soin de tenir caché.“ On trouvera tout naturel qu'aussitôt que Marie-Thérèse et le ministère autrichien eurent connaissance par leur espionnage et leurs „interceptes“ du danger qu'ils couraient de voir déjouer leurs projets sur la Pologne, l'impératrice ait remarqué de la „mauvaise volonté“¹ chez ceux qui voulaient sauver l'indépendance de ce pays, qu'elle ait prétendu que le prince de Rohan „n'était nullement fait pour le poste qu'il occupait“ et qu'elle souhaitât vivement d'être débarrassée le plus tôt possible du diplomate gênant et incommode ainsi que de son secrétaire, „le vilain Georgel“,² qui s'accordait très bien avec son héros“.³

Politique
que
devait suivre
la France
selon le désir
de
Marie-Thérèse.

Marie-Thérèse cherchait, cela va sans dire, avant tout les intérêts de l'Autriche: si la France semblait vouloir se séparer du système adopté, c'est-à-dire de l'alliance autrichienne, si elle „patelinait avec la Prusse“, la dauphine et future reine de France devait, sur les ordres de l'impératrice-reine, „empêcher ces maux et ces désagréments pour la monarchie et la famille“.⁴ Dans la première lettre que Marie-Thérèse écrivit à sa fille, lorsque cette dernière fut montée sur le trône de France, elle lui recommanda „d'écouter surtout les conseils de Mercy. Il connaît la cour et la ville, il est prudent et vous est entière-

¹ Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 1^{er} septembre 1772.

² Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 4 mai 1775.

³ Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 2 juin 1775.

⁴ Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 2 juillet 1772.

ment attaché. Dans ce moment-ci, regardez-le autant comme un ministre de vous que le mien.... L'intérêt de nos deux Etats exige que nous nous tenions aussi étroitement liés d'intérêt comme de famille.¹ Un mois après, elle écrivit au comte de Mercy: „Je conviens que la conduite de ma fille dans la situation actuelle peut beaucoup influer dans les affaires politiques, et que cette partie doit, par conséquent, encore former un des objets de vos dépêches d'office.... La cour de France doit m'intéresser non seulement par la situation de ma fille, mais encore plus par les rapports que la France a avec les autres monarchies de l'Europe et surtout avec la mienne. Il m'importe donc d'être informée à temps et avec exactitude de ce qui se passe en France dans ces moments décisifs et d'y faire parvenir de la même façon ce qui convient à mes intérêts.“² Marie-Antoinette suivit très volontiers le conseil qu'on lui avait donné de soutenir en premier lieu la politique autrichienne; car, quoique dauphine et reine de France, elle était plutôt autrichienne que française. Elle n'avait pas, comme autrefois Marie-Christine de Bavière, l'épouse du Grand-Dauphin, prononcé, en mettant pour la première fois le pied sur le sol de France, la parole: „Ah Dieu, merci! me voilà française!“³ Mais près de deux ans après son mariage avec le dauphin, elle avouait encore qu'en cas de brouillerie entre ses deux familles de Habsbourg et de Bourbon son cœur serait pour la première.⁴

¹ Lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, du 18 mai 1774.

² Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 16 juin 1774; cf. ARNETH-GEFFROY, *Marie-Antoinette, Correspondance secrète*. Introduction, I, p. XXXIII; PIERRE DE NOLHAC, *Marie-Antoinette dauphine*, p. 213.

³ Voir notre ouvrage: *Mariage du Grand-Dauphin et de Marie-Christine de Bavière*, p. 30.

⁴ Lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, du 21 janvier 1772.

La politique du ministère des affaires étrangères en France devait, selon le désir de Marie-Thérèse, être entièrement conforme à celle du ministère autrichien ; le cabinet de Versailles ne devait en aucune façon entraver celui de Vienne, mais se régler sur ce dernier, le seconder, l'appuyer de toutes ses forces, „mériter la confiance“ de l'impératrice-reine autant que celle du roi de France.¹ Aussi l'inquiétude de Marie-Thérèse fut-elle grande à la nouvelle de la chute du duc de Choiseul. „J'avoue“, s'empresse-t-elle d'écrire à Mercy, „la perte de Choiseul m'est très sensible et je crains que nous ne nous en ressentions que trop.... On n'osera vous informer de tout. Cette abominable clique² gâtera ma fille et lui rendra ou suspects ou incommodes ceux qui pourraient lui donner des bons conseils. Je vous avoue que je regarde comme décisif ce coup pour ma fille, mais pas pour l'alliance, qui convient autant à la France qu'à nous. Je vous prie de me marquer toutes les particularités, mais surtout les propos, la contenance du dauphin, que je ne crois pas si sot, mais entièrement adonné et mené par cette clique, ainsi faux et hypocrite. Si vous apprenez de temps en temps quelque chose des Choiseul et de la cause de leur disgrâce...., je vous prie de me le marquer. Je ne me cache pas de les plaindre, et si je peux leur être utile une fois, je m'en ferai un plaisir ; ils peuvent compter sur moi. Notre situation devient encore plus délicate ; il est heureux pour nous de vous y avoir.“³ Quelques jours après le sacre de Louis XVI, les amis du duc de Choiseul prièrent la reine d'user de son influence sur le roi et de l'engager

¹ Lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, du 6 janvier 1772 ; cf. ARNETH-GEFFROY, *Marie-Antoinette, Correspondance secrète*. Introduction, I, p. XXVI.

² Voir plus haut, p. 52, note 2.

³ Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 4 janvier 1771.

à rappeler le duc au ministère. Dès que Marie-Thérèse apprit ces démarches, elle avertit sa fille que la rentrée du duc de Choiseul au ministère serait contraire aux intérêts de l'Autriche, et elle fit écrire par son secrétaire Pichler au comte de Mercy: „Quelque bien que l'Impératrice souhaite au duc de Choiseul, Sa Majesté ne saurait jamais approuver l'intérêt trop marqué que la reine prend en sa faveur. Sa Majesté est encore persuadée que, dans l'état actuel des affaires, un ministre du caractère du duc de Choiseul ne saurait nous convenir, n'étant pas à douter que ni les affaires de Pologne ni celles de la Porte ne se seraient passées tranquillement, si le duc de Choiseul s'était trouvé à la tête des affaires.“¹ Marie-Thérèse ne voulait donc pas de ministre à Versailles qui lui suscitât des embarras au sujet de la Pologne, qui l'empêchât d'entrer tranquillement en possession de la partie échue à l'Autriche.

On a souvent parlé des remords qu'aurait causés à l'impératrice Marie-Thérèse le partage de la Pologne; on se plaît à l'excuser d'avoir pris part à cette „iniquité“; ce n'est qu'à contre-cœur, après avoir longtemps résisté et pour ne pas être obligée de faire la guerre à la Prusse et à la Russie coalisées, qu'elle y aurait donné son consentement. A une audience qu'elle accorda dans les premiers jours de novembre 1772 au prince de Rohan, elle lui dit „combien ce partage lui avait déplu, qu'elle y avait été forcée par les circonstances, qu'elle avait espéré longtemps que les discussions qui auraient pu naître en auraient empêché l'exécution, mais que l'accord et le traité avaient été faits entre la Russie et le roi de Prusse à son insu, et que lors-

Politique
de
Marie-Thérèse
à l'égard
de la Pologne.

¹ Note à la lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 23 juin 1775; cf. la lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 2 août 1773. Elle écrivit au même le 30 juin 1776: „Vous serez persuadé qu'un ministre du caractère de Choiseul ne saurait convenir à nos intérêts dans les circonstances actuelles.“

qu'on lui en avait donné communication, elle y avait vu un article particulier, où il était dit : Nous inviterons aussi la Maison d'Autriche, et si elle refuse de se joindre à nous, ce refus ne nous empêchera pas d'exécuter notre projet et d'aller en avant.¹ Sa Majesté ajouta qu'elle avait ensuite longtemps ignoré tous les arrangements subséquents et que, ne pouvant naturellement nous instruire de cette incertitude de sa part et de cette position embarrassante, elle avait pris le parti de se vouer au silence le plus impénétrable, et que le prince de Kaunitz avait tenu cette conduite, la seule qui pût convenir dans une telle occurrence de choses, avec le caractère de vérité.² Le 1^{er} février 1773, elle écrivit au comte de Mercy : „Les affaires du roi de Prusse ne sont que trop claires. Il ne démordra plus de resserrer tant Danzig et Thorn qu'ils seront obligés de recourir à lui. Même la Russie, ce qui est incompréhensible, en est d'accord, et nous a fait perdre les bons moments en lanternant, nous cajolant où on aurait pu y remédier; ils nous ont bien menés par le nez : j'en suis inconsolable. Si je pouvais me consoler, c'est que j'étais toujours contraire à cet inique partage, si inégal, et à nous lier à ces deux monstres, même au risque de faire plutôt la guerre, que j'abhorre à juste titre et plus encore à cette heure que jamais à cause de la constitution de notre militaire; mais j'ai cru que c'était il y a deux ans et demi le cas. Depuis, le manque de récolte, les mortalités, la misère extrême de nos pays m'a tellement accablée que j'ai cédé, mais bien contre ma conviction. Je souhaite que la monarchie ne s'en ressente encore après mon existence, et je veux bien

¹ Cf. ANGERBERG, *Recueil des traités et conventions concernant la Pologne*, p. 95.

² Lettre n° 73 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon; voir aussi DE SAINT-PRIEST, *Le partage de la Pologne*, p. 275.

supporter les désagréments actuels et la perte de ma réputation, ce qui n'est pas peu, pourvu que cela ne reste que sur ma malheureuse personne, qui descendra bientôt auprès de mes ancêtres, étant accablée de chagrin, peu aidée dans un âge où on en aurait le plus de besoin. Cela ne peut durer; je regarde même ce moment comme un bien, espérant dans la miséricorde de Dieu et dans le fond de mes intentions, qui sont connues seulement à cet Être suprême.¹

Quoique Marie-Thérèse proclame son innocence et qu'elle veuille rendre les „deux monstres“, ses voisins, responsables de „l'inique partage“, il est certain qu'elle-même, ainsi que son fils, l'empereur Joseph II, manifestèrent, lorsque Frédéric II fit mine de régler les affaires de Pologne seul avec la Russie,² le désir d'avoir aussi leur part au „gâteau“ de la Pologne et qu'ils ne firent plus de difficultés sérieuses au projet présenté par Frédéric. A l'audience du commencement de novembre 1772, le prince de Rohan avoua à l'impératrice qu'il lui „avait été impossible d'imaginer que le roi de Prusse et la Russie paraissant d'accord avec la Maison d'Autriche et marchant conséquemment au but qu'ils se proposaient, cette marche n'eût

¹ Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 1^{er} février 1773; voir aussi ARNETH-GEFFROY, *Marie-Antoinette, Correspondance secrète*. Introduction, I, p. XXIX; p. 307, en note; cf. l'entretien que Marie-Thérèse eut avec le comte de Barck, ministre de Suède, dans SAINT-PRIEST, *Le partage de la Pologne*, p. 286; DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 390.

² DE SMITT, *Frédéric II, Catherine et le partage de la Pologne, Collection de documents*, p. 80; cf. FRÉDÉRIC II, *Mémoires depuis la paix de Hubertsbourg, 1763, jusqu'à la fin du partage de la Pologne, 1775*, dans les *Œuvres historiques de Frédéric, roi de Prusse*, éd. Preuss, p. 37; WOLF, *Österreich unter Maria Theresia*, p. 526; ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, VIII, p. 368; ADOLF BEER, *Die erste Teilung Polens*, II, p. 143; ARNETH, *Maria Theresia und Joseph II*, I, p. 343; ONCKEN, *Das Zeitalter Friedrichs des Grossen*, II, p. 508.

point été annoncée à Sa Majesté Impériale et concertée avec Elle, que la suite avait éclairci ce mystère“. L'envoyé prussien à Vienne, le baron de Rhode, put adresser, dès le 4 décembre 1771, au roi, son maître, la dépêche suivante : „L'Impératrice-Reine aussi bien que l'Empereur ont touché quelque chose, quoiqu'en termes généraux et à demi-mot seulement, qu'on voulait sa part, au cas qu'il s'agissait d'un démembrement de la Pologne et qu'il fallait s'expliquer là-dessus.“¹ Au commencement de l'année 1772, la guerre fut sur le point d'éclater entre l'Autriche, qui était jalouse des avantages obtenus par les Russes autant sur les Turcs que sur les Polonais, et la Russie, qui aurait été soutenue par la Prusse ; cependant, le 28 février 1772, van Swieten, ambassadeur d'Autriche à Berlin, vint chez Frédéric le Grand et lui exposa „que sa cour, après avoir mûrement réfléchi à la situation des affaires générales, s'était déterminée à renoncer à l'acquisition de Belgrade et de la Serbie, mais que, pour soutenir la balance du Nord, elle voulait avoir sa part de la Pologne et voulait que les portions fussent égales“. „Pour cet effet“, continue le roi Frédéric dans une lettre au comte de Solms, son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, „van Swieten m'a montré la pièce ci-jointe et m'a demandé si je voudrais en donner une pareille à sa cour. J'ai pris le temps de délibérer pour examiner si cette demande pourrait être utile ou faite mal à propos ; mais après il m'ajouta que sa cour avait donné ordre au prince Lobkowitz² de proposer à Pétersbourg de la faire entre nous trois pour le partage. Cette assurance signée, il promet que sa cour travaillera de toutes ses forces à Constantinople pour accélérer la paix selon l'intention de la Russie et qu'elle donnera

¹ DE SMITT, op. cit., p. 84.

² Voir plus haut, p. 16, note 2.

des garanties qui seraient réciproques de notre part pour les acquisitions à faire. . . Il est sûr qu'il est plus avantageux à la Russie comme à moi que les Autrichiens fassent leur acquisition en Pologne plutôt qu'en Hongrie, car par là ils sont dans le même cas que nous. Il en résulte des garanties avantageuses, et les Polonais ne sauront contre qui crier, parce que les Autrichiens auront pris leur part comme la nôtre. Il est toujours bien glorieux pour l'impératrice de Russie que ces fiers Autrichiens, qui la bravaient dans le commencement de ces troubles, sollicitent maintenant chez elle à Pétersbourg et font amende honorable aux yeux de l'Europe.¹ La part de la Pologne que le gouvernement de Marie-Thérèse convoitait était telle que Frédéric le Grand lui-même regardait „la rapacité de ces prétentions“² comme excessive. Pour rendre les acquisitions égales, le prince de Kaunitz avait d'abord proposé de duper la Turquie, avec laquelle l'Autriche avait cependant conclu un traité d'alliance, et de lui enlever Belgrade et la Serbie. „Je crus tomber“, remarque à ce sujet Frédéric le Grand, „de mon haut à ces paroles, auxquelles je ne pouvais m'attendre d'un allié des Turcs et de cette cour dont la phrase favorite était celle de la balance de l'Orient. Je lui dis (à van Swieten) en badinant que j'étais bien aise d'apprendre par ce qu'il venait de me dire que les Autrichiens n'étaient pas encore circoncis, comme on les avait accusés de l'être, et que c'était aux dépens de leurs bons amis, les Turcs,

¹ DE SMITT, *Frédéric II. . . . Collection de documents*, p. 97; cf. FRÉDÉRIC II, *Mémoires depuis la paix de Hubertsbourg, 1763, jusqu'à la fin du partage de la Pologne, 1775*, dans les *Œuvres historiques* de Frédéric II, roi de Prusse, éd. Preuss, VI, p. 44.

² DE SMITT, op. cit., p. 108; cf. p. 110; ARNETH, *Geschichte Maria Theresias*, VIII, p. 379; ADOLF BEER, *Die erste Teilung Polens*, II, p. 173.

qu'ils voulaient prendre leur portion. Il (van Swieten) me demanda ce que je pensais de cette idée. Je lui répondis que je ne croyais pas qu'il fût impossible de la faire réussir, sur quoi il dit qu'il écrirait à sa cour et que cela lui ferait plaisir.¹

Lettre
apoeryphe
du
prince de Rohan
sur
Marie-Thérèse.

On a aussi prétendu que, lors du démembrement de la Pologne, Marie-Thérèse „pleurait et prenait toujours“. „Elle se mit à pleurer terriblement“, dit un jour Frédéric le Grand au prince Charles de Hesse, „en attendant les troupes des trois copartageants entraient en Pologne et s'emparèrent de leurs portions, elle toujours en pleurant; mais tout à coup nous apprîmes, à notre grande surprise, qu'elle avait pris beaucoup plus que la part qu'on lui avait assignée; car *elle pleurait et prenait toujours*, et nous eûmes beaucoup de peine à obtenir qu'elle se contentât de sa part de gâteau.“² La même critique du rôle joué par Marie-Thérèse par rapport à la Pologne se trouve dans une prétendue lettre que le prince-coadjuteur Louis de Rohan aurait

¹ DE SMITT, op. cit., p. 94; cf. Supplément, p. 64. „Nous avons enfin déclaré“, écrivit Joseph II à son frère Léopold au mois d'avril 1772, „ce que nous voulions de la Pologne, et c'est le grand projet des trois que je vous ai envoyé autrefois qu'on adopte, savoir celui qui comprend tout le palatinat de Belcz et qui s'étend depuis Bilicz, notre Silésie, jusqu'aux confins de la Moldavie et de la Podolie.... Les Turcs ont accepté l'armistice et veulent qu'on leur garantisse que trois mois après, s'il vient à se rompre, les hostilités ne commenceront point; reste à savoir si la Russie goûtera ce projet. Elle est tranquillisée de notre côté et arrangée à cette heure en Pologne; elle ne se souciera plus guère de faire la guerre avec la Porte, et qui sait si cette dernière ne nous fournit point encore par ses faux procédés une juste cause de nous en mêler, et que l'année qui vient nous ne mettions en poche Belgrade et une partie de la Bosnie, tout comme nous ferons cette année des palatinats de Pologne?“ Voir ARNETH, *Maria Theresia und Joseph II.*, I, p. 367.

² Voir BOUTARIC, *Correspondance secrète*, I, p. 174; VATEL, *Histoire de madame Du Barry*, II, p. 164; DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 390; LAVISSE-RAMBAUD, *Histoire générale du quatrième siècle à nos jours*, t. VII, p. 508.

écrite de Vienne au duc d'Aiguillon, et qui aurait été la cause principale de la terrible rancune de Marie-Antoinette contre le futur cardinal. Voici le texte de cette lettre:¹ „J'ai effectivement vu pleurer Marie-Thérèse sur les malheurs de la Pologne opprimée; mais cette princesse, exercée dans l'art de ne point se laisser pénétrer, me paraît avoir les larmes à commandement; d'une main elle a le mouchoir pour essuyer ses pleurs et de l'autre elle saisit le glaive de la négociation pour être la troisième puissance copartageante.“ L'abbé Georgel, qui a publié pour la première fois cette lettre, raconte ensuite comment elle est arrivée à la connaissance de la fille de Marie-Thérèse, la dauphine Marie-Antoinette. „Cette lettre“, dit-il,² „très secrète, ne devait être communiquée qu'au roi seul, qui avait marqué la plus grande curiosité de connaître à fond le caractère et les vrais sentiments de Marie-Thérèse. Que fit M. d'Aiguillon? Par une indiscretion impardonnable...., il confia cette lettre à la comtesse Du Barry.... Dans un de ces soupers voluptueux où Louis XV n'admettait que des favoris confidents de ses plaisirs, la comtesse Du Barry s'égayait avec peu de retenue et de décence sur ce qu'elle appelait la fausseté et l'hypocrisie de Marie-Thérèse, et pour étayer ce qu'elle avançait par une preuve convaincante: Voici une lettre du prince Louis

¹ Voir GEORGEL, *Mémoires*, I, p. 251; BOUTARIC, op. cit., I, p. 175; VATEL, op. cit., p. 165; DE BROGLIE, op. cit., p. 391; LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY, *Le comte de Vergennes*, p. 316; DE SAINT-PRIEST, *Le partage de la Pologne*, p. 265; *Mémoires de Madame Campan*, I, p. 79; SCHLOSSER, *Geschichte des achtzehnten Jahrhunderts*, IV, p. 547; ARNETH-GEFFROY, *Marie-Antoinette*, I, p. xxxv; FUNCK-BRENTANO, *L'Affaire du Collier*, Paris, Hachette, 1901, p. 33; PIERRE DE NOLHAC, *Marie-Antoinette dauphine*, p. 267; EUG. ASSE, dans la *Nouvelle biographie générale*, publiée sous la direction du Dr Hoefer, t. XLII, article Rohan Louis-René-Edouard.

² GEORGEL, *Mémoires*, p. 251.

de Rohan, dit-elle en la tirant de son portefeuille, écoutez comme il la peint. Alors elle lit tout haut la phrase que je viens de rapporter. Aucun des convives n'hésita à croire le prince Louis en correspondance avec la maîtresse. C'était un vrai plat de courtisan à servir à Madame la dauphine. Aussi, un ennemi caché du prince-ambassadeur, mais dont le nom est trop respectable pour l'entacher ici, s'empressa-t-il d'aller en instruire cette princesse. Il est plus aisé de concevoir que d'exprimer la profonde indignation de la princesse. Quoi ! s'écria-t-elle, un prince, et un prince de l'Eglise, en correspondance avec une femme perdue de mœurs, pour représenter, sous les traits les plus odieux, ma mère qui le comble de ses bontés ! Cette anecdote, malheureusement trop vraie, ne doit plus laisser de doute sur l'invincible éloignement de Marie-Antoinette pour le prince de Rohan et de sa persévérance à lui refuser les plus faibles témoignages de sa bienveillance : on ne doit plus être surpris qu'elle ait si facilement prêté l'oreille aux insinuations des ennemis personnels de ce malheureux prince pour l'éloigner de la cour et le perdre dans l'esprit du roi. Sans cette inconcevable et très répréhensible légèreté du duc d'Aiguillon, jamais le fameux procès du Collier n'aurait eu lieu."

Malgré les assurances d'authenticité de l'abbé Georgel, il faut se ranger de l'avis du biographe de madame Du Barry, qui prouve à l'évidence que la lettre du prince Louis de Rohan, telle que nous venons de la citer, est apocryphe.¹ Ce n'est pas seulement une lettre qui indisposa la fille de Marie-Thérèse contre l'ambassadeur de France à la cour de Vienne, mais toute la

¹ GEORGEL dit lui-même, après avoir raconté l'Affaire du Collier (Mémoires II, p. 215) : „Il en résulte que la reine n'a jamais eu le Collier, que son ressentiment contre le cardinal de Rohan, présumé y avoir donné lieu par une *prétendue* lettre à la comtesse Du Barry pendant l'ambassade de Vienne, a été la principale cause de ce trop fameux procès."

correspondance du diplomate, qui mettait les intérêts de la France au-dessus de ceux de la Maison d'Autriche. Le comte de Mercy et Marie-Antoinette elle-même n'auraient pas manqué de „servir ce plat“ à l'impératrice-reine et de confirmer, par un argument d'une telle valeur, les rapports qu'ils ont envoyés sur le prince.

C'est dans le plus grand secret que les négociations entre les trois puissances partageantes devaient être menées; l'alliée de l'Autriche, la France, n'en devait rien savoir. Si la France fut cependant avertie de ce qui se passait en Pologne par l'ambassadeur Louis de Rohan, qui se plaignait au ministre de Versailles du manque d'ouverture et de confiance du prince de Kaunitz et qui „tâchait d'éventer la mine“, on comprend que le prince-coadjuteur n'ait pas eu „l'approbation“ de la souveraine et qu'elle ait souhaité de le voir „dénicher“ le plus tôt possible. „La cour de Vienne“, dit de Saint-Priest,¹ „instruite par ses espions de la clairvoyance de Rohan, le haït pour l'avoir pénétrée. Poursuivi par elle, il tomba victime d'une conduite patriotique, d'autant plus à plaindre en cela que la postérité elle-même, trompée par ses ennemis, lui a voué dès lors un mépris qu'il n'a mérité que plus tard.“ Aussi longtemps que dura le crédit du prince de Soubise et de la comtesse de Marsan, l'oncle et la tante de l'ambassadeur, l'animosité contre ce dernier n'eut pas d'effet. „Relativement au prince de Rohan“, écrivit le comte de Mercy à l'impératrice-reine, „il est toujours certain que le duc d'Aiguillon saisira le premier moment où il pourra le rappeler, et que cela tient uniquement à une décision de la comtesse de Marsan et du prince de Soubise, que le ministre craint et qu'il veut ménager.“²

Haine contre
le prince
Louis de Rohan
sans effet.

¹ DE SAINT-PIREST, *Le partage de la Pologne*, p. 265.

² Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 18 mai 1773; cf. les lettres de Mercy à la même, du 14 novembre 1772 et du 16 janvier 1773.

Marie-Thérèse haïssait dans l'ambassadeur de France à Vienne surtout l'habile diplomate, le politique prudent, plutôt que l'homme „sans mœurs“, „le bien mauvais sujet“, quoique dans les premières lettres où elle se soit plainte de lui, elle ait insisté sur la conduite scandaleuse qu'il aurait menée. En effet, après que le démembrement de la Pologne fut consommé et que „le bon appétit“¹ de la souveraine fut satisfait, elle sut se plier aux circonstances et préféra, pour ne pas faire tort aux intérêts de l'Autriche, garder celui qui lui déplaisait tant. Elle écrivit, à la fin du mois d'octobre 1772, au comte de Mercy: „Quelque bien aise que je serais d'être délivrée de Rohan, je suis d'accord avec vous qu'il faut s'y prendre avec circonspection pour ne pas mécontenter ses partisans, qui, dans ces conjonctures, pourraient tâcher de faire tort à mes intérêts.“² Trois mois plus tard, elle dit encore une fois: „Je souhaite toujours le rappel de Rohan, mais ce n'est point au risque d'augmenter vos embarras et tracasseries, qui n'agitent déjà que trop votre ministère.“³

Marie-Thérèse
et
la comtesse
Du Barry.

Il est surprenant que Marie-Thérèse se soit tellement scandalisée de la conduite du prince-coadjuteur et qu'elle ait justifié son mécontentement du diplomate par les mœurs déréglées du prélat. Dès que la politique, „l'alliance“, fut en jeu, elle ne rougit pas de recommander à sa fille, la jeune et inexpérimentée dauphine, „de bien traiter la favorite (la comtesse Du Barry), d'avoir (pour cette dernière) des attentions dues en considération de son grand-père et

¹ ARNETH, *Maria-Theresia*, VIII, p. 379; ADOLF BEER, *Die erste Teilung Polens*, II, p. 173.

² Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 31 octobre 1772; cf. la lettre du 3 mars 1773.

³ Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 1^{er} février 1773.

maître (c'est-à-dire de Louis XV), en considération du bien qui peut en rejaillir à nous et aux deux cours".¹ Dans la lettre du 14 août 1772, le comte de Mercy renseigne sa souveraine sur la manière dont Marie-Antoinette se conforma aux ordres de sa mère. „Le 26“, dit-il, „quoique ce fût un dimanche, je trouvai moyen de parler un instant à M^{me} l'archiduchesse avant l'heure de la cour; je la prévins de la prochaine apparition de la comtesse Du Barry, et je la suppliai de vouloir bien faire à cette femme une réception convenable et qui n'excitât point de rumeurs. En sortant de chez M^{me} la dauphine, je fus informé que la favorite se proposait d'y aller le même matin, je rentrai chez Son Altesse Royale pour lui en donner avis, je renouvelai quelques représentations pressantes, et elles produisirent leur effet. La favorite

¹ Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 2 juillet 1772; cf. PIERRE DE NOLHAC, *Marie-Antoinette dauphine*, p. 207, 218; SOREL, *L'Europe et la Révolution française*, t. I; *Les mœurs politiques et les traditions*, p. 72; SOREL, *La question d'Orient au dix-huitième siècle*, p. 224. Le 1^{er} octobre 1771, le prince de Kaunitz écrivit au comte de Mercy: „Je vous remercie, mon cher ambassadeur, des détails relatifs à Madame la dauphine et à la favorite que vous avez bien voulu me communiquer. J'approuve très fort tout ce que vous avez dit ou fait à cet égard à cette dernière, dans laquelle moi, si j'étais à Paris, je ne verais, en homme sensé, qu'une dame de la cour, que je croirais, sans être le roi des fous, pouvoir d'autant moins plus mal traiter qu'une autre, que le roi l'honore de sa bienveillance, et qu'en user autrement ce serait vouloir manquer au roi, ce qui me semble qu'aucune créature raisonnable ne peut se permettre. Je tombe de mon haut, moyennant cela, en voyant que Madame la dauphine, lorsqu'il s'agit d'opter entre le parti de déplaire à Mesdames ses tantes ou de déplaire au roi, non seulement hésite, mais se laisse aller à manquer d'égards au roi, son grand-père, son souverain et son maître, par égard pour Mesdames ses tantes, qui devraient lui paraître nulles dans ce cas de concurrence.“ ARNETH-FLAMMERMONT, *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, II, p. 397.

étant arrivée après la messe du roi avec la duchesse d'Aiguillon, M^{me} la dauphine adressa d'abord la parole à cette dernière, et, se tournant ensuite vers la favorite, elle tint quelques propos sur le temps, sur les chasses, de façon que, sans interpeller directement la comtesse Du Barry, elle pouvait cependant croire que ces mêmes propos s'adressaient autant à elle qu'à la duchesse d'Aiguillon. Il n'en fallut pas davantage pour que la favorite fût très contente. Le roi, instruit de ce qui s'était passé, en parut fort satisfait et le témoigna à M^{me} la dauphine par de petites attentions qu'il lui marqua le même soir au grand couvert. Immédiatement après l'apparition de la comtesse Du Barry, M^{me} l'archiduchesse, se trouvant avec M. le dauphin, avec M. le comte¹ et M^{me} la comtesse de Provence, leur fit des réflexions très justes sur la conduite à tenir vis-à-vis de la favorite. Elle observa que Mesdames² s'étaient trompées dans leur système à cet égard et qu'en le faisant adopter aux deux jeunes princes et aux deux princesses, elles les avaient jetés dans un d'autant plus grand embarras qu'il était assez difficile de se dédire sur un parti pris, quoiqu'on en reconnût les inconvénients. Il me paraît important de citer cette réflexion de M^{me} la dauphine, parce que si, en lui marquant du contentement de la conduite qu'elle a tenue en dernier lieu, il plaisait à Votre Majesté d'ajouter que Son Altesse Royale aurait évité pareils embarras, si elle avait suivi dès les commencements les avis qui lui ont été donnés, il se trouvera que cette petite leçon est précisément dans le sens des réflexions que M^{me} l'archiduchesse a faites elle-même et que M. le dauphin a très fort approuvées. Le 28, j'avais supplié M^{me} la

¹ Le futur roi Louis XVIII.

² Les filles de Louis XV, donc les tantes de Louis XVI.

dauphine de ne point prévenir Mesdames sur le maintien qu'elle se proposait de tenir vis-à-vis de la favorite. Son Altesse Royale n'en avait, en effet, point parlé; dans le cas où Mesdames lui fissent quelques reproches sur ce qui s'était passé, je proposai à M^{me} l'archiduchesse de faire une réponse honnête mais sérieuse et qui donnât à connaître que Son Altesse Royale ne voulait point être régentée et que sur certains objets elle ne croyait devoir rendre compte à personne.¹

Le comte de Mercy lui-même avoue à sa souveraine qu'il voyait souvent la comtesse Du Barry pour la gagner à la politique autrichienne. „L'accès“, dit-il, „que je me suis procuré auprès de la favorite me met à portée de l'éclairer sur les grandes vérités politiques. Cet accès me procure aussi la facilité de parler au roi.“² Un jour que la dauphine demanda au comte de Mercy: „Comment puis-je faire pour gagner l'esprit du roi?“, il répondit „qu'on ne pouvait se dissimuler une vérité fâcheuse, qui était que cette Du Barry se trouvait en position d'influer d'une façon très décisive dans les objets les plus sérieux.“ „Je récapitulai“, continue-t-il à écrire à Marie-Thérèse, „une infinité d'exemples qui en étaient la preuve; je fis sentir à M^{me} la dauphine combien il était flatteur pour elle que Votre Majesté lui confiât un soin si important, aussi précieux que l'est celui de veiller, de coopérer et d'entretenir l'union des deux cours.... J'exposai le tableau actuel de cette cour et les ressources inestimables que donnait à M^{me} l'archiduchesse l'amitié qui subsiste entre Votre Majesté et le roi. J'entrai en détail

¹ Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 14 août 1772; cf. SOREL, *La question d'Orient au dix-huitième siècle*, p. 241.

² Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 16 octobre 1772; cf. PIERRE DE NOLHAC, *Marie-Antoinette dauphine*, p. 191.

sur les moyens de captiver ce monarque, sur la nécessité de ménager la favorite.“¹ „Ma position“, dit-il plus loin, „vis-à-vis de la favorite est devenue plus avantageuse : j'ai commencé à l'éclairer sur les grandes vérités politiques, elle m'écoute et conçoit ce que je lui dis. Je tâche de la guider par son intérêt personnel, et, M^{me} la dauphine se prêtant à appuyer mes démarches, j'espère que les choses seront maintenues ici dans les termes qu'exige le service de Votre Majesté.“

Le comte de Mercy ne se contenta pas de vaincre la répugnance de Marie-Antoinette contre la comtesse Du Barry, que, dès son arrivée en France, elle avait appelée „la plus sotte et impertinente créature qui soit imaginable“,² mais il commit encore l'imprudence, de nouveau pour des raisons politiques, d'engager le vertueux dauphin, l'époux de Marie-Antoinette, à „bien traiter“, lui aussi, celle „qui occasionnait tant de désordre à la cour“. ³ Il écrit à la belle-mère du dauphin : „Le 13, M. le dauphin fit encore quelque résistance pour aller au souper du petit château qui a lieu tous les jeudis. Je suppliai M^{me} la dauphine de déterminer le prince, son époux, à ne point se refuser aux choses qui peuvent plaire au roi. Je prévins même Son Altesse Royale que j'étais informé du projet de la comtesse Du Barry de saisir la première occasion de s'asseoir à table à côté de M. le dauphin, que, si cela arrivait, il me paraissait convenir que le jeune prince s'efforçât à prendre un air d'aisance qui ne donnât point lieu à des remarques malignes et de nature à augmenter les propos d'aigreur qui s'étaient calmés depuis longtemps. M^{me} l'archiduchesse parla

¹ Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 18 juillet 1772.

² Lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, du 9 juillet 1770.

³ Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 14 juillet 1770.

à M. le dauphin et en obtint d'abord la promesse de faire ce qui lui était suggéré.¹ A propos de la réception faite à la comtesse Du Barry le jour de l'an 1773 par le dauphin, le comte de Mercy écrit à la mère de Marie-Antoinette: „Mes représentations produisirent l'effet de porter Mme l'archiduchesse à parler au dauphin sur tous les objets les plus essentiels...., et elle insista surtout avec force sur les raisons qui devaient l'engager à traiter la favorite d'une façon qui ne déplût point au roi et qui fît cesser les plaintes et les tracasseries dont la famille était sans cesse tourmentée. Ce langage fit tellement impression à M. le dauphin, qu'au jour de l'an, la favorite s'étant présentée chez lui, il la traita fort bien et lui adressa la parole, au grand étonnement de tout le monde.“²

C'est aussi à la comtesse Du Barry que le représentant de Marie-Thérèse à la cour de Versailles s'adressa pour obtenir le rappel du prince-coadjuteur Louis de Rohan. „J'ai profité“, dit-il, „du séjour de Fontainebleau pour gagner de plus en plus la confiance de la favorite; elle m'a invité à souper avec sa société la plus particulière et qui se rassemble chez elle, lorsque le roi soupe avec sa famille. Cette femme s'est mise sur le pied de ne recevoir les ministres étrangers que les dimanches dans l'avant-soirée; je suis le seul qui aie auprès d'elle un accès journalier, même dans les moments où le roi s'y trouve. Je me tiens en habitude de parler quelquefois d'affaires à cette favorite, et je l'ai particulièrement sondée sur le chapitre du prince de Rohan. Après m'être bien assuré qu'elle ne prenait aucun intérêt à cet ambassadeur, je lui ai insinué, sous l'apparence de confiance et sous le secret, que le prince de Rohan paraissait peu propre au poste

Démarches
de Mercy
auprès
de la comtesse
Du Barry
pour
obtenir le rappel
de Rohan.

¹ Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 16 septembre 1772.

² Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 16 janvier 1773.

qu'il occupe, que je voyais par ses dépêches, dont le duc d'Aiguillon m'avait communiqué des articles, qu'il entendait peu les affaires, et que je savais d'ailleurs que sa conduite privée répondait mal au caractère dont il est revêtu, et que, moyennant cela, je craignais fort qu'il ne réussît pas à se rendre utile au service du roi son maître et au bien de l'alliance, que ce que j'en disais d'ailleurs n'était que sous le sceau de la confiance et par zèle pour les deux cours. La favorite me répondit fort naturellement que le duc d'Aiguillon et elle faisaient peu d'état des talents du prince de Rohan, qu'on le connaissait pour être fort léger, que son rappel subit aurait l'air d'une disgrâce, que le prince de Soubise et la comtesse de Marsan en seraient révoltés et qu'on croyait devoir les ménager.¹ C'était donc pour des raisons politiques, parce que le prince-coadjuteur Louis de Rohan traversait les projets du gouvernement autrichien, parce qu'il soutenait les intérêts de la France, auxquels le partage de la Pologne était opposé, qu'il devait être sacrifié. Pour arriver à ce but, l'impératrice-reine et son représentant en France se servirent, en se montrant si complaisants envers la comtesse Du Barry, d'un moyen qui „répondait certes très mal au caractère“ de défenseurs des bonnes mœurs qu'ils affichaient par rapport au prince-coadjuteur.

Conduite
que
Marie-Thérèse
reprochait
au
prince de Rohan
à Vienne.

Le secrétaire de l'ambassadeur, l'abbé Georgel, rapporte que Marie-Thérèse fit au prince-coadjuteur surtout le reproche de „soutenir fort mal le caractère d'ecclésiastique“. ² „Le prince Louis“, dit l'abbé Georgel, ³ „donnait toutes les semaines des soupers de cent à cent cinquante personnes : la plus haute société de Vienne, en hommes et en femmes, s'empressait de s'y faire inviter;

¹ Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 14 novembre 1772.

² Voir plus haut, p. 53.

³ GEORGEL, *Mémoires*, I, p. 225.

ces soupers étaient suivis de jeux, de danses, de concerts où la jeunesse jouissait, sous les yeux des parents, d'une honnête liberté. Ils étaient toujours attendus avec une grande impatience, parce qu'ils étaient loin de provoquer l'ennui comme les grands repas de représentation et d'apparat. Des tables de six ou de huit couverts au plus.... donnaient à chaque société la faculté de se réunir suivant son goût, faisaient disparaître la monotonie grave et silencieuse de ces grandes tables où se trouvent presque toujours à côté l'une de l'autre des personnes qui ne se conviennent point.... Les assemblées commençaient entre 9 et 10 heures du soir et se prolongeaient jusqu'à 2 heures de la nuit. Cette nouveauté plut généralement à Vienne, mais surtout aux dames. Avant l'arrivée du prince-ambassadeur, les soupers étaient inconnus. Jusqu'alors les repas de cérémonie se donnaient au dîner. Cette interversion de l'ordre établi déplut extrêmement à Marie-Thérèse.... Cette princesse pensait aussi que des assemblées aussi bruyantes cadraient mal avec le caractère auguste d'évêque dont le prince Louis était revêtu."

Lorsque Marie-Thérèse se plaignit pour la deuxième fois au comte de Mercy de la conduite du prince-coadjuteur, celui-ci n'avait donné que „trois repas de cérémonie, chacun de cinquante personnes priées selon le caractère“.¹ Il pensait que les fonctions d'ambassadeur du Roi Très-Chrétien, de la cour la plus noble qu'il y eût alors en Europe, exigeaient une grande pompe extérieure, qui dût en imposer à tout le monde. On lit dans les notes du baron Antoine Zorn de Bulach que le 15 juin 1772 il y eut une grande fête à Schœnbrunn à cause des heureuses couches de

¹ ZORN DE BULACH, *L'Ambassade du prince Louis de Rohan*, p. 26.

la reine de Naples, Marie-Caroline, fille de Marie-Thérèse, et que tous les ambassadeurs s'y rendirent „dans la plus grande magnificence“. Ce fut, remarque le chroniqueur, „l'équipage du prince Louis de Rohan qui primait sur tous les autres“.¹ Le même raconte² que le prince donna également au mois de juin, à Baden, près de Vienne, où il prenait les eaux, une fête publique en plein air. On dansa; on joua une comédie allemande; des glaces et rafraîchissements furent servis en abondance; à une table étaient assises trente dames, tandis que les hommes mangèrent debout. A côté de deux tonneaux, qui étaient placés au-dessus de deux tavernes joliment arrangées, „se trouvaient deux paniers de pain et de viande que l'on jetait et répandait de tous côtés. Le vin coulait, et quiconque en voulait se présentait avec la cruche“.³

¹ ZORN DE BULACH, op. cit., p. 65. Le prince-coadjuteur écrivit le surlendemain au duc d'Aiguillon: „Je me suis rendu lundi dernier à Schönbrunn. Leurs Majestés Impériales y tenaient appartement pour la nouvelle des heureuses couches de la reine de Naples. J'ai eu, dans une audience particulière, la satisfaction de remercier l'Empereur et l'Impératrice de l'intérêt qu'ils ont bien voulu me marquer pendant ma maladie. On m'a accueilli avec mille témoignages de bonté. Dans le particulier et en public on a eu pour moi des égards et des prévenances qui ont frappé les ministres étrangers.“

² ZORN DE BULACH, op. cit., p. 68.

³ Voir dans VEHSE, *Geschichte des österreichischen Hofes und Adels...*, VII, p. 300, combien Marie-Thérèse elle-même aimait les fêtes, la danse, les mascarades. Le cardinal de Bernis, qui représentait à la même époque le roi de France à Rome, se distinguait également par son luxe et ses dîners exquis. „On l'appelait le roi de Rome, et il l'était en effet par sa magnificence et par la considération dont il jouissait... Sa table donnait l'idée des possibles... Dans les fêtes, les cérémonies, les illuminations, il était toujours au-dessus de toute comparaison. Il disait lui-même: Je tiens l'auberge de France dans un carrefour de l'Europe.“ SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, VIII, 63.

En invitant à des fêtes brillantes, le prince Louis de Rohan avait la conviction que „son rôle“ ne cessait pas „d'être digne“¹; il ne faisait que suivre l'exemple des principaux seigneurs du pays, dont il voulait se montrer au moins l'égal.² Lors d'une visite qu'il fit du 12 au 17 juillet 1772 au prince d'Esterhazy, celui-ci „donna des fêtes et récréations de toute espèce: bals masqués, feux d'artifice, illumination magnifique, des foires; il fit venir plus de 300 couples de paysans, qui marchèrent paire à paire avec leurs drapeaux et leurs musiques“.³ Il fut invité plusieurs fois à la chasse par l'empereur. Chez le prince d'Auersperg, à une chasse, au mois de septembre 1772, pour laquelle on avait engagé 1500 traqueurs et où l'on tua le premier jour 3560 pièces, tant perdrix que lièvres et faisans, l'ambassadeur de France tira à lui seul 868 coups de fusil; le lendemain, il arriva jusqu'à 1328 coups.⁴ De nos jours, au vingtième siècle, un prince

Invitations
reçues par le
prince de Rohan
en Autriche.

¹ Lettre n° 51 du prince de Rohan au duc d'Aiguillon, écrite le 9 août 1772.

² Le prince de Lichtenstein, qui avait représenté l'Autriche à la cour de Versailles avant le comte de Kaunitz, dépensa, en quelques années, 2,300,000 florins. Voir GFRÖRER, *Geschichte des achtzehnten Jahrhunderts*, III, p. 607.

³ ZORN DE BULACH, op. cit., p. 70. Voir dans GEORGEL, *Mémoires*, I, p. 315, la société fréquentée à Vienne par le prince-coadjuteur.

⁴ ZORN DE BULACH, op. cit., p. 74. ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Eglise*, t. XXVII, p. 343, et DUROZIOIR, dans la *Biographie universelle*, de Michaud, article Rohan Louis-René-Edouard, sans citer de source, rapportent que le prince-coadjuteur traversa un jour, en costume de chasse, la procession de la Fête-Dieu à Vienne. Voir aussi GUERBER, *Liebermann*, p. 41; A. ADAM, *Die Schütze von Hohbarr und der letzte Rohan*, p. 19. Le comte Philippe Hoyos écrivit de Paris, le 30 août 1785, au gérant de ses biens, Fladung: „Tu sais que j'aime tendrement le cardinal-prince de Rohan, qui, lors de mon mariage, était ambassadeur à Vienne, comme mon seul et vrai ami, autant qu'un frère.“

de l'Eglise n'irait sans doute plus à une chasse où il y aurait 1500 traqueurs; il ne tirerait plus en un jour plus de 1300 coups de fusil et ne donnerait plus de fête publique accompagnée de danse; mais au dix-huitième siècle on avait d'autres habitudes qu'on n'en a au vingtième; au moyen-âge, les évêques se mettaient à la tête de troupes guerrières et livraient des batailles, ce qu'ils ne firent plus du temps du prince de Rohan et ce qu'ils ne font plus de nos jours. A d'autres temps, d'autres mœurs.¹ Au siècle actuel, on ne verra sans doute pas de sitôt un prince de l'Eglise remplir une carrière diplomatique telle que celle dont était chargé le prince Louis de Rohan de 1771 à 1774. Ne soyons donc pas trop sévères à l'égard de cet ambassadeur, qui n'a pas été plus mauvais que ses contemporains, et ne lui reprochons pas trop amèrement le faste dont il s'est entouré à Vienne.

Contrebande
à l'ambassade
française
à Vienne.

La suite nombreuse qui avait accompagné le prince-coadjuteur à Vienne, ainsi que les courriers qu'il envoyait souvent en France, amenaient une grande quantité de marchandises: du tabac, des tabatières, des boutons, des habits, du drap d'or, etc., avec quoi l'on faisait à l'ambassade de France de la contrebande. Dans la correspondance entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy il n'est question qu'une fois de „quelques histoires de douane“.² Lorsque l'impératrice-reine fut avertie de l'abus qu'on ne pouvait tolérer, le prince

¹ Voir dans TAINE, *L'Ancien régime*, p. 142, les mœurs et les habitudes de l'ancienne aristocratie française.

² Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 14 novembre 1772. Voir aussi A. ADAM, *Die Schätze von Hohbarr und der letzte Rohan*, p. 22. CANTU, *Histoire universelle*, t. XII, p. 955, et Madame CAMPAN, dans ses *Mémoires*, I, p. 47, disent, sans donner de preuves, que le prince Louis de Rohan autorisait ses gens à faire de la contrebande, car il n'était pas à même de leur payer leurs gages.

Louis de Rohan voulut qu'un employé des douanes vint visiter ses propres appartements et il fit déclarer à ses gens que le premier qui serait pris en flagrant délit de contrebande serait sévèrement puni et renvoyé en France. Le prince-ambassadeur raconte lui-même au ministre, le duc d'Aiguillon, dans la lettre n° 73, écrite de Vienne, le 9 et le 11 novembre 1772, l'incident dans les termes suivants: „Quant à ce qui me regarde particulièrement, j'avais remercié Sa Majesté (l'Impératrice Marie-Thérèse) de ce qu'elle avait bien voulu faire grâce à quelques-uns de mes gens qui avaient été accusés d'avoir fait la contrebande et que j'avais fait punir très sévèrement pour servir d'exemple, quoique l'objet fût peu important. Sa Majesté voulut bien me dire qu'elle avait été sensible à cette exactitude de ma part. Je lui ajoutai que le comte de Wrbna, vice-président de la douane, et le comte de Seilern, chargé des affaires de police, m'avaient souvent dit tous les deux qu'il n'y avait point de maison d'ambassadeur où il y eût autant d'ordre et d'exactitude pour les règlements. Sa Majesté dit que c'était vrai et prit de là occasion pour me dire les choses les plus honnêtes et les plus flatteuses.“¹ Cependant, comme les plaintes de l'administration des douanes ne cessèrent pas, Marie-Thérèse retira la franchise à tous les ambassadeurs pour les droits d'entrée à Vienne.²

¹ Le duc d'Aiguillon répondit, le 3 décembre 1772, à ce sujet à l'ambassadeur: „Sa Majesté a vu avec plaisir la justice que l'Impératrice-Reine a rendue à vos sentiments par rapport à la contrebande dont quelques-uns de vos gens s'étaient rendus coupables. Elle y a fort applaudi Elle-même et Elle a paru bien persuadée que la noblesse de votre façon de penser personnelle, d'accord avec la dignité du caractère dont vous êtes revêtu, ne vous permettrait jamais d'user d'une connivence toujours odieuse et préjudiciable à la considération d'un ministre public.“

² Voir GEORGEL, *Mémoires*, I, p. 222. A la même époque, l'ambassadeur de France en Angleterre, le duc de Guines, dut lui-

Le ministère de Versailles répondit à cette décision de la souveraine par des représailles en supprimant à son tour l'immunité dont jouissait l'ambassadeur d'Autriche à la douane.¹

Sources
où le prince
pouvait ses
renseignements.

Pour être renseigné sur la politique de l'impératrice-reine et du prince de Kaunitz, l'ambassadeur de France à la cour de Vienne entretenait de nombreuses relations avec la première noblesse du pays; le désir formel du roi Louis XV et les instances du

même comparaître devant le Parlement de Paris pour se justifier des accusations de contrebande dont il était l'objet. Le procès dura longtemps. Marie-Antoinette couvrit de sa protection le duc, qui, finalement, fut absous. Voir ARNETH-GEFFROY, *Marie-Antoinette*, II, p. 221, en note, et p. 318.

¹ Aux archives du ministère des affaires étrangères à Paris, section Autriche, n° 320, il y a la „Réponse (du ministère de Versailles) à la note remise par Son Excellence M. le comte de Mercy“, le 22 décembre 1772: „Le Roi s'est fait rendre compte de la déclaration remise au nom de l'Impératrice-Reine de Hongrie et de Bohême par son ambassadeur auprès de Sa Majesté pour l'informer de la détermination qu'a prise Sa Majesté Impériale et Royale de faire cesser absolument au premier jour de l'an 1773 pour tous les ambassadeurs et ministres des puissances étrangères résidant à sa cour les franchises des douanes dont ils ont joui ci-devant dans ses Etats, à l'exception seulement des effets de premier équipage que les dits ambassadeurs et ministres pourront juger de leur convenance de faire arriver du dehors et dont seront censés être tous ceux qui parviendront avant l'expiration du terme de six semaines après l'arrivée de la personne des ministres.

„Le Roi ne peut qu'acquiescer aux motifs de la résolution de l'Impératrice-Reine, puisqu'elle a reconnu que le nouvel arrangement intéresse l'ordre de ses finances; Sa Majesté a pris, en conséquence, de son côté la détermination réciproque de supprimer à la même époque du premier janvier 1773 la franchise des droits de ses fermes, qu'Elle avait bien voulu conserver jusqu'à présent à l'ambassadeur de Sa Majesté Impériale auprès d'Elle, et Elle a fait passer ses ordres en conséquence à la compagnie des fermiers généraux.

„Le duc d'Aiguillon, en informant M. le comte de Mercy de cette disposition, a l'honneur d'assurer en même temps au nom du Roi Son Excellence qu'elle continuera d'éprouver de la part

ministère de Versailles l'engagèrent à se servir encore d'autres moyens, il est vrai, „utiles, mais dangereux, qui compromettent la vie des hommes“. ¹ Il avoue dans le mémoire qu'il adressa le 4 juillet 1774 au roi Louis XVI² qu'il recevait toutes sortes de communications d'un employé de la chancellerie d'Etat, qui, poussé par le remords, se noya dans le Danube. Après ce premier essai, il réussit à prendre à gages un autre employé de la chancellerie. „Une découverte“, continue-t-il, „en attire une autre. Je m'apercevais sensiblement que le ministère autrichien avait connaissance non seulement de ma correspondance ordinaire avec M. le duc d'Aiguillon, mais même des détails intéressants et secrets que portaient mes courriers. J'en eus bientôt la certitude par l'interception de quelques lettres de la correspondance particulière entre le prince de Kaunitz et M. le comte de Mercy. J'appris par là que l'ambassadeur impérial avait à sa dévotion un vieux Argus, qui lui donnait avis de l'arrivée des courriers, de la sensation que les dé-

de Sa Majesté toutes les facilités et toutes les marques d'attention compatibles avec les règles d'une exacte réciprocité. Son Excellence doit être persuadée aussi que, lorsqu'à l'avenir elle fera conduire à la douane des ballots, caisses et effets qui arriveront à son adresse, pour en acquitter les droits après la visite, les commis visiteurs de ses fermes et douanes y procéderont avec toute la célérité possible, ainsi qu'avec tous les égards que Sa Majesté veut et entend que l'on ait pour le caractère et pour la personne de Son Excellence. A Versailles, le 28. décembre 1772.“

¹ Voir BOUTARIC, *Correspondance secrète*, II, p. 378; cf. ARNETH-GEFFROY, *Marie-Antoinette*, p. XXXVI: „Il faut se rappeler l'espèce de brigandage qui se commettait généralement dans le champ des communications diplomatiques: il n'était pas de ministre ou d'ambassadeur qui n'obtînt ce qu'on appelle dans le style du temps des *intercepts*.“

² Voir BOUTARIC, *Correspondance secrète*, II, p. 378; cf. plus haut, p. 54, et SOULAVIE, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. III, p. 275.

pêches apportées par eux avaient faite dans les bureaux et dans l'intérieur du ministre, et de plus un ami zélé qui, par son rang, sa naissance et ses liaisons à la cour, était à portée de donner des renseignements vrais et intéressants sur les opérations de notre ministère. C'est par cet ami que M. de Mercy apprenait et mandait ici des particularités et des phrases entières de mes dépêches à M. le duc d'Aiguillon. Je me hâtai de marquer mes inquiétudes et d'envoyer les pièces justificatives de cette importante découverte. Le Roi en fut personnellement frappé.... Comme mes relations subséquentes parlaient de ces objets, et que j'envoyais en même temps copie des lettres interceptées de la correspondance du prince de Kaunitz avec le prince de Lobkowitz à Pétersbourg, lettres intéressantes qui nous révélaient le secret de la politique de Vienne et de sa manière d'être avec la cour de Pétersbourg, M. de Mercy écrivit ici que j'avais sûrement pénétré dans le cabinet, que j'envoyais à ma cour des pièces qui en étaient extraites, qu'il fallait se hâter de parer à cet inconvénient si majeur, etc. J'eus communication de ces mêmes avis; je les fis passer à notre ministère, et je le prévenais qu'en conséquence le prince de Kaunitz avait fait changer ses clefs.... Je trouvais cependant encore les moyens de faire extraire quelques-unes des minutes secrètes.... Je puise tous les jours dans cette source mystérieuse des connaissances très utiles. De mon cabinet je lis toutes les correspondances (du ministère de Versailles avec les représentants de la France à l'étranger, qui étaient interceptées par le cabinet autrichien).“ Le prince Louis de Rohan rappelle ensuite la correspondance secrète du roi Louis XV,¹ dont il avait fait la découverte

¹ Voir plus haut, p. 8.

parmi les documents qu'il parvenait à se procurer du ministère autrichien.

Cette découverte tient du roman. „En rentrant un soir à l'hôtel“, rapporte le secrétaire du prince de Rohan,¹ „le suisse me remit un billet bien cacheté à mon adresse; je l'ouvre, et je lis en lettres moulées: Trouvez-vous ce soir entre onze heures et minuit à tel lieu sur le rempart; on vous y révélera des choses de la plus haute importance. Un billet anonyme ainsi conçu avec toutes les formes du mystère, l'heure indue de ce rendez-vous, tout pouvait paraître dangereux et suspect; mais je ne me connaissais pas d'ennemis, et ne voulant pas avoir à me reprocher d'avoir manqué une occasion, peut-être unique, pour le bien du service du roi, je me décidai à me trouver au lieu désigné. Cependant, je pris à tout événement des précautions de prudence, en plaçant à une certaine distance, et sans pouvoir être vues, deux personnes sûres qui pourraient venir à mon secours à un cri convenu. Je trouvai au rendez-vous un homme en manteau et masqué. Il me remit des papiers, en me disant à voix basse et contre-faite: Vous m'avez inspiré de la confiance; je veux, en conséquence, concourir au succès de l'ambassade de M. le prince de Rohan. Ces papiers vous diront les services essentiels que je puis vous rendre. Si vous les agréez, revenez demain à la même heure, à tel autre endroit (il l'indique) et apportez-moi mille ducats. Rentré à l'hôtel de France, je m'empressai d'examiner les papiers qui venaient de m'être remis; leur contenu me causa la plus agréable surprise. Je vis que nous avions le pouvoir de nous procurer, deux fois la semaine, toutes les découvertes du cabinet secret de Vienne,

Correspondance
secrète
de Louis XV
découverte
par le prince
Louis de Rohan.

¹ GEORGEL, *Mémoires*, I, p. 269; DE BROGLIE, *Le secret du roi*, II, p. 515; BOUTARIC, *Correspondance secrète*, II, p. 379, en note.

le mieux servi de toute l'Europe.... Ce même cabinet avait découvert la correspondance très secrète de la politique privée de Louis XV, correspondance parfaitement ignorée de son conseil et surtout de son ministre des affaires étrangères.... Muni de ces pièces et des preuves indubitables qui m'en assuraient l'authenticité, je me rendis sans délai et avec la plus grande vitesse près de l'ambassadeur pour lui en rendre compte. J'étais devant lui les échantillons du trésor politique où nous pouvions puiser. Le prince en sentit d'autant mieux le prix, pour lui personnellement, que cette grande découverte devait nécessairement effacer les impressions fâcheuses que le duc d'Aiguillon n'avait pas manqué de faire sur l'esprit du roi, en cherchant à lui persuader que le prince Louis, trop léger et trop occupé de ses plaisirs, n'avait point à Vienne la surveillance qu'exigeait le bien du service.... Je reparus le lendemain au rendez-vous de l'homme masqué; je lui donnai les mille ducats, il me remit d'autres papiers dont l'intérêt allait toujours en croissant, et, pendant tout le temps de mon séjour à Vienne, il a gardé sa parole. Les rendez-vous avaient lieu deux fois la semaine, et toujours vers minuit. M. l'ambassadeur jugea sagement que le travail relatif à cette découverte devait être concentré entre lui et moi avec un ancien secrétaire dont nous connaissions la discrétion à toute épreuve. Ce secrétaire copiait pour la cour les papiers de l'homme masqué, à qui il fallait les rendre. Un courrier extraordinaire fut sur le champ expédié pour porter à Versailles les prémices du trésor découvert. Il eut ordre de ne coucher nulle part et de porter sur lui jusqu'à destination le paquet particulier des dépêches secrètes. Cet envoi contenait deux paquets, l'un adressé au roi sous seconde enveloppe par l'entremise du prince de Soubise, ministre d'Etat...., le second paquet secret fut adressé directement au mi-

nistre (d'Aiguillon)... Le prince de Soubise manda comment ce ministre s'était expliqué au conseil de la manière la plus énergique et la plus flatteuse sur l'importance de cette découverte et sur le service signalé rendu par l'ambassadeur à l'Etat. La dépêche officielle de M. d'Aiguillon et une lettre de sa main, dont j'ai l'original, s'expriment en des termes qui semblent effacer jusqu'aux moindres traces du froid et de l'aigreur jusqu'alors manifestés: Je partage avec sensibilité, disait-il, et la satisfaction que le roi a de vos services et la gloire que cette découverte fait rejaillir sur votre mission. Il est ensuite recommandé à l'ambassadeur de conserver à tout prix le fil de cette secrète et importante relation; carte blanche lui est donnée ainsi qu'à moi pour les sommes que nous jugerions utiles et nécessaires à cette conservation.¹

Si tous les détails de ce récit ne paraissent pas vraisemblables, il n'est pas moins certain que le prince Louis de Rohan sut se procurer du ministère même de Vienne des renseignements de la plus haute importance, qui devaient intéresser vivement le gouvernement du roi Louis XV. En se rappelant que Marie-Thérèse et le comte de Mercy avaient donné l'exemple d'un pareil espionnage, on ne fera pas trop de difficultés d'excuser le procédé de l'ambassadeur de France, qui croyait par là rendre service à son pays et à son roi. En outre, on ne pourra plus douter que le prince-coadjuteur n'ait pris ses fonctions au sérieux et qu'il n'ait tâché

¹ Le successeur du prince Louis de Rohan à l'ambassade de France à Vienne, le baron de Breteuil, voulut connaître le nom du personnage qui fournissait au prince-coadjuteur et à son secrétaire ces renseignements; mais ce dernier prétendit qu'il ne le connaissait pas lui-même et que le personnage refusait de les donner au nouvel ambassadeur. „Je saurai un jour me venger“, dit le baron de Breteuil en colère, et il tint parole lors du procès du Collier.

de remplir consciencieusement la charge d'ambassadeur du roi de France à la cour de Vienne.

Maladie et mort
de
Louis XV.

La maladie du roi Louis XV jeta le prince Louis de Rohan dans la consternation. „Jugez, Monsieur“, écrivit-il au duc d'Aiguillon, le 11 mai 1774, „la position cruelle, dans laquelle je suis de savoir le Roi attaqué de la petite vérole et de ne point recevoir de nouvelles. Sans les bontés de l'Empereur et de l'Impératrice, qui ont bien voulu me communiquer tous les détails qu'ils ont reçus, j'aurais été livré à toute l'horreur de l'incertitude. J'attends à chaque instant un courrier. Puisse-t-il apporter l'heureuse nouvelle que je désire avec plus d'ardeur que je ne puis exprimer!....“ Le 14 mai, il écrivit encore: „Le bulletin consolant, Monsieur, qui accompagnait la lettre n° CLIX, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1^{er} de ce mois, a calmé mes inquiétudes sans dissiper encore toutes mes craintes. J'espère beaucoup et des progrès qu'a faits l'éruption et des heureux effets qu'ont produits les vésicatoires. Je me suis empressé d'aller porter moi-même ces bonnes nouvelles à Leurs Majestés Impériales, qui les attendaient avec autant d'impatience qu'elles ont fait paraître de sensibilité en les apprenant. Tous les Français qui sont ici unissent publiquement leurs vœux à ceux de la France alarmée pour demander au Ciel la conservation du Roi. Tout me fait croire, Monsieur, que le courrier, dont vous m'annoncez l'arrivée prochaine, nous tranquillisera parfaitement sur l'état de Sa Majesté! Jugez avec quelle impatience je dois l'attendre!....“

Au moment où le prince Louis de Rohan écrivait ces lettres, le roi Louis XV avait cessé de vivre. Le duc d'Aiguillon notifia la mort du roi à l'ambassadeur de France à Vienne par la lettre suivante: „Versailles, le 10 mai 1774. Nous venons, Monsieur, de perdre le Roi. Depuis plusieurs jours son état a toujours été

en empirant, et Sa Majesté est expirée aujourd'hui à trois heures et demie, après midi. C'est pénétré de la douleur la plus vive que je vous donne le premier avis de ce funeste événement. Vous voudrez bien en informer Leurs Majestés Impériales, en attendant que la notification personnelle puisse leur être envoyée."

Dès le 14 mai, le prince Louis de Rohan fut chargé de remettre à la cour de Vienne cette notification officielle, et il fut confirmé lui-même par le roi Louis XVI dans les fonctions d'ambassadeur. Le 25 mai, il écrivit au nouveau roi: „Sire, en conséquence des ordres de Votre Majesté, qui m'ont été adressés par M. le duc d'Aiguillon, le 14 de ce mois, j'ai remis hier dans la forme ordinaire à Sa Majesté l'Empereur et à Sa Majesté l'Impératrice-Reine les lettres de notification de Votre Majesté et les lettres de créance qu'il vous a plu, Sire, de m'accorder pour continuer mes fonctions d'ambassadeur à la cour de Vienne. On ne peut rien ajouter aux témoignages de la plus grande sensibilité que Leurs Majestés Impériales ont rendus à la mémoire du feu Roi. Elles ont marqué en même temps leur reconnaissance de la manière dont Votre Majesté exprimait ses sentiments d'attachement à l'alliance et de tout le prix qu'Elle donne aux nœuds personnels qui La lient encore plus particulièrement à la Maison Impériale. Je suis spécialement chargé de leur part d'assurer Votre Majesté de toute la valeur qu'elles donnent à des expressions qui leur sont si agréables. Je dois de plus ajouter, Sire, que, depuis le moment de mon arrivée à Vienne, je n'ai vu dans les principes de cette cour qu'une volonté bien décidée pour maintenir le système de l'alliance et pour resserrer de plus en plus les liens qui unissent si étroitement les deux Maisons." Louis XVI répondit au commencement de juin à cette lettre dans les termes suivants: „Mon cousin,

Louis XVI
confirme
le
prince de Rohan
dans
les fonctions
d'ambassadeur.

j'ai vu avec la plus vive satisfaction par la lettre que vous m'avez écrite le 25 du mois passé que l'Empereur et l'Impératrice-Reine rendent justice à mes sentiments, et ceux que Leurs Majestés Impériales vous ont témoignés pour ma personne et pour le maintien de l'alliance remplissent mes vœux les plus chers. Je vous charge de ne négliger aucune occasion de leur donner les plus fortes apparences de la confiance entière que j'y prends. Votre attachement pour ma personne et votre zèle pour mon service me sont garants de votre attention à remplir cet objet essentiel de votre mission."

Congé
de
l'ambassadeur.

Le prince-ambassadeur n'ignorait pas le désir qu'avait Marie-Thérèse de le voir „dénicher“ le plus tôt possible de Vienne, il était renseigné sur les reproches qu'elle lui faisait par rapport à sa conduite et il savait que le duc d'Aiguillon se montrait disposé à le sacrifier à ses ennemis. Le 19 décembre 1773 il écrivit à une de ses amies:¹ „On m'a cherché toutes les chicanes jusqu'à vouloir éplucher ma comptabilité. Pour cet objet, j'ai été intraitable; j'ai prouvé la fausseté; j'ai écrit une lettre terrible aux bureaux, avec toute la hauteur que devaient m'inspirer de pareils détails et tout le mépris que méritent de pareilles chicanes... Ces diables ont ensuite attaqué ma réputation sous le rapport de ma conduite.... Ceci avait réussi; mais je me suis réveillé; j'ai écrit au Roi que je devais m'attendre à des désagréments ici, qu'on avait cherché à inquiéter les scrupules de l'Impératrice, etc. Le Roi me répondit² qu'il était très

¹ Voir ARNETH-GEFFROY, *Marie-Antoinette, Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, t. II, p. 92, en note.

² Dans la lettre n° CXXXI, datée de Versailles, le 15 novembre 1773, le duc d'Aiguillon écrivit à l'ambassadeur: „Il est un autre point, Monsieur, sur lequel le Roi désire que vous

content de moi et qu'il me demandait le sacrifice des petits désagréments que je pourrais éprouver, qu'il me regardait comme essentiel à son service. D'après cela, je suis tranquille; je n'attends point de grâce; je défendrai les personnes qui me sont attachées et qu'on attaque à toute outrance, parce qu'on m'a trouvé trop cuirassé; mais je leur prêterai mon bouclier, et l'abbé Georgel, qui me sert bien, n'a rien à craindre. Oh! les vilains! Comme je les méprise! Comme ils ont mal fait de me persécuter!... En attendant, on cherche à me ruiner dans l'esprit de l'Empereur; mais je crois n'avoir rien à craindre. Du reste, le prince de Kaunitz me dédommage de tout: il n'est pas mon ami, il est plus encore, s'il est possible...“

Pour se justifier personnellement à la cour de Versailles, le prince-ambassadeur demanda au roi Louis XV un congé, qui lui fut accordé et qui fut renouvelé par Louis XVI, le 6 juin 1774. Ce congé lui fut envoyé par le secrétaire d'Etat Bertin, qui avait été

soyez également tranquille, c'est l'impression que peuvent faire sur Leurs Majestés Impériales les notions qui peuvent leur venir du contenu de vos relations, dont le bien de son service exige quelquefois qu'on fasse usage. Sa Majesté sent parfaitement qu'il est impossible qu'on n' imagine pas à Vienne que c'est par vous qu'Elle est instruite, quelque attention qu'on ait à ne vous pas nommer; mais Elle rend trop de justice à votre attachement et à votre façon de penser pour n'être pas persuadée que son estime et son approbation font les seuls objets de votre ambition et que, content de plaire au Roi, le sacrifice de quelques agréments personnels ne vous coûte rien, lorsqu'il s'agit de ses intérêts.“ Le prince répondit le 27 novembre suivant à cette lettre: „La bonté, avec laquelle Sa Majesté veut bien accueillir mon travail et me faire transmettre le témoignage flatteur de sa satisfaction, fait mon bonheur et ma gloire. Oui, Monsieur, l'estime de Sa Majesté, comme vous le dites, et son *approbation* sont et feront sans cesse les seuls objets de mon ambition, et je ne vois plus rien d'épineux dans ma carrière.“

maintenu par le nouveau roi dans ses fonctions et qui soignait la correspondance avec les représentants de la France à l'étranger après le renvoi du duc d'Aiguillon et avant l'arrivée du successeur de ce dernier au ministère des affaires étrangères, le comte de Vergennes. Le 25 juin, le prince de Rohan écrivit à Bertin: „Je ne reçois que dans le moment, Monsieur, les lettres nos CLXII et CLXIII que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 et le 12 de ce mois avec la réponse dont le Roi m'a honoré le 5.¹ Je vais tout disposer pour profiter le plus promptement possible de la permission que Sa Majesté a la bonté de m'accorder. La position actuelle des choses est telle, que mon absence, par les précautions que j'ai prises, ne pourra point nuire aux objets essentiels de ma correspondance politique. J'avais marqué à M. le duc d'Aiguillon qu'à mon départ je chargerai l'abbé Georgel de la suite de la correspondance, le jugeant le seul capable et parce qu'il est le seul au courant des affaires et parce que le prince de Kaunitz lui témoigne une amitié personnelle. Il m'a paru bien de laisser ici par préférence une personne qui fût agréable à ce respectable ministre. M. le duc d'Aiguillon m'ayant répondu que le Roi voulait bien s'en rapporter à moi, je suivrai ce même arrangement.“

Dernières
audiences
du
prince de Rohan
à Vienne.

Le 30 juin 1774, le prince-coadjuteur Louis de Rohan prit congé de l'empereur Joseph II et de l'impératrice Marie-Thérèse.² Cette dernière annonça l'événement à sa fille Marie-Antoinette, le lendemain, par les paroles suivantes: „Vous recevrez par Rohan, qui a pris congé hier, une lettre. Je lui dois cette justice que, depuis quelques mois, il s'est beaucoup changé en

¹ Voir plus haut, p. 89.

² ZORN DE BULACH, *L'Ambassade du prince Louis de Rohan à la cour de Vienne, 1771—1774*, p. 133.

bien.“¹ Le 16 juillet elle écrivit au comte de Mercy: „Je souhaite que le roi lui donne quelque marque de bonté, vu qu'il a bon cœur et que pourtant sa conduite était meilleure depuis quelque temps.“²

Le prince-coadjuteur n'était pas encore arrivé à Paris, que le comte de Mercy écrivait déjà à sa souveraine³: „Le prince de Rohan est attendu ici d'un jour à l'autre. J'observerai de près son langage, ses projets, sa marche, et j'en rendrai compte à Votre Majesté, ainsi de ce que la comtesse de Marsan pourra tenter à l'appui des vues de son parent. Au reste, il est certain que le crédit de cette dame est actuellement dans un grand déclin. Il y a fort longtemps que le roi lui a retranché le nom de „sa chère maman“, et, pendant le séjour à la Muette, toute la cour a bien remarqué que la comtesse de Marsan avait été traitée avec une grande froideur. Peut-être le prince de Rohan espère-t-il de retourner à Vienne; mais il sera bien facile de lui en barrer le chemin, en supposant, comme je m'en tiens assuré, que la reine se prête à ce que je lui exposerai relativement aux intentions de Votre Majesté.“

Retour
de
l'ambassadeur
à Paris.

La reine, la fille de Marie-Thérèse, reçut d'abord le prince-ambassadeur „avec bonté“,⁴ mais au bout de quelques jours elle „le traita fort froidement et ne lui parla plus“;⁵ elle avait cédé aux vives instances de sa mère qui, sachant „que cette vilaine clique des Soubise et Marsan n'était plus à craindre“,⁶ „n'avait

¹ Lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, du 1^{er} juillet 1774.

² Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 16 juillet 1774.

³ Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 15 juillet 1774.

⁴ Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 31 juillet 1774.

⁵ Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 15 août 1774.

⁶ Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 28 août 1774. „Le baron de Breteuil“, écrivit Mercy à Marie-Thérèse, le 31 juillet 1774, „se donne des mouvements incroyables pour remplacer le prince de Rohan.“

Rappel
du prince
Louis de Rohan.

plus besoin de ménager“ leur neveu, le prince Louis de Rohan, et demandait comme ambassadeur à Vienne le baron de Breteuil, „une créature de Choiseul“. ¹ En s'adressant au roi Louis XVI pour obtenir le rappel du prince de Rohan, Marie-Antoinette s'exposait à rencontrer des difficultés auprès du nouveau ministre des affaires étrangères, le comte de Vergennes, un „serviteur de la maison de Rohan, à qui il devait en grande partie sa fortune“. ² Vergennes appréciait aussi les qualités de l'ambassadeur, il „lui attribuait beaucoup d'esprit, une connaissance singulière en fait de politique et un grand zèle pour le maintien de l'heureuse union entre les deux cours.“ ³ Mais le prince manifesta lui-même le désir d'être relevé de ses fonctions ⁴ et de rester en France. Le 19 août 1774, le comte de Vergennes écrivit de Compiègne à l'abbé Georgel à Vienne: (lettre n° CLXXV) „Monsieur le prince Louis de Rohan ayant désiré pour des considérations personnelles de ne plus retourner à Vienne, le Roi a bien voulu agréer qu'il se démit des fonctions de cette ambassade, et Sa Majesté a nommé pour le remplacer M. le baron de Breteuil.“ L'abbé Georgel répondit à cette lettre dans les termes suivants: „Vienne, le 3 septembre 1774. Monseigneur, d'après plusieurs lettres de Son Altesse le prince Louis de Rohan, je m'attendais à la nouvelle que vous avez bien voulu me marquer de votre main dans la dépêche n° CLXXV, dont vous m'avez honoré le 19 du mois dernier. C'est une perte pour Vienne, où ce prince est singulièrement aimé, estimé et révééré. J'ai été témoin de cette sensation, lorsqu'au sortir d'une

¹ Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 28 août 1774.

² Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 30 juin 1774.

³ Lettre de Marie-Thérèse à Mercy, du 31 juillet 1774.

⁴ „Le prince de Rohan“, écrivit Mercy à Marie-Thérèse, le 15 août 1774, „ne désire pas réellement de retourner à Vienne, mais il en fait la demande dans l'espoir d'obtenir quelque forte abbaye en dédommagement.“

conversation avec le prince de Kaunitz, qui le regrette sincèrement,¹ j'annonçai que le prince Louis de Rohan n'était plus ambassadeur et que M. le baron de Breteuil le remplaçait. La manière pleine de dignité, d'activité et d'intelligence, avec laquelle il a conduit ici les affaires du Roi dans des circonstances très difficiles, vous est bien connue, Monseigneur, et vous savez mieux que moi qu'il est difficile de trouver une trempe d'âme plus ferme, plus de ces qualités intéressantes qui préparent les voies à une pénétration sûre et aux succès, plus de ces nuances qui caractérisent l'homme de génie et l'homme d'Etat. C'est ainsi que le prince de Kaunitz, qui est un bon juge, s'en est expliqué plusieurs fois hautement; telle est l'idée qu'ont ici tous les ministres étrangers. Ils ont dit de lui qu'il servait son maître avec dignité et comme un grand seigneur doit servir un grand roi. C'est un hommage que je crois devoir à la vérité et comme l'heureux témoin du détail des travaux qui donneront toujours à l'ambassade extraordinaire du prince Louis un caractère de distinction et d'autant mieux que ce prince, qui n'a pas besoin de mes éloges, ni même des succès de la carrière qu'il vient de quitter, sera toujours par son nom, par son rang, par ses places et par ses qualités personnelles très avantageusement connu."

Le ministre des affaires étrangères rendit compte au roi Louis XVI dans son conseil des regrets que causait à Vienne le rappel du prince Louis de Rohan,

¹ Marie-Thérèse écrivit au comte de Mercy le 1^{er} décembre 1774: „Breteuil pourrait trouver à son premier début ici quelque embarras, tant on est prévenu en faveur de Rohan. Ses partisans, cavaliers et dames, sans distinction d'âge, sont fort nombreux, sans même en excepter Kaunitz, qui est encore porté pour l'abbé Georgel et qui ne se doute pas de prédire que la vivacité de Breteuil fera regretter la souplesse de Rohan, mais il assure d'avance qu'on saura d'abord imposer à Breteuil."

et il écrivit le 15 septembre 1774 à l'abbé Georgel: „Personne n'est plus persuadé que moi combien les éloges que les ministres et le public ont prodigués au prince Louis de Rohan sont justement mérités, et je vois avec une satisfaction particulière qu'on lui rend ici la même justice.“

Le prince-coadjuteur envoya lui-même les lettres de rappel à son ancien secrétaire, qui les remit le 11 et le 12 octobre aux souverains autrichiens. Ce dernier en avertit le comte de Vergennes par la lettre suivante, qui dans la correspondance du prince de Rohan a le numéro 250: „Vienne, le 12 octobre 1774. . . . J'ai remis hier et aujourd'hui, Monseigneur, selon les formes d'usage, les lettres de rappel que Son Altesse Monseigneur le prince Louis de Rohan m'a adressées pour Leurs Majestés Impériales, et j'ai vu avec une nouvelle satisfaction les sentiments d'estime, d'admiration, d'intérêt et de regret que ce prince a su inspirer et aux augustes souverains qui l'ont toujours honoré de bontés et de distinctions particulières,¹ et aux ministres qui se plaisent à rendre justice à la prudence, à l'activité et à la sagacité, avec laquelle ce prince a traité les affaires.“

Fin de
l'ambassade
du prince-
coadjuteur
Louis de Rohan.

C'est ainsi que se termine l'ambassade du prince-coadjuteur Louis de Rohan à la cour de Vienne. Plusieurs fois dans la suite il voulut retourner dans la capitale de l'Autriche revoir les nombreux amis qu'il y avait laissés, revoir les lieux où il avait été placé en sentinelle avancée pour veiller aux intérêts de son

¹ Nous avons déjà fait remarquer, dit l'abbé GEORGEL dans ses *Mémoires*, I, p. 311, de quelles marques d'attentions elle (Marie-Thérèse) comblait le prince Louis de Rohan, et les égards dont aucun ambassadeur avant lui n'avait été l'objet. Dans les repas de cour, il était le seul ambassadeur admis à la table de l'empereur et des archiduchesses, et, dans le même temps, elle écrivit à la dauphine, sa fille, de ne rien épargner pour hâter son rappel. Cette dissimulation était si bien connue que ses caresses étaient souvent regardées comme le prélude d'une disgrâce.“

pays. Il avait la conscience d'avoir rempli son devoir, d'avoir fait son possible pour empêcher le démembrement de l'ancienne alliée de la France, la Pologne, d'avoir eu toujours l'approbation de son roi. Marie-Thérèse et sa fille, la reine Marie-Antoinette, empêchèrent que le vœu de l'ancien ambassadeur ne fût réalisé; elles surent opposer à son voyage tant d'obstacles, que le prince dut sans cesse le remettre et que finalement il y renonça complètement.

L'animosité de Marie-Antoinette contre l'ancien ambassadeur à la cour de Vienne, bien loin de diminuer avec les années, ne fit qu'augmenter, de sorte qu'au commencement de la Révolution le prince avait de nombreux sujets de plainte contre la reine. Lorsque cette dernière „ne fut plus à craindre“ et que l'ancien ambassadeur „n'aurait plus eu besoin de la ménager“,¹ il montra toute sa grandeur d'âme; il se vengea d'une manière chrétienne de la reine, devenue malheureuse, en lui témoignant un attachement, une sympathie, un dévouement digne d'éloges. Citons à ce sujet un homme de l'entourage du cardinal, un serviteur fidèle qui l'avait accompagné dans l'exil et qui fut témoin oculaire de ce qu'il raconte: „L'exécution du roi Louis XVI paraissait au cardinal à la rigueur conforme à la logique de la Révolution, mais la pensée que la reine partagerait le même sort ignominieux le remplissait d'horreur et d'indignation. . . En vertu du principe que tout est possible avec les moyens nécessaires, le cardinal ne négligeait pas de former des projets pour la délivrance de la reine. . . Même après la condamnation de la reine, le cardinal continuait à espérer, en véritable désespéré, sa délivrance prochaine, et, lorsque la nouvelle de son exécution (16 octobre 1793) arriva à Ettenheim, il y était moins préparé que les

Attachement
du cardinal
de Rohan
à la
reine Marie-
Antoinette
pendant
la Révolution.

¹ Voir plus haut, p. 93 et 94.

plus confiants de son entourage. Le choc fut si rude qu'on fut obligé de chercher du secours médical à Offenbourg. Pendant plusieurs jours, le noble patient ne goûta ni nourriture, ni repos. Sa faiblesse était extrême, ses plaintes ne cessaient pas d'être pitoyables. Cependant, à la première réaction, il ordonna un service funèbre solennel dans tout son diocèse et prescrivit tous les détails de la cérémonie à l'église d'Ettenheim. . . Après l'évangile, l'abbé Michel annonça en quelques paroles émues que le service était moins en l'honneur d'une souveraine étrangère que d'une princesse chrétienne, épouse dévouée et mère vertueuse, qui avait péri sur l'échafaud, victime de sa fermeté dans la foi et des nobles principes, dans lesquels elle avait été élevée. Pendant cette courte allocution, le cardinal se couvrait la face des deux mains, la tête inclinée vers la poitrine. Toute l'assistance en était profondément attendrie. . . Soudain l'orgue devient muet, le cardinal se lève tout tremblant de son siège, en faisant un geste de la main droite qui semblait imposer le silence; en même temps sa gauche, en cherchant l'appui du bras du fauteuil, glisse, et le noble patient, se sentant faillir, étend rapidement les mains vers le ciel en s'écriant d'une voix d'agonie surhumaine : „*Domine, miserere mei et exaudi vocem meam.*“ Il serait tombé de son long, face contre terre, si des assistants ne l'avaient promptement recueilli dans leurs bras. En ce moment, quelques hussards de sa garde s'élancent sur le lieu de la scène et l'emportent presque sans connaissance dans la sacristie, d'où il est transporté dans ses appartements.“¹

¹ FISCHER, *Mémoires d'un garde-chasse du prince-cardinal Louis de Rohan*, p. 28.



SOMMAIRE.

	Page
Premier traité de Versailles, 1 ^{er} mai 1756	3
Deuxième traité de Versailles, 30 décembre 1758.	4
Ministère du duc de Choiseul	5
Causes du partage de la Pologne	6
Partage de la Pologne prédit	6
Le duc de Choiseul n'aurait pas pu sauver la Pologne.	9
Occasion du partage de la Pologne selon Frédéric II.	10
Politique du duc de Choiseul à l'égard de la Pologne.	12
Chute de Choiseul	14
Inertie de Louis XV, malgré l'imminence du partage de la Pologne	15
Responsabilités en France du démembrement de la Pologne	18
Événements politiques en 1770 et 1771	20
Conflit du duc d'Aiguillon avec les Parlements	21
Caractère du duc d'Aiguillon	23
Incapacité politique du duc d'Aiguillon	26
Accusations portées par le duc d'Aiguillon contre le prince de Rohan. Justification personnelle de l'ambassadeur.	28
Accusations portées par les historiens contre le prince de Rohan	34
Affaire du Collier	37
Qualités du prince de Rohan	38
Biographie du prince Louis de Rohan	40
La famille de Rohan	42
Nomination du prince-coadjuteur à l'ambassade de Vienne	42
Dévoûment du prince-coadjuteur au roi	44
Suite de l'ambassadeur	45
Durand et Georgel	46
Opinions politiques du prince de Rohan	47
Premières audiences de l'ambassadeur.	50
Bonne opinion qu'avait Marie-Thérèse du prince de Rohan	50

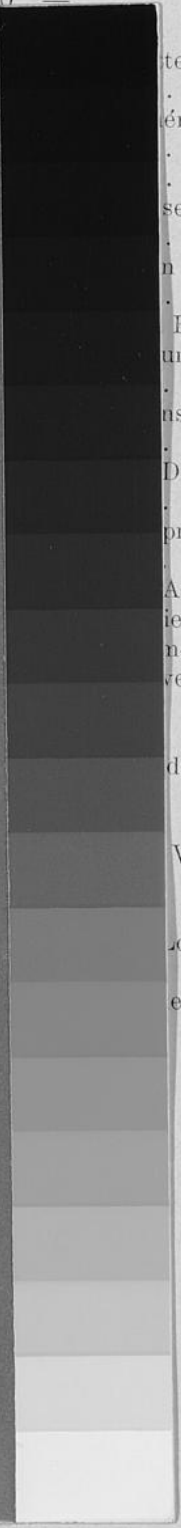
	Page
Rapports de Mercy et de Marie-Antoinette sur le prince de Rohan	51
Jugement défavorable porté par Marie-Thérèse sur le prince.	52
Espionnage de la cour de Vienne	54
Vraie cause de l'animosité de Marie-Thérèse contre l'ambassadeur et l'abbé Georgel.	57
Politique que devait suivre la France selon le désir de Marie-Thérèse.	58
Politique de Marie-Thérèse à l'égard de la Pologne.	61
Lettre apocryphe du prince de Rohan sur Marie-Thérèse	66
Haine contre le prince Louis de Rohan sans effet	69
Marie-Thérèse et la comtesse Du Barry	70
Démarches de Mercy auprès de la comtesse Du Barry pour obtenir le rappel de Rohan	75
Conduite que Marie-Thérèse reprochait au prince de Rohan à Vienne	76
Invitations reçues par le prince de Rohan en Autriche.	79
Contrebande à l'ambassade de France à Vienne.	80
Sources où le prince puisait ses renseignements	82
Correspondance secrète de Louis XV découverte par le prince Louis de Rohan.	85
Maladie et mort de Louis XV.	88
Louis XVI confirme le prince de Rohan dans les fonctions d'ambassadeur	89
Congé de l'ambassadeur	90
Dernières audiences du prince de Rohan à Vienne.	92
Retour de l'ambassadeur à Paris	93
Rappel du prince Louis de Rohan	94
Fin de l'ambassade du prince-coadjuteur Louis de Rohan.	96
Attachement du cardinal de Rohan à la reine Marie-Antoinette pendant la Révolution	97

Rapp
pri
Juge
le
Espie
Vraie
l'an
Politi
de
Politi
Lettre
The
Haine
Marie
Déma
pou
Condu
Rol
Invita
Contre
Soure
Corres
le p
Malad
Louis
fonce
Congé
Derniè
Retour
Rappe
Fin de
Roh
Attach
Anto

© The Tiffen Company, 2007

TIFFEN® Gray Scale

- | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| A | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 17 | 18 | 19 |
| | | R | G | B | | | W | | G | K | | | C | Y | M | | |



	Page
te sur le	51
èrese sur	52
se contre	54
n le désir	57
Pologne.	58
ur Marie-	61
ns effet .	66
	69
	70
Du Barry	75
prince de	76
Autriche.	79
ienne. .	80
nents . .	82
verte par	85
	88
dans les	89
	90
Vienne.	92
	93
	94
Louis de	96
e Marie-	97

